



# PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2014-2017 DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU) ET DES ORGANES DE TRAITE







Ministère de la Justice, des Droits  
Humains et de la Promotion Civique

**PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2014-2017 DE MISE  
EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE  
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL ET DES  
ORGANES DE TRAITE**



## Table des matières

Sigles et abréviations.....	iv
AVANT-PROPOS.....	vii
Résumé exécutif.....	viii
Introduction.....	1
1. Rappel du processus de l'Examen Périodique Universel (EPU).....	3
2. Méthodologie d'élaboration du plan d'actions.....	4
3. Etat des recommandations et engagements volontaires du Burkina Faso.....	6
3.1. Etat des recommandations issues de l'EPU adressées au Burkina Faso.....	6
3.2. Etat des recommandations issues des organes de traités.....	11
3.2.1. Rapports initiaux sur les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Protocoles facultatifs à la CDE concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie mettant en scène des enfants.....	11
3.2.2. Rapport initial sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.....	11
3.2.3. Rapport initial sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.....	12
3.2.4. Rapports cumulés constituant le dix-neuvième rapport périodique sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale.....	13
3.3. Engagements volontaires du Burkina Faso.....	13
4. Objectifs du plan d'actions.....	14
5. Cohérence entre les objectifs du plan d'actions, la SCADD et les politiques sectorielles.....	15
5.1. Cohérence des objectifs du plan d'actions avec la SCADD.....	16
5.2. Cohérence des objectifs du plan d'actions avec les politiques sectorielles.....	16
6. Cadre logique du plan d'actions.....	17
7. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'actions.....	35
7.1. Mécanisme de mise en œuvre du plan d'actions.....	35
7.2. Mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'actions.....	35
7.2.1. Organes de pilotage.....	35
7.2.2. Instruments de suivi.....	36
8. Mécanisme de financement du plan d'actions.....	36
8.1. Ressources de l'Etat.....	39
8.2. Ressources des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	39
8.3. Ressources du secteur privé.....	39
9. Hypothèses, risques et mesures palliatives.....	39
9.1. Hypothèses.....	39
9.2. Risques.....	40
9.3. Actions palliatives en cas de risques.....	41
Conclusion.....	42
Annexes.....	43
Annexe 1 : Programmation physique des activités du Plan d'actions national 2014-2017.....	44
Annexe 2 : Programmation financière des activités du Plan d'actions national 2014-2017.....	77
Annexe 3 : Bibliographie indicative.....	122

## **Sigles et abréviations**

<b>AMU</b>	: Assurance Maladie Universelle
<b>ASCE</b>	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
<b>BCG</b>	: Bacille de Calmette et Guérin
<b>CADHP</b>	: Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>CAT</b>	: Committee Against Torture (Comité contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)
<b>CDE</b>	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CDH</b>	: Conseil des Droits de l'Homme
<b>CEBNF</b>	: Centre d'Education de Base non Formelle
<b>CEDDH</b>	: Centre d'Ecoute et de Documentation sur les Droits Humains
<b>CEDEF</b>	: Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
<b>CENI</b>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CERD</b>	: Committee on the Elimination of Racial Discrimination (Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale)
<b>CICR</b>	: Comité International de la Croix-Rouge
<b>CIMDH</b>	: Comité Interministériel des Droits Humains et du Droit International Humanitaire
<b>CMA</b>	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
<b>CMW</b>	: Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families (Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille)
<b>CNDH</b>	: Commission Nationale des Droits Humains
<b>CNE</b>	: Conseil National pour l'Enfance
<b>CNSF</b>	: Conseil National de Suivi de la mise en œuvre des engagements et des recommandations en faveur de la Femme
<b>CNT</b>	: Conseil National de la Transition
<b>CNVS</b>	: Comité National de Vigilance et de Surveillance
<b>CONAREF</b>	: Commission Nationale pour les Réfugiés
<b>CPAF</b>	: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
<b>CPF</b>	: Code des Personnes et de la Famille
<b>CPI</b>	: Cour Pénale Internationale
<b>CRC</b>	: Committee on the Rights of the Child (Comité des Droits de l'Enfant)
<b>CRVS</b>	: Comité Régional de Vigilance et de Surveillance
<b>CSBE</b>	: Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger
<b>CSD</b>	: Cadre Sectoriel de Dialogue
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CSM</b>	: Conseil Supérieur de la Magistrature
<b>CSPS</b>	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
<b>DGDDH</b>	: Direction Générale de la Défense des Droits Humains
<b>DGPS</b>	: Direction Générale de la Protection Sociale
<b>DIH</b>	: Droit International Humanitaire
<b>DLTE</b>	: Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
<b>DRTSS</b>	: Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale

<b>DSAI</b>	: Direction du Suivi des Accords Internationaux
<b>DUDH</b>	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
<b>ENEP</b>	: Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
<b>ENS/UK</b>	: Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
<b>ENSP</b>	: Ecole Nationale de Santé Publique
<b>EPU</b>	: Examen Périodique Universel
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>GSP</b>	: Garde de Sécurité Pénitentiaire
<b>GT-EPU</b>	: Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
<b>HIMO</b>	: Haute Intensité de Mains d'Œuvres
<b>IDDH</b>	: Institut Danois des Droits de l'Homme
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IGF</b>	: Inspection Générale des Finances
<b>INDH</b>	: Institution Nationale des Droits de l'Homme
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>MAE-CR</b>	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
<b>MARHASA</b>	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
<b>MASSN</b>	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>MATDS</b>	: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MBDHP</b>	: Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>MCRCNT</b>	: Ministère de la Communication, chargé des Relations avec le Conseil National de la Transition
<b>MCT</b>	: Ministère de la Culture et du Tourisme
<b>MDENP</b>	: Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
<b>MDNAC</b>	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MENA</b>	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>MERH</b>	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
<b>MESS</b>	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
<b>MFPTSS</b>	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>MGF</b>	: Mutilations Génitales Féminines
<b>MICA</b>	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
<b>MIDT</b>	: Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
<b>MJDHPC</b>	: Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique
<b>MJFPE</b>	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
<b>MME</b>	: Ministère des Mines et de l'Energie
<b>MPFG</b>	: Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
<b>MRA</b>	: Ministère des Ressources Animales
<b>MRSI</b>	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>OIF</b>	: Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale de la Migration
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail

<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OPAC</b>	: Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in Armed Conflict (Protocole Facultatif à la CDE concernant l'implication des enfants dans les conflits armés)
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>OPSC</b>	: Optional Protocol on the Sale of Children, childprostitution and child pornography (Protocole facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants)
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PDESG/ETP</b>	: Plan de Développement de l'Enseignement Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et Professionnel
<b>PDSEB</b>	: Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
<b>PIDCP</b>	: Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
<b>PM</b>	: Pour Mémoire
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNADES</b>	: Plan National d'Actions de Développement de l'Enseignement Supérieur
<b>PNDHPC</b>	: Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique
<b>PNDS</b>	: Plan National de Développement Sanitaire
<b>PNE</b>	: Politique Nationale de l'Emploi
<b>PNG</b>	: Politique Nationale Genre
<b>PNJ</b>	: Politique Nationale de Justice
<b>PNPS</b>	: Politique Nationale de Protection Sociale
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>POSEF</b>	: Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances
<b>PRONAA</b>	: Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
<b>PSCE/JF</b>	: Programme Spécial de Création d'emploi pour les Jeunes et les Femmes
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>RENLAC</b>	: Réseau National de Lutte Anti-corruption
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCADD</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SGG-CM</b>	: Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
<b>SP/CNE</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance
<b>TA</b>	: Tribunal d'Arrondissement
<b>TD</b>	: Tribunal Départemental

## AVANT-PROPOS



Le Burkina Faso est partie à la plupart des traités et conventions en matière de droits humains. Le préambule de la Constitution du 11 juin 1991, dont les valeurs sont réaffirmées dans l'article 1<sup>er</sup> de la Charte de la transition, proclame la volonté du peuple burkinabè d'édifier un Etat de droit respectueux des droits individuels et collectifs et affirme l'adhésion du pays aux valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Dans le but d'accompagner les pays dans la mise en œuvre desdits droits, l'ONU a mis en place plusieurs mécanismes dont les organes de traités des Nations Unies, les procédures spéciales et l'Examen Périodique Universel (EPU).

Le 22 avril 2013, le Burkina Faso s'est soumis au second cycle de l'EPU. Il a également présenté plusieurs rapports dus au titre des organes de traités au cours de l'année 2013. Le présent plan d'actions vise à mettre en œuvre les recommandations issues de ces différents mécanismes ainsi que les engagements volontaires pris par notre pays à l'occasion de sa candidature pour un second mandat au sein du Conseil des Droits l'Homme (CDH).

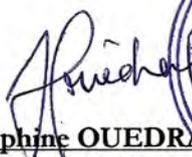
Ce plan d'actions, élaboré de façon inclusive et participative par les départements ministériels, les institutions et les organisations de la société civile, sous l'impulsion de mon département, a été adopté en Conseil des ministres le 7 janvier 2015. Il s'inscrit en droite ligne avec des objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et des politiques, stratégies et programmes nationaux ou sectoriels.

La mise en œuvre du plan d'actions qui couvre une période de quatre (4) ans (2014-2017), permettra d'améliorer la situation des droits humains dans notre pays en favorisant notamment le renforcement de la coopération internationale et régionale en matière de droits humains, la promotion de la gouvernance démocratique, la transparence et la lutte contre l'impunité, ainsi que le renforcement de la législation, des politiques, des stratégies et des initiatives nationales et sectorielles en matière de droits humains.

En effet, il n'est pas superfluo de rappeler qu'aucun développement ne saurait être possible sans le respect des droits humains. C'est cette réalité que souligne bien à propos Monsieur Ban KI-MOON, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies quand il affirme qu'« il n'y a pratiquement aucun aspect de notre travail qui ne soit pas en rapport avec les droits de l'homme. Qu'il s'agisse de la paix et de la sécurité, du développement, de l'action humanitaire, de la lutte contre le terrorisme, ou des changements climatiques, aucun des défis ne peut être traité indépendamment des questions des droits de l'homme ».

C'est pourquoi, je lance un vibrant appel à tous les acteurs nationaux, tant étatiques que non étatiques, afin qu'ils s'approprient le plan d'actions et qu'ils concourent tous à sa mise en œuvre. Le caractère transversal de ce plan nécessite l'adhésion et l'implication de tous et une synergie d'action.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers, je leur renouvelle mes remerciements pour leur constante disponibilité et les invite à accompagner le Burkina Faso dans la mise en œuvre du présent plan d'actions. Je fonde l'espoir que l'ensemble des efforts conjugués permettra à notre pays d'atteindre les résultats escomptés à l'horizon 2017.

  
**Joséphine OUEDRAOGO**  
Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Culturelle

## Résumé exécutif

Le Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des organes de traités est le principal outil d'opérationnalisation des recommandations. Elaboré conformément au « *Guide pratique sur le plan de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'Examen périodique universel* », de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), il répond à un souci de coordination des actions de mise en œuvre et une base d'évaluation des mesures prises.

Le processus d'élaboration du plan d'actions a été participatif et inclusif et a suivi une méthodologie qui a consisté à rassembler les informations concernant les recommandations et engagements, à collecter des données auprès des ministères et institutions, à identifier des actions et des résultats par recommandation, à mettre en cohérence ces actions avec les politiques publiques et à identifier des structures responsables.

L'objectif général du plan d'actions est d'améliorer la situation des droits humains au Burkina Faso. Cet objectif général a été décliné en objectifs stratégiques à savoir :

- renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains ;
- promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et la lutte contre l'impunité ;
- renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains ;
- renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles.

Chaque objectif stratégique a été subdivisé en objectifs spécifiques pour mieux définir les actions à entreprendre.

Le plan d'actions met l'accent sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants ;
- la protection des droits catégoriels (les enfants, les personnes en situation de handicap, les migrants, etc.) ;
- la lutte contre la torture ;
- le renforcement de l'indépendance de la justice et l'humanisation des lieux de détention ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) ;
- le renforcement des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier le droit à l'éducation et le droit à la santé ;
- le renforcement des droits civils et politiques.

Les activités seront suivies par des indicateurs d'effets quantifiables et mesurables.

Le montant global du plan d'actions s'élève à **mille trois cent-vingt-un milliards sept cent sept millions deux cent-quarante-cinq mille (1 321 707 245 000) FCFA** réparti sur quatre ans selon la programmation financière des activités. Le besoin de financement est de **deux cent soixante-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille (265 492 420 000) FCFA** à rechercher. Il faut noter cependant que le montant global du plan

inclut les inscriptions budgétaires annuelles de l'Etat et les appuis des partenaires pour le compte du secteur de la santé pour un montant de **huit cent vingt-neuf milliards deux cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-un mille (829 274 981 000) FCFA**.

La mise en œuvre du plan d'actions contribuera substantiellement à l'effectivité des droits humains au Burkina Faso et appelle donc à l'adhésion et la contribution de l'ensemble des acteurs.

## Introduction

Le Burkina Faso, pays enclavé situé au cœur de l'Afrique de l'ouest, s'étend sur une superficie d'environ 274 122 km<sup>2</sup>. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, sa population était de 14 017 262 habitants. Avec un taux de croissance démographique de 3,1% par an sur la période 1996-2006, le pays compte, en 2014, environ dix-sept millions huit cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-six (17 880 386)<sup>1</sup> d'habitants.

La situation socio-économique du pays indique une incidence de pauvreté de 43,9% en 2009 selon la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Selon le *Rapport sur le développement humain 2013 « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié »* du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Indice de Développement Humain (IDH) du Burkina Faso est de 0,343 en 2012.

Sur le plan politique, et en vue d'un développement harmonieux, le pays s'est engagé sur la voie de la démocratie et de l'édification d'un Etat de droit respectueux des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine. Ainsi, depuis sa souscription à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 et la ratification de plusieurs conventions et traités relatifs aux droits humains dont la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le pays a affiché sa volonté de promouvoir et de protéger les droits humains. C'est dans ce sens que la Constitution de juin 1991 affirme dans son préambule que le peuple burkinabè s'est « *engagé résolument à édifier un Etat de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, les libertés, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste de progrès et débarrassée de tout préjugé* ».

Cet engagement du Gouvernement burkinabè à œuvrer à l'effectivité des droits humains s'est aussi traduit par l'adoption et la mise en œuvre de documents de politique dont l'objectif est d'instaurer au Burkina Faso une véritable culture des droits humains. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et révisé en 2003 a constitué le principal référentiel de développement socio-économique du Burkina Faso sur la période 2000-2010. Il a consacré la promotion et la protection des droits humains comme étant un élément primordial pour le renforcement de la bonne gouvernance.

La SCADD 2011-2015 est présentement le document d'orientation de la politique gouvernementale du pays. Elle s'inscrit dans le cadre des réformes engagées à la suite de la mise en œuvre du CSLP. Cette stratégie, dans son axe stratégique 3 intitulé *renforcement de la gouvernance* fait de « [...] *l'effectivité des droits humains, à travers des mécanismes et des institutions proactifs combinant les actions de promotion et de protection [...]* », une des conditions pour le renforcement de la démocratie et de la consolidation de la paix sociale.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération en matière de droits humains, divers mécanismes internationaux et régionaux de protection desdits droits ont été mis en place pour assister les pays. Ces mécanismes sont notamment les organes de traités des Nations Unies, les procédures spéciales et l'Examen Périodique Universel (EPU).

---

<sup>1</sup>MEF/INSD, *Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et par province, Août 2009*

En 2013, le Burkina Faso a présenté plusieurs rapports dus au titre de ces mécanismes. Il s'agit, entre autres, du rapport présenté à l'occasion du 2<sup>ème</sup> passage du Burkina Faso à l'EPU, des rapports initiaux sur le premier et le deuxième Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), des rapports initiaux sur la Convention contre la torture et sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, des rapports cumulés constituant les 12<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> rapports périodiques sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale. Ces rapports ont fait l'objet de recommandations en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le pays. Dans le même sens, le Burkina Faso a également pris divers engagements volontaires notamment à l'occasion de sa candidature pour un second mandat au sein du Conseil des Droits l'Homme (CDH).

Le présent plan d'actions concerne les recommandations issues de l'EPU et des organes des traités ainsi que les engagements volontaires du Burkina Faso. Elaboré pour assurer une meilleure mise en œuvre de ces recommandations et engagements, il s'articule autour des points essentiels suivants :

- l'état des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- l'état des recommandations issues des organes de traités ;
- les engagements volontaires du Burkina Faso ;
- la méthodologie d'élaboration du plan d'actions ;
- les objectifs du plan d'actions ;
- la cohérence entre les objectifs du plan d'actions, la SCADD et les politiques sectorielles ;
- le cadre logique du plan d'actions ;
- les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'actions ;
- le mécanisme de financement du plan d'actions ;
- les hypothèses et les risques.

## **1. Rappel du processus de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

Le mécanisme de l'EPU a été créé au moment de la définition du mandat du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) par la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies de mars 2006. Les principes, les objectifs et les modalités de l'EPU ont par la suite été développés en mars 2007 dans la Résolution 5/1 portant mise en place des institutions du CDH et réaffirmés en mars 2011 par l'adoption de la Résolution 16/21.

L'EPU est un processus qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour améliorer la situation des droits humains sur leur territoire. Il s'agit d'un processus mené par les pairs dans le cadre des travaux du Groupe de Travail du Conseil des Droits de l'Homme sur l'EPU (GT-EPU). Ce groupe de travail est constitué des 47 États membres du Conseil. Cependant, tous les États membres des Nations Unies ont la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'intention de l'État examiné.

L'examen est fondé sur trois sources d'information :

- un rapport national élaboré suivant un processus participatif et présenté par l'État examiné (vingt pages) ;
- un rapport de synthèse des informations de l'ONU préparé par le HCDH qui résume les informations contenues dans les rapports, les recommandations et les observations issues des organes conventionnels, des procédures spéciales et autres documents officiels pertinents des Nations Unies, y compris ceux publiés ou produits par toutes les entités de l'ONU (dix pages) ;
- un rapport de synthèse des positions des autres parties prenantes préparé par le HCDH qui résume les informations crédibles et dignes de foi fournies notamment par l'institution nationale des droits de l'Homme (INDH), la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les institutions académiques ou de recherche et les Organisations non gouvernementales (dix pages).

A la suite de cet examen, un document final comportant les recommandations acceptées ou non par l'État examiné est adopté par le CDH. L'État concerné est encouragé à mettre en œuvre les recommandations acceptées ainsi que les engagements volontaires qu'il a pris.

La période consacrée au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations et engagements issus de l'EPU est de quatre ans et demi, soit le temps séparant deux (02) examens pour un État donné. Dans le processus de suivi, les Etats sont encouragés à présenter un rapport à mi-parcours sur l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'examen précédent.

Ainsi, l'EPU se donne pour objectif principal d'améliorer la situation des droits humains dans tous les Etats membres des Nations Unies en promouvant le suivi des obligations et des engagements internationaux pris par ces Etats. Le degré de mise en œuvre de ces obligations est examiné à la lumière notamment de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), des conventions internationales pertinentes auxquelles l'État examiné est partie ainsi que des engagements souscrits volontairement par l'État, y compris lors de la présentation de sa candidature à titre de membre du CDH.

Complémentaire par rapport aux autres mécanismes des droits humains, l'EPU vise à créer de vrais espaces de coopération et de dialogue pour le renforcement et la mise en place d'institutions, de politiques, de lois, de programmes et d'initiatives destinés à atteindre les résultats auxquels les États examinés se sont engagés. Il intègre la perspective de genre, le renforcement des capacités et l'assistance technique aux États qui le souhaitent.

## **2. Méthodologie d'élaboration du plan d'actions**

Tenant compte du fait que l'EPU exige, de par sa nature, une approche transparente, inclusive et participative, la méthodologie suivie pour l'élaboration du plan d'actions est basée sur le dialogue, l'ouverture et la coopération entre toutes les parties concernées par la mise en œuvre et le suivi des recommandations et des engagements. Ainsi, le plan d'actions se veut transversal et son élaboration a suivi un processus participatif impliquant l'ensemble des départements ministériels, les institutions ainsi que les organisations de la société civile.

Son élaboration a été assurée par un comité composé de représentants :

- du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) ;
- du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) ;
- du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
- du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) pour le compte des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- de l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) comme partenaire technique.

L'élaboration du plan d'action a suivi la démarche méthodologique proposée par « *Le Guide pratique sur le plan de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'Examen périodique universel* » élaboré par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en avril 2013. Les étapes suivantes ont été suivies :

### **♣ Collecte des informations concernant les recommandations et engagements**

Cette étape a consisté à réunir l'ensemble des informations sur les recommandations de l'EPU, les recommandations des organes de traité et les engagements volontaires du Burkina Faso. A cet effet, le comité a procédé à une revue documentaire dont la liste figure en annexe.

### **♣ Regroupement des recommandations et des engagements**

Il s'est agi d'élaborer une liste de thèmes de référence relatifs aux droits humains, et de classer chaque recommandation ou engagement volontaire sous les thèmes identifiés en évitant les répétitions et les doublons. Ainsi, les thèmes principaux suivants ont été identifiés :

- les instruments et la coopération avec les mécanismes internationaux des droits humains ;
- la gouvernance (démocratie, élections, transparence, lutte contre l'impunité) ;
- les mesures législatives, politiques, stratégies, initiatives nationales ;

- les mesures législatives, politiques, stratégies, initiatives sectorielles.

Ces thèmes principaux ont permis de regrouper les recommandations sous des thèmes secondaires. Ce regroupement a permis de formuler les objectifs stratégiques et spécifiques du plan d'action.

♣ ***Collecte des données auprès des ministères et institutions concernés***

Elle a été faite à travers des séances de travail entre le comité de rédaction du plan d'actions et les ministères et institutions concernés par la mise en œuvre des recommandations. Ces séances de travail ont permis de réunir des informations nécessaires concernant les politiques, stratégies et programmes sectoriels qui pourront contribuer à la mise en œuvre des recommandations.

♣ ***Identification des actions et des résultats par recommandation***

En fonction des objectifs de chaque recommandation, des actions ont été identifiées lesquelles ont permis de formuler les résultats attendus en termes d'effets sur l'amélioration de la situation des droits humains sur le terrain. Les actions identifiées ont ensuite été déclinées en activités et pour chaque résultat des indicateurs ont été formulés pour mesurer leur atteinte.

♣ ***Mise en cohérence des actions de mise en œuvre des recommandations avec les politiques, stratégies et programmes***

Il s'est agi pour le comité de veiller à ce que les actions soient en cohérence avec les politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels. A cet effet, il a exploité, entre autres :

- la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ;
- la Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique (PNDHPC) ;
- la Politique Nationale Genre (PNG) ;
- le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) ;
- le Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) ;
- la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) ;
- la Politique Nationale de Justice (PNJ) ;
- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

♣ ***Identification des structures responsables et établissement de l'échéancier de mise en œuvre***

Pour l'ensemble des actions et activités, les structures responsables et les structures partenaires de mise en œuvre ont été identifiées. En outre, la programmation physique et financière des activités a été faite. Les matrices des programmations physique et financière sont jointes en annexes du présent document.

Le projet de plan d'actions a été examiné par le Comité intersectoriel de suivi des recommandations de l'EPU les 19 et 20 mai 2014. Il a, par la suite, été validé lors d'un atelier national tenu le 24 juin 2014 puis adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 07 janvier 2015.

### **♣ Contribution des partenaires techniques et financiers et autres acteurs**

L'élaboration du plan d'actions a bénéficié de l'appui de plusieurs acteurs nationaux et de partenaires techniques et financiers. Concernant les acteurs nationaux, l'ensemble des départements ministériels identifiés comme responsables ou partenaires de la réalisation des activités du plan d'actions ont fortement contribué à la détermination des actions. Certaines institutions publiques dont notamment l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) ont fourni des informations, des propositions pour la détermination des actions. En outre, des OSC ont apporté des contributions tant dans le cadre du comité de rédaction que dans le cadre du comité de suivi de l'élaboration du plan d'actions.

S'agissant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BRAO-HCDH) a apporté des observations au projet de plan d'actions ainsi qu'un appui financier pour l'organisation de l'atelier national de validation. En outre, le PNUD, à travers le Projet de Renforcement de la Gouvernance Politique (PRGP) a apporté un appui financier pour l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation des indicateurs du plan d'actions.

Les PTF, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Ambassade du Danemark, l'Ambassade de Suède ont activement apporté des contributions techniques dans le cadre du comité de suivi ainsi que de l'atelier de validation. De même, le comité de rédaction a bénéficié de l'appui technique de l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH).

La contribution de l'ensemble de ces acteurs nationaux et internationaux témoigne de la dynamique participative de l'élaboration du plan d'actions mais aussi de leur adhésion au processus de mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le Gouvernement.

## **3. Etat des recommandations et engagements volontaires du Burkina Faso**

### ***3.1. Etat des recommandations issues de l'EPU adressées au Burkina Faso***

Le Burkina Faso s'est soumis au second cycle de l'EPU le 22 avril 2013, lors de la 16<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'EPU à Genève. Le document final de l'examen du Burkina Faso a été validé le 26 avril 2013 par le Groupe de travail, puis adopté le 18 septembre par le Conseil des Droits de l'Homme. Au total, 165 recommandations ont été formulées à l'endroit de notre pays parmi lesquelles 133 ont été acceptées, 5 acceptées mais considérées comme déjà mises en œuvre et 27 recommandations refusées.

Pour ce qui concerne les recommandations non acceptées, des actions de sensibilisation et de plaidoyer sont prévues dans le plan d'actions en vue de la poursuite des efforts entreprises sur ces questions. Pour les recommandations acceptées et considérées comme déjà mises en œuvre, le plan d'actions s'inscrit dans le renforcement des mesures y concourant.

La synthèse des recommandations par thématique effectuée par le MJDHPC a permis d'en retenir 43 qui devraient être mises en œuvre avant le prochain passage du Burkina Faso à l'EPU prévu pour 2017. Cette synthèse qui intègre également les recommandations du premier passage non encore mises en œuvre se présente comme suit :

## Synthèse des recommandations issues du 2<sup>ème</sup> passage du Burkina Faso à l'EPU par thématique

N° d'ordre	Substance des recommandations	N° du sous paragraphe	Pays ayant formulé les recommandations
<b>Recommandations acceptées et figurant dans le paragraphe 135 du rapport du Groupe de travail de l'EPU</b>			
1	Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	1	Slovaquie
2	Ratifier les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale en vue de contribuer à l'activation de la compétence de la CPI sur les crimes d'agression en début 2017	2	Liechtenstein
3	Poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre, adopter des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme incluant l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie, les violences domestiques, les mariages forcés conformément à la CEDEF et poursuivre les efforts de lutte contre les discriminations liées au genre (en particulier celles liées aux pratiques traditionnelles néfastes)	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 44, 45, 46, 52, 56, 58, 61, 77, 78, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 112	Brésil, Burundi, Djibouti, Chili, Costa Rica, Indonésie, Irlande, Palestine, Singapour, Guatemala, Cap vert, Luxembourg, Arménie, Kazakhstan, Malaisie, Ethiopie, Togo, Australie, Belgique, Hongrie, Suisse, Allemagne
4	Entreprendre plus d'efforts en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation	10	Etat de Palestine
5	Rendre conforme la législation pénale à l'article 5 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdit l'application de la peine de mort aux mineurs	11	Belgique
6	Entreprendre des consultations internes en vue d'accélérer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle législation incluant un mécanisme de suivi évaluation	12, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 27	Brésil, République de Moldavie, Chili, Irlande, Togo, Philippines, Cap vert, Italie
7	Poursuivre le renforcement des politiques de protection des enfants vivant avec un handicap y compris leur inclusion dans le système éducatif classique	65, 66	Egypte, Chypre
8	Poursuivre la protection des enfants contre les abus sexuels, les châtiments corporels, la traite et les pires formes de travail notamment dans les mines et le phénomène des enfants de la rue et recruter, former et équiper des inspecteurs du travail pour lutter contre le travail des enfants	66, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 113, 115	Chypre, Belgique, Australie, Etats-Unis, Belgique, Moldavie, Thaïlande, Nigéria, Singapour, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Pays Bas, Slovaquie, Uruguay, Liechtenstein, Suisse
9	Ratifier la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	103	Uruguay
10	Accélérer les efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances à travers tout le pays	18, 19, 20	Uruguay, Australie, Turquie
11	Accélérer les efforts en vue de permettre à la Commission Nationale des Droits Humains de mener effectivement des activités et renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris	21, 28, 29,30, 31, 32, 33,34	Azerbaïdjan, France, Indonésie, Nouvelle Zélande, Niger, Afrique du sud, Soudan, Tunisie
12	Poursuivre les efforts dans le but de la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs et du respect des droits humains	22	Azerbaïdjan
13	Réviser suivant l'approche basée sur les droits humains le cadre législatif relatif à la promotion des	24	Costa Rica

N° d'ordre	Substance des recommandations	N° du sous paragraphe	Pays ayant formulé les recommandations
	investissements en prévoyant des dispositions en faveur du respect des droits humains et de l'environnement par les industries		
14	Poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains et l'introduction de l'éducation aux droits humains dans les curricula à tous les niveaux scolaires	25, 36, 37, 38, 39, 40, 132, 133	République Démocratique du Congo, Myanmar, Nigeria, Ouganda, Soudan, Emirats arabes unis, Ethiopie, Malaisie
15	Continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays	26	Ethiopie
16	Renforcer le Ministère de la promotion de la femme en vue de lui permettre de pourvoir aux besoins spécifiques des femmes et des filles	35	Tunisie
17	Renforcer la collaboration avec les détenteurs des mandats (procédures spéciales) et les organes de traités	41, 43	Côte d'Ivoire, Niger
18	Mettre en œuvre les recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU	42	Nicaragua
19	Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l'application effective de la loi relative à la propriété foncière, l'accès des femmes aux terres rurales et l'égalité de genre	47, 48, 50, 51,53, 54, 56, 59	Canada, Vietnam, Algérie, Argentine, Cuba, Philippines, Arménie Mexique
20	Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	49, 57	Algérie, Egypte
21	Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l'accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées	60, 62, 63, 64	Kazakhstan, Argentine, Sénégal, Bélarusse
22	Mener des enquêtes sur les allégations de tortures et de mauvais traitements et mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture	67	Australie
23	Améliorer les conditions de détention et le droit à un procès équitable des détenus et prendre en compte les normes des Nations Unies sur le traitement des femmes détenues	68, 69, 70, 72	Danemark, Mexique, Thaïlande, France
24	Assurer l'administration diligente de la justice	67	Australie
25	Poursuivre les efforts de sensibilisation en vue de l'éradication des mutilations génitales féminines et engager des procédures judiciaires et des sanctions contre les personnes qui les pratiquent	73, 74, 75, 76,79, 80, 81, 82, 83, 84, 85	Uruguay, Danemark, Canada, Burundi, Finlande, France, Allemagne, Pays Bas, Rwanda, Slovénie, Espagne,
26	Prendre des mesures législatives et administratives en vue d'assurer l'indépendance de la justice et du Conseil supérieur de la magistrature et améliorer le secteur de la justice juvénile ainsi que la justice pénale	107, 108, 109, 110, 111	Royaume Uni, Etats-Unis, Egypte, Ethiopie, Allemagne
27	Poursuivre les efforts de promotion de l'emploi des jeunes	114	Sri Lanka
28	Poursuivre la priorisation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et le sous-développement, renforcer les droits économiques, sociaux et culturels en vue d'améliorer les conditions	116, 117, 118, 124, 125,	République Bolivarienne de Venezuela, Slovénie,

N° d'ordre	Substance des recommandations	N° du sous paragraphe	Pays ayant formulé les recommandations
	de vie des populations et éliminer les disparités entre les régions dans le domaine de l'accès à l'eau	126	Afrique du Sud, Sénégal, Cuba, Gabon,
29	Mettre comme priorité nationale le droit à l'eau et à l'assainissement	119	Espagne
30	Continuer à prioriser l'allocation des ressources financières et humaines au secteur de la santé et améliorer la santé de la reproduction en fournissant des services appropriés aux femmes et aux filles en particulier celles du milieu rural	120, 121, 122, 123	Egypte, Nouvelle Zélande, Arabie Saoudite, Espagne,
31	Poursuivre la promotion de l'accès à l'éducation en particulier au profit des personnes handicapées et des filles et lutter contre l'analphabétisme	127, 128, 129, 130, 131, 133	Arménie, Arabie Saoudite, Cuba, Sri Lanka, RDC, Malaisie
<b>Recommandations acceptées et considérées comme déjà mises en œuvre figurant dans le paragraphe 136 du rapport du Groupe de travail de l'EPU</b>			
32	Remplir davantage ses obligations internationales y compris celles issues des conventions internationales récemment ratifiées	1	Kazakhstan
33	Adopter une législation incluant le paiement des services de l'environnement en vue de promouvoir le développement économique et industriel durable	2	Mexique
34	Entreprendre des réformes en vue d'assurer l'indépendance de la justice et l'accès à la justice en particulier des groupes vulnérables	3	Slovaquie
35	Mettre en place un programme de création d'emplois visant particulièrement les jeunes	4	Vietnam
36	Envisager l'adoption d'une stratégie pour l'éducation des filles au primaire et au post primaire	5	Palestine
<b>Recommandations figurant dans le paragraphe 138 du rapport du Groupe de travail de l'EPU qui n'ont pas obtenu le soutien du Burkina Faso</b>			
37	Ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au PIDCP en vue d'abolir la peine de mort	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14	Royaume Uni, Belgique, Uruguay, Djibouti, Suisse, Allemagne, Finlande, Espagne, Rwanda, France, Monténégro, Turquie, Slovaquie, Australie
38	Envisager la ratification du nouveau protocole à la CDE relatif aux procédures de communication	12,	Slovaquie
39	Adopter des mesures visant l'abolition de la peine de mort et commuer les peines déjà prononcées en condamnation à perpétuité	13, 15, 17, 18	Nouvelle Zélande, Slovaquie, Burundi, Italie
40	Poursuivre les consultations en vue d'aboutir à l'abolition de la peine de mort	16	Togo
41	Ratifier le protocole facultatif au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1	France
42	Lancer une invitation permanente aux procédures spéciales et à tout détenteur de mandat relatif aux droits humains	2, 3, 4, 5, 6, 7	Uruguay, Latvia, Montenegro, Tunisie, Liechtenstein, Guatemala
43	Éliminer les dispositions relatives à la polygamie et prévoir des actions pour combattre les violences contre les femmes et les enfants	8, 9	Belgique, Hongrie

### **3.2. Etat des recommandations issues des organes de traités**

#### **3.2.1. Rapports initiaux sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> Protocoles facultatifs à la CDE concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie mettant en scène des enfants**

Le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport initial du Burkina Faso à ses 1766<sup>ième</sup> et 1767<sup>ième</sup> séances, le 21 janvier 2013 et a adopté à sa 1784<sup>ième</sup> séance, le 1<sup>er</sup> février 2013, les observations finales ci-après :

- prendre les mesures nécessaires pour garantir la coordination efficace des mesures de mise en œuvre des deux Protocoles facultatifs, y compris avec les agences décentralisées ;
- redoubler d'efforts pour diffuser largement les principes et dispositions des Protocoles facultatifs auprès de la population en général et des enfants en particulier, notamment en associant davantage les médias aux actions de sensibilisation ;
- créer un mécanisme permettant de collecter des données exhaustives, ventilées par sexe, âge, nationalité, origine ethnique et situation socioéconomique, dans tous les domaines liés à la mise en œuvre des Protocoles facultatifs ;
- garantir l'égalité de traitement entre garçons et filles dans les écoles militaires.

Le Comité a également insisté sur l'importance de l'enregistrement des naissances et a réaffirmé la recommandation qu'il a formulée au titre de la Convention (CRC/C/BFA/CO/3-4, par. 35, 2010) préconisant de poursuivre et d'intensifier les actions menées en vue d'établir un système national d'enregistrement gratuit des naissances pour tous les enfants.

#### **3.2.2. Rapport initial sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Le Comité contre la torture a examiné le rapport initial du Burkina Faso en ses 1184<sup>ième</sup> et 1187<sup>ième</sup> séances, les 6 et 7 novembre 2013, et a adopté les observations finales ci-après en ses 1202<sup>ième</sup> et 1203<sup>ième</sup> séances le 19 novembre 2013.

Il a recommandé à notre pays la nécessité d'accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser les actes de torture de manière autonome, en veillant à ce que la définition de la torture soit conforme à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention et d'assurer une formation adéquate aux responsables de l'application de la loi.

D'autres recommandations ont été formulées à l'endroit du Burkina Faso. Il s'agit notamment des recommandations suivantes :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer qu'en droit et dans la pratique, toute personne privée de liberté bénéficie, dès le début de la garde à vue, de toutes les garanties juridiques fondamentales ;

- s'assurer que la CNDH dispose des ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de son mandat, en conformité avec les Principes de Paris ;
- prendre des mesures appropriées pour garantir et protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire et assurer son bon fonctionnement ;
- prendre les mesures appropriées pour que toutes les allégations de torture ou de mauvais traitement fassent sans délai l'objet d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales ;
- mettre en place le mécanisme national de prévention de la torture en application du protocole facultatif à la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- redoubler d'efforts pour combattre les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, notamment en renforçant les campagnes de sensibilisation de la population sur les effets néfastes de certaines coutumes préjudiciables aux femmes ;
- accroître les efforts pour assurer le bon fonctionnement du système de justice pour mineurs, à travers l'allocation des ressources humaines et financières suffisantes et la formation d'un personnel qualifié ;
- prendre les mesures appropriées pour que cessent les attaques populaires et lynchages en menant des campagnes d'information et d'éducation sur la nécessité d'éliminer ces pratiques et en poursuivant et punissant tout contrevenant ;
- renforcer les programmes de formation sur la Convention contre la torture au profit des forces de défense et de sécurité, des juges, des procureurs, des avocats, du personnel médical et pénitentiaire.

Pour terminer, le Comité a demandé au Burkina Faso d'envisager de faire les déclarations prévues aux articles 21 et 22 de la Convention, par lesquelles il reconnaîtrait la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications émanant de la part des États et des particuliers.

### ***3.2.3. Rapport initial sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille***

Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a examiné le rapport initial du Burkina Faso à ses 233<sup>ième</sup> et 234<sup>ième</sup> séances tenues les 9 et 10 septembre 2013 et a adopté les observations finales ci-après à sa 241<sup>ième</sup> séance, tenue le 13 septembre 2013.

A l'issue de cet examen, le Comité a recommandé, entre autres, à notre pays :

- de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention ;
- de ratifier la Convention n° 189 de l'OIT et de fixer un délai précis pour cette ratification ;
- d'accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration ;

- d'intensifier ses efforts pour dispenser systématiquement des formations obligatoires sur le contenu et l'applicabilité directe de la Convention à l'ensemble des fonctionnaires amenés à travailler avec des travailleurs migrants ;
- de veiller à ce que tous les travailleurs migrants, en particulier les travailleuses migrantes employées comme domestiques, aient accès à des mécanismes efficaces pour porter plainte contre ceux qui les exploitent et violent leurs droits et soient dûment informés des procédures disponibles ;
- d'intensifier ses efforts pour s'assurer que tous les enfants de travailleurs migrants sont enregistrés à la naissance et pourvus de documents personnels d'identité conformément à l'article 29 de la Convention ;
- de garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les travailleurs migrants burkinabè, conformément aux nouvelles dispositions modifiant le Code électoral.

#### ***3.2.4. Rapports cumulés constituant le dix-neuvième rapport périodique sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale***

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné le rapport cumulé représentant les douzième au dix-neuvième rapports périodiques du Burkina Faso en ses 2245<sup>ème</sup> et 2246<sup>ème</sup> séances tenues les 19 et 20 août 2013. À sa 2259<sup>ème</sup> séance, tenue le 28 août 2013, il a adopté les observations finales ci-après :

- inclure dans sa législation une définition de la discrimination raciale conforme à l'article 1 de la Convention ;
- amender sa législation actuelle, notamment le Code pénal, afin d'y introduire des dispositions qui donnent plein effet à tous les éléments prévus à l'article 4 de la Convention ;
- prendre des mesures spécifiques pour combattre et abolir toute pratique de castes ;
- envisager d'adopter une législation spécifique sur la discrimination fondée sur l'ascendance ;
- prendre des mesures urgentes afin de mettre fin aux pratiques coutumières néfastes qui empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits au sein de certains groupes ethniques ;
- prendre des mesures afin d'assurer gratuitement l'enregistrement des enfants réfugiés et de leur établir des certificats de naissance.

#### ***3.3. Engagements volontaires du Burkina Faso***

Des engagements volontaires ont également été pris par le Burkina Faso, notamment à l'occasion de sa candidature pour sa réélection au Conseil des Droits de l'Homme. Dans une correspondance datée du 20 avril 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale des Nations unies, le Burkina Faso s'est engagé, en appui à sa candidature pour une réélection au Conseil des Droits de l'Homme pour la période 2011-2014, à :

- coopérer pleinement avec les mécanismes du Conseil, notamment les procédures spéciales, en réagissant rapidement et sur le fond à leurs messages ;
- poursuivre résolument la réalisation des engagements précédemment pris pour l'enracinement des droits de l'homme au Burkina Faso et la consolidation de la paix dans le monde ;
- veiller à ce que les engagements pris lors de son passage à l'examen périodique universel pour traiter les problèmes de droits humains soient mis en œuvre de manière exhaustive ;
- prendre des mesures efficaces contre les atteintes aux droits de l'homme, notamment les violations caractérisées et systématiques et les urgences en matière de violations des droits fondamentaux.

La mise en œuvre de ces différentes recommandations et engagements nécessite la solidarité et la coopération internationales. Pour cette raison, le Burkina Faso compte sur le soutien de la communauté internationale pour l'atteinte des objectifs.

#### **4. Objectifs du plan d'actions**

L'objectif général du plan d'actions est d'*améliorer la situation des droits humains au Burkina Faso*. Cet objectif général a été décliné en objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique a été ensuite subdivisé en objectifs spécifiques pour mieux définir les actions à prendre.

##### ***Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains***

De l'examen des rapports, il est ressorti des insuffisances notamment en matière de renforcement du cadre juridique de promotion et de protection des droits humains mais aussi en matière de coopération avec les mécanismes internationaux des droits humains.

Pour combler ces insuffisances notifiées à travers les recommandations, le gouvernement s'est fixé les objectifs spécifiques suivants :

- *poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments ;*
- *négocier et signer des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de lutte contre la traite des êtres humains ;*
- *renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales ;*
- *renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU.*

##### ***Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité***

La gouvernance démocratique, la transparence et la lutte contre l'impunité ont été identifiées par les mécanismes onusiens comme étant des facteurs déterminants de l'effectivité des droits humains. L'atteinte de cet objectif contribuerait à assurer le bon fonctionnement des institutions

de l'Etat et en particulier de l'appareil judiciaire. Pour cela, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

- *renforcer la démocratie et l'Etat de droit ;*
- *renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques ;*
- *renforcer la lutte contre l'impunité.*

**Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains**

L'atteinte de cet objectif implique le renforcement du cadre général de promotion et de protection des droits humains. Les actions proposées devraient permettre de combler les lacunes de la législation nationale en matière de promotion du civisme, de protection des droits des migrants, de l'enfant et de gestion des conflits communautaires. Il s'agit spécifiquement des actions transversales qui touchent le cadre général de promotion et de protection des droits humains. Pour y parvenir des objectifs spécifiques ont été retenus :

- *renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains ;*
- *renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains ;*
- *renforcer l'éducation et la formation aux droits humains.*

**Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains**

L'effectivité des droits humains suppose la prise en compte des droits spécifiques dans l'élaboration des politiques sectorielles. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre des mesures législatives efficaces et d'adopter des stratégies appropriées en vue de renforcer le cadre général de promotion et de protection des droits des groupes vulnérables.

Plusieurs objectifs spécifiques concourent à l'atteinte de cet objectif stratégique. Il s'agit de :

- *renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants ;*
- *renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels ;*
- *renforcer l'effectivité des droits civils et politiques ;*
- *renforcer les droits de la solidarité.*

**5. Cohérence entre les objectifs du plan d'actions, la SCADD et les politiques sectorielles**

Dans la perspective de favoriser une croissance intégrée et de créer les conditions d'un développement durable, le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Les objectifs du plan d'actions s'inscrivent en droite ligne avec les axes stratégiques de la SCADD et des politiques sectorielles.

### **5.1. *Cobérence des objectifs du plan d'actions avec la SCADD***

Le présent plan d'actions qui définit les objectifs stratégiques de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et de celles issues des organes de traité est en relation avec les axes stratégiques de la SCADD. Ainsi, les objectifs stratégiques 1 et 2 s'inscrivent dans l'axe 3 de la SCADD intitulé « renforcement de la gouvernance ».

Les objectifs stratégiques 3 et 4 contribueront à l'atteinte des objectifs des axes 2, 3 et 4 de la SCADD portant respectivement sur la « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale », le « renforcement de la gouvernance » et la « prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement ».

### **5.2. *Cobérence des objectifs du plan d'actions avec les politiques sectorielles***

Les objectifs du plan d'actions sont en cohérence avec les politiques sectorielles des ministères concernés par la mise en œuvre des recommandations.

Ainsi, l'objectif stratégique 1 est en relation avec la Politique nationale des affaires étrangères, la Politique nationale de justice et la Politique nationale des droits humains et de la promotion civique.

L'objectif stratégique 2 quant à lui correspond à la vision de la Politique nationale de justice, de la Politique nationale des affaires étrangères.

L'objectif stratégique 3 est en relation avec notamment les politiques et programmes sectoriels relatifs aux droits humains et à la promotion civique, à l'administration territoriale, à la décentralisation, à la sécurité, à l'éducation et à l'enseignement, à la recherche scientifique, à la formation technique et professionnelle.

L'objectif stratégique 4 est en relation avec notamment les politiques, programmes et plans sectoriels relatifs à l'économie et aux finances, à l'éducation, à l'emploi, aux droits humains, au genre, à l'action sociale et à la solidarité nationale, à la santé et à la jeunesse.

## 6. Cadre logique du plan d'actions

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains</b>							
<b>Objectif spécifique 1.1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments</b>							
1	Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	<b>Action 1.1.1</b> : Ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides	La Convention de 1954 relative au statut des apatrides est ratifiée par le Gouvernement du Burkina Faso	Les personnes vivant au Burkina Faso sont protégées contre l'apatridie	Nombre de personnes en situation d'apatridie ayant bénéficié de la nationalité burkinabè	Ministère en charge de la Justice (Greffes des Cours d'Appel)	Stabilité politique
		<b>Action 1.1.2</b> : Ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	La Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie est ratifiée par le Burkina Faso				
2	Ratifier les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale en vue de contribuer à l'activation de la compétence de la CPI sur les crimes d'agression en début 2017	<b>Action 1.1.3</b> : Ratification des amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale	Les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale sont ratifiés par le Burkina Faso	Le Burkina Faso contribue à l'entrée en vigueur des amendements de Kampala au Statut de la CPI en vue de la répression des crimes d'agression	Dépôt des instruments de ratification des amendements de Kampala	MAE-CR/DGAJC	Volonté politique
3	Ratifier la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	<b>Action 1.1.4</b> : Ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	La Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques est ratifiée par le Gouvernement du Burkina Faso	La législation nationale protège les travailleurs domestiques contre les violations de leurs droits	Existence d'une loi nationale qui protège les travailleurs domestiques	Rapport des inspections de travail MFPTSS	Système judiciaire efficace
4	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	<b>Action 1.1.5</b> : Ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications est ratifié par le Gouvernement du Burkina Faso	Les individus ou groupes d'individus peuvent porter plainte devant le Comité des droits de l'enfant en cas de violation des droits des enfants	Nombre de communications présentées au Comité des droits de l'enfant	MAE-CR ; Extranet ; Secrétariat du Comité	Adhésion de tous les acteurs concernés
5	Remplir davantage ses obligations internationales y compris celles issues des conventions internationales récemment ratifiées	<b>Action 1.1.6</b> : Amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains	Les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains sont connus par les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que par les populations	Le Burkina Faso œuvre à l'amélioration des connaissances des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions internationales et les engagements relatifs aux droits humains ratifiés	Nombre de rencontres d'information et de formation des acteurs étatiques ainsi que des populations sur les conventions internationales et les engagements relatifs aux droits humains	MJDHPC/DGDDH/DSAI	Adhésion des acteurs concernés

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
		<i>Action 1.1.7</i> : Dynamiser le processus de mise en conformité de la législation nationale en matière de DCP et de DESC avec les conventions ratifiées par le Burkina Faso	Le processus de mise en conformité de la législation nationale en matière de DCP et de DESC avec les conventions ratifiées par le Burkina Faso est dynamisé	Les acteurs étatiques œuvrent au renforcement du cadre juridique de protection des droits humains	Niveau d'avancement du processus de mise en conformité de la législation nationale.	Rapport d'activités ; Avant-projets de lois de mise en conformité des textes avec les conventions ratifiées	Volonté politique
6	Rendre conforme la législation pénale à l'article 5 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdit l'application de la peine de mort aux mineurs	<i>Action 1.1.8</i> : Adoption de la loi portant protection de l'enfant	La loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso est adoptée	Les enfants bénéficient d'une meilleure protection juridique et sociale au Burkina Faso	Suppression de la peine de mort aux mineurs dans la législation nationale burkinabè	Loi portant protection de l'enfant	Volonté politique
<b>Objectif spécifique 1.2 : Négocier et signer des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de lutte contre la traite des êtres humains</b>							
7	Continuer de renforcer la coopération internationale en concluant des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux, en particulier avec les pays voisins sur la traite des personnes, en particulier les enfants	<p><i>Action 1.2.1</i> : Conclusion d'un accord bilatéral avec le Ghana sur la traite transfrontalière (vente, exploitation, pires formes de travail) des enfants</p> <p><i>Action 1.2.2</i> : Sensibilisation des populations sur la lutte contre la traite des enfants dans les zones de recrutement et dans les zones frontalières</p> <p><i>Action 1.2.3</i> : Conclusion d'un accord tripartite avec le Bénin et le Niger sur la traite des personnes et en particulier les enfants</p>	<p>Un accord bilatéral est conclu avec le Ghana sur la traite transfrontalière (vente, exploitation, pires formes de travail) des enfants</p> <p>Les populations sont sensibilisées sur la lutte contre la traite des enfants dans les zones de recrutement et dans les zones frontalières</p> <p>Un accord tripartite entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger sur la traite des personnes est conclu</p>	La traite transfrontalière et les pires formes de travail, en particulier des enfants connaît une régression sous régionale	Nombre d'enfants victimes de la traite et des autres pires formes de travail des enfants enregistrés et pris en charge	MASSN ; MFPTSS	Accompagnement de tous les acteurs
<b>Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales</b>							
8	Renforcer la collaboration avec les détenteurs des mandats (procédures spéciales) et les organes de traités	<p><i>Action 1.3.1</i> : Facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques</p> <p><i>Action 1.3.2</i> : Présentation des rapports dus aux organes de traités</p>	<p>L'état des lieux de thématiques spécifiques est établi par les rapporteurs spéciaux</p> <p>Les rapports dus sont présentés aux différents organes de traités par le Gouvernement burkinabè</p>	La coopération du Burkina Faso avec les organes conventionnels et les procédures spéciales s'améliore	<p>Nombre de rapporteurs spéciaux accueillis</p> <p>Nombre de réponses aux questionnaires des rapporteurs spéciaux</p> <p>Nombre de rapports élaborés et soumis aux organes de traité</p>	<p>MJDHPC/DGDDH/DSAI</p> <p>MJDHPC/DGDDH/DSAI</p>	<p>Volonté politique</p> <p>Stabilité institutionnelle</p>

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
9	Envisager de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<b>Action 1.3.3 :</b> Consultation sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	La consultation sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille est faite	Le Burkina Faso a dégagé une position par rapport aux déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille et à l'article 14 de la CERD	Existence d'un document sur la position du Burkina Faso par rapport aux déclarations	MJDHPC/DGDDH/DSAI; MAECR/DGAJC	Adhésion des acteurs concernés
10	Faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<b>Action 1.3.4 :</b> Consultation sur l'opportunité de faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	La consultation sur l'opportunité de faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est faite				
11	Poursuivre et resserrer la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	<b>Action 1.3.5 :</b> Renforcement de la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre des opérations de maintien de la paix	La coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge est renforcée	Les contingents burkinabè aux OSP sont mieux outillés pour protéger les droits humains au cours de leurs missions	Proportion des membres des contingents burkinabè envoyés pour des OSP formés en droits humains et DIH	MJDHPC/CIMDH; CICR; MDNAC	Adhésion des acteurs concernés
<b>Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU</b>							
12	Mettre en œuvre les recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU	<b>Action 1.4.1 :</b> Présentation et appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés <b>Action 1.4.2 :</b> Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	Le plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU est exécuté	La mise en œuvre des recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU contribue à l'amélioration de la situation des droits humains au Burkina Faso	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU acceptées par le Burkina Faso	Rapport de mise en œuvre des recommandations acceptées; rapports de suivi	Stabilité politique et institutionnelle
<b>Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité</b>							
<b>Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la démocratie et l'Etat de droit</b>							
13	Prendre des mesures législatives et administratives en vue d'assurer l'indépendance de la justice et du Conseil supérieur de	<b>Action 2.1.1 :</b> Renforcement des compétences du Conseil Supérieur de la Magistrature	Les compétences du CSM sont renforcées	Les dossiers judiciaires sont traités de manière indépendante, impartiale et diligente	Temps moyen de traitement des affaires civiles, pénales et commerciales	Greffes des cours et tribunaux; Annuaire statistique	Volonté politique

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses	
	la magistrature et améliorer le secteur de la justice juvénile ainsi que la justice pénale	<b>Action 2.1.2</b> : Renforcement du statut et des compétences des acteurs du pouvoir judiciaire	Le statut et les compétences des acteurs du pouvoir judiciaire sont renforcés	L'administration de la justice est plus efficace et la déontologie mieux respectée par les acteurs du pouvoir judiciaire	Nombre d'initiatives prises pour renforcer l'indépendance de la justice ; Perception des différents acteurs sur la justice	Rapport de l'étude sur la perception de la justice par les acteurs		
		<b>Action 2.1.3</b> : Lutte contre la corruption au sein de la justice	Les cas de corruption au sein de la justice sont décelés et sanctionnés					
		<b>Action 2.1.4</b> : Formation et sensibilisation des acteurs intervenant dans le secteur de la justice juvénile	Les acteurs intervenant dans le secteur de la justice juvénile sont formés et sensibilisés sur les droits de l'enfant	Les enfants bénéficient d'une meilleure protection juridique au Burkina Faso de la part des acteurs de la justice et leurs droits sont mieux respectés par les populations	Le nombre d'enfants en conflit avec la loi pris en charge dans les centres de réinsertion social	MASSN		Disponibilité de ressources financières
					Nombre de cas de violation des droits de l'enfant rapportés et pris en charge	MASSN ; MJDHPC		
		<b>Action 2.1.5</b> : Sensibilisation des populations sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	Les populations sont sensibilisées sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	La justice pénale est mieux administrée par les acteurs de la chaîne pénale	Nombre de décisions de justice rendues en faveur des enfants	Ministère en charge de la Justice; Annuaire statistique		
<b>Action 2.1.6</b> : Renforcement du dispositif de fonctionnement de la chaîne pénale	Le dispositif de fonctionnement de la chaîne pénale est renforcé	Délai moyen de traitement des affaires pénales	Annuaire statistique du MJDHPC		Volonté politique			
14	Entreprendre les réformes judiciaires nécessaires pour assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire et améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus vulnérables	<b>Action 2.1.7</b> : Opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire		Le fonds d'assistance judiciaire est opérationnel		Les populations les plus vulnérables ont un accès facile à la justice grâce à l'assistance judiciaire	Nombre de personnes (hommes et femmes) indigentes éligibles ayant bénéficié de l'assistance judiciaire	Ministère en charge de la Justice; Rapports du fond d'assistance judiciaire
		<b>Action 2.1.8</b> : Poursuite de la déconcentration de la justice par l'ouverture de nouvelles juridictions	La déconcentration de la justice est assurée à travers la construction de nouvelles juridictions	Les populations ont un accès facile à la justice grâce au rapprochement des juridictions	Diminution du rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance	Ministère en charge de la Justice; Annuaire statistique de la justice	Volonté politique	
		<b>Action 2.1.9</b> : Dynamisation des tribunaux départementaux et d'arrondissement (TD et TA)	Les tribunaux départementaux sont dynamisés	Les TD et TA fonctionnent mieux	Nombre de décisions rendues par les TD et les TA	Ministère en charge de la Justice; Annuaire statistique de la justice		
15	Garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les	<b>Action 2.1.10</b> : Exercice effectif du droit de vote des travailleurs migrants	Les travailleurs migrants burkinabè et les membres de leur famille exercent leur	Les travailleurs migrants burkinabè et les membres de leur famille participent	Nombre de burkinabè de l'extérieur enrôlés sur les listes électorales	CENI	Adhésion des Burkinabè de l'extérieur	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
	travailleurs migrants burkinabè, conformément aux nouvelles dispositions modifiant le Code électoral, et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice effectif de ce droit, notamment en menant des campagnes d'information à leur intention	burkinabè aux élections de 2015	droit de vote en 2015	au scrutin présidentiel de 2015	Taux de participation des Burkinabè de l'extérieur enrôlés à l'élection présidentielle de 2015		
<b>Objectif spécifique 2.2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques</b>							
16	Continuer à mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption afin de prévenir et de réprimer la corruption	<b>Action 2.2.1</b> : Appui au fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des Comptes)	Les recommandations contenues dans les rapports des structures de contrôle telles l'ASCE et la Cour des Comptes sont mises en œuvre	Les biens et deniers publics sont gérés de manière transparente	Pourcentage des recommandations des corps de contrôle de l'Etat mises en œuvre	Rapport général annuel d'activités de l'ASCE	Volonté politique
		<b>Action 2.2.2</b> : Lutte contre la corruption au sein des administrations publiques	Les cas de corruption au sein des administrations publiques sont décelés et sanctionnés		Pourcentage des irrégularités décelées par les rapports des corps de contrôle de l'Etat	Rapport général annuel de l'ASCE	
		<b>Action 2.2.3</b> : Adoption et vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso	La loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso est adoptée par l'Assemblée nationale		Pourcentage des infractions révélées par les structures de contrôle ayant connu une suite judiciaire		
		<b>Action 2.2.4</b> : Création et opérationnalisation des pôles financiers au sein des juridictions	Les pôles financiers sont créés et sont opérationnels au sein des juridictions	Les infractions financières et économiques sont mieux réprimées par les juridictions	Nombre d'infractions financières jugées	Annuaire statistique du MJDHPC	
		<b>Action 2.2.5</b> : Renforcement des capacités de 02 OSC (RENLAC, RAJIT) et de 03 structures étatiques (ASCE, Cour des Comptes, IGF) intervenant dans la lutte contre la corruption	Les capacités des structures étatiques et des OSC intervenant dans la lutte contre la corruption sont renforcées	Les structures intervenant dans la lutte contre la corruption agissent plus efficacement	Nombre d'actions anti-corruption réalisées par les structures identifiées	Rapports des structures de contrôle (ASCE, Cour des comptes, RENLAC, RAJIT)	
<b>Objectif spécifique 2.3 : Renforcer la lutte contre l'impunité</b>							
17	Enquêter sur les violations des droits de l'homme, poursuivre les auteurs, les sanctionner et indemniser les victimes	<b>Action 2.3.1</b> : Réalisation d'une étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso	Les situations de violations des droits humains au Burkina Faso sont connues	Les cas de violation des droits humains sont mieux traités et les victimes outillées sur leur droit à	Nombre de cas de violation des droits humains traités	MJDHPC; Médiateur du Faso; MASSN, MPFG	Volonté politique

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
		<b>Action 2.3.2</b> : Sensibilisation des populations sur l'existence et les modalités de mise en œuvre du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè	Les populations sont sensibilisées sur l'existence et les modalités de mise en œuvre du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè	réparation	Nombre de victimes de violation de droits humains indemnisées	Ministère en charge de la Justice	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 2.3.3</b> : Création et opérationnalisation d'une ligne verte pour la dénonciation des cas de violation des droits humains	Une ligne verte pour la dénonciation des cas de violation des droits humains est créée et opérationnelle		Nombre de personnes écoutées et orientées par les centres d'écoute	MJDHPC/Coordination des CEDDH	Adhésion de la population
		<b>Action 2.3.4</b> : Renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso	Les capacités des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso sont renforcées				
<b>Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains</b>							
<b>Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains</b>							
18	Poursuivre les efforts dans le but de la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs et du respect des droits humains	<b>Action 3.1.1</b> : Promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois	Les acteurs des pouvoirs exécutif, législatif, les élus locaux, les responsables de l'application des lois et les populations sont sensibilisés sur le civisme	Les populations commettent moins d'actes d'incivisme	Nombre d'actes de vandalismes commis lors des manifestations publiques	Ministère en charge de la sécurité	Stabilité politique
		<b>Action 3.1.2</b> : Sensibilisation des populations sur le civisme	Le civisme est enseigné dans les établissements d'éducation formelle et non formelle		Nombre d'actes d'incivisme enregistrés	Ministère en charge de la sécurité	
		<b>Action 3.1.3</b> : Enseignement du civisme dans l'éducation formelle et non formelle	Les populations sont sensibilisées sur la tolérance et la paix	Les populations sont plus tolérantes les unes envers les autres	Taux de régression des conflits enregistrés par an	MATDS ; MARHASA ; MRA ; MJDHPC	
		<b>Action 3.1.4</b> : Promotion de la culture de la tolérance et de la paix auprès des populations					

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
19	Réviser suivant l'approche basée sur les droits humains le cadre législatif relatif à la promotion des investissements en prévoyant des dispositions en faveur du respect des droits humains et de l'environnement par les industries	<b>Action 3.1.5</b> : Révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries	Le cadre législatif relatif à la promotion des investissements est révisé suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement	Les droits humains et l'environnement sont mieux protégés et respectés par les investisseurs et les industriels	Nombre d'initiatives de promotion et de protection de l'environnement prises par les investisseurs	Ministère en charge des Mines; Ministère en charge de l'environnement ; Ministère et celui en charge de l'industrie	Adhésion des investisseurs
20	Accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration en mettant à disposition les ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre et à garantir un suivi régulier (base de données centralisée, ventilée par sexe, âge, origine, situation socioéconomique) tout en assurant une meilleure coordination entre les ministères qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<b>Action 3.1.6</b> : Adoption et vulgarisation de la stratégie nationale de migration	La stratégie nationale de migration est adoptée et mise en œuvre	Les migrants bénéficient d'une meilleure protection de la part des structures publiques	Nombre de migrants burkinabè ayant bénéficié d'une assistance consulaire	MAECR/CSBE; OIM	Volonté politique
		<b>Action 3.1.7</b> : Renforcement des cadres de concertation (Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, Commission nationale pour l'intégration) entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	Les cadres de concertation (Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, Commission nationale pour l'intégration) entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille sont renforcés				
		<b>Action 3.1.8</b> : Amélioration de l'information statistique sur la migration à travers la disponibilité de données désagrégées	L'information statistique désagrégée sur la migration est disponible	Les acteurs intervenant dans le domaine de la migration disposent de données désagrégées pour la mise en œuvre de leurs actions	Existence de base de données statistiques désagrégées par âge, sexe et lieu de résidence sur la migration	MAECR/CSBE	Disponibilité de ressources financières
21	Renforcer la coordination des actions des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant en vue de lutter efficacement contre les infractions visées par le Protocole facultatif	<b>Action 3.1.9</b> : Renforcement des capacités du Conseil national pour l'Enfance pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC	Les capacités du Conseil national pour l'Enfance (CNE) sont renforcées pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC	Les acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance interagissent mieux sous la coordination du CNE	Nombre d'actions organisées conjointement	MASSN/SPCNE	Disponibilité de ressources financières
22	Mettre en œuvre et renforcer les initiatives pour résoudre les conflits entre éleveurs et cultivateurs et pour éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits communautaires	<b>Action 3.1.10</b> : Création et opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits	L'observatoire national de prévention et de gestion des conflits est créé et opérationnel	Les conflits communautaires sont mieux traités par les acteurs de développement	Nombre de conflits enregistrés et résolus	MATDS; MARHASA; MRA, MJDHPC	Adhésion des populations

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
23	Mettre en œuvre un système global et coordonné de collecte des données, intégrant l'analyse des données, la surveillance et les études d'impact, et couvrant l'ensemble des domaines visés par les Conventions relatives aux droits humains et leurs Protocoles facultatifs	<b>Action 3.1.11</b> : Amélioration et diffusion de l'information statistique sur l'ensemble des domaines visés par les conventions relatives aux droits humains	L'information statistique sur l'ensemble des domaines visés par les conventions relatives aux droits humains est améliorée et diffusée	Les acteurs intervenant dans la promotion et la protection des droits humains disposent de données désagrégées pour mieux orienter leurs actions	Existence d'une Base de données statistiques sur les droits humains	MJDHPC	Disponibilité de ressources financières
24	Accélérer les efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances à travers tout le pays	<b>Action 3.1.12</b> : Amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement des actes d'état civil	Les centres d'enregistrement des actes d'état civil sont plus accessibles aux populations	Toutes les naissances sont enregistrées et les actes de naissance délivrés	Proportion de nouveaux nés déclarés à la naissance Rayon moyen d'accès à un centre d'état civil	MATDS, Ministère en charge de la Justice	Adhésion des populations
25	Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l'application effective de la loi relative à la propriété foncière, l'accès des femmes aux terres rurales et l'égalité de genre	<b>Action 3.1.13</b> : Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les activités socio-économiques	Le genre est pris en compte dans les activités socio-économiques	Les femmes bénéficient plus de l'accès aux ressources pour la réalisation de leurs activités génératrices de revenus	Nombre de femmes ayant bénéficié de financements (montant moyen des prêts) pour leurs activités spécifiques Pourcentage de femmes bénéficiaires des parcelles aménagées Pourcentage de femmes bénéficiaires de titres fonciers	MARHASA, MEF; MPFG	Volonté politique ; Non persistance des pesanteurs socio-culturelles
26	Poursuivre les actions et la mise en œuvre des politiques pour la réalisation des droits à la santé et à l'éducation	<b>Action 3.1.14</b> : Amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité	L'accès des populations aux services de santé de qualité est amélioré	La santé des populations est améliorée	Indicateurs de santé	Ministère de la Santé	Disponibilité de ressources financières ; Adhésion des populations
		<b>Action 3.1.15</b> : Amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base	L'accès des populations aux services de d'éducation de base est amélioré	Les enfants du Burkina Faso ont un accès effectif à l'éducation	Indicateurs de l'éducation de base	MENA	
<b>Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains</b>							
27	Accélérer les efforts en vue de permettre à la Commission Nationale des Droits humains de mener effectivement des activités et renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris	<b>Action 3.2.1</b> : Renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la CNDH	Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la CNDH sont renforcées	La CNDH œuvre mieux pour la promotion et la protection des droits humains et fonctionne conformément aux principes de Paris	Proportion des membres de la CNDH formés en droits humains ; Effectivité de l'autonomie de gestion de la CNDH Evolution du budget alloué à la CNDH Proportion de rencontres statutaires tenues Existence de rapports sur les droits humains	Rapports d'activités de la CNDH	Volonté et stabilité politique

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
28	Continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle	<b>Action 3.2.2</b> : Renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile	L'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile est renforcé	Les OSC contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits humains	Nombre d'OSC ayant bénéficié de l'appui (technique, financier et matériel) du MDHPC	Rapports d'activités du MJDHPC et les OSC	Adhésion des OSC
					Nombre d'initiatives de promotion et de protection des droits humains réalisées	Rapport du MJDHPC et des OSC	
					Evolution du budget alloué à l'appui aux OSC		
29	Renforcer le Ministère de la promotion de la femme en vue de lui permettre de pourvoir aux besoins spécifiques des femmes et des filles	<b>Action 3.2.3</b> : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres du Conseil National de Suivi de la mise en œuvre des engagements et des recommandations en faveur de la Femme (CNSF)	Les capacités techniques et opérationnelles des membres du CNSF sont renforcées	Les discriminations à l'égard des femmes et des filles sont réduites	Nombre de recommandations de la CEDEF mises en œuvre	MPFG	Volonté politique
					Nombre de programmes et projets de lutte contre les discriminations liées au genre mis en œuvre		
30	Préciser le mandat du CNSPDE (actuel CNE) et créer des mécanismes efficaces de coordination de l'action des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant et allouer au Secrétariat permanent des ressources humaines, techniques et financières suffisantes	<b>Action 3.2.4</b> : Application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat permanent	Le fonctionnement du CNE et de son Secrétariat permanent est renforcé	Le CNE améliore ses interventions en faveur de la protection des enfants	Taux d'exécution du programme d'activités du SP/CNE	SP/CNE	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 3.2.5</b> : Renforcement des capacités opérationnelles du CNE					
31	Assurer la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes permettant de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	<b>Action 3.2.6</b> : Opérationnalisation de la ligne 116 pour la dénonciation des cas de traites et pratiques assimilées	La ligne 116 pour la dénonciation des cas de traites et des pratiques assimilées est opérationnelle	Les enfants sont mieux protégés contre la traite et les autres pratiques assimilées et les victimes sont prises en charge	Nombre d'enfants victimes de la traite et des autres pires formes de travail des enfants enregistrés et pris en charge	MASSN	Adhésion des acteurs concernés ; Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 3.2.7</b> : Renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	Les mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et pratiques assimilées sont plus fonctionnels				

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
32	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme national de prévention efficace de façon à améliorer les conditions de vie des détenus, qu'il s'agisse des conditions matérielles de leur détention ou de leurs droits reconnus par la loi, notamment du droit à un procès équitable	<b>Action 3.2.8</b> : Humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux	Les lieux de détention sont humanisés et conformes aux standards internationaux	Les détenus bénéficient de l'amélioration de leurs conditions de détention	Indicateurs d'accès des détenus aux services sociaux de base	Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice	Volonté politique
		<b>Action 3.2.9</b> : Promotion de l'application des peines alternatives	Les peines alternatives sont promues				
		<b>Action 3.2.10</b> : Relecture du Code de procédure pénale	Le Code de procédure pénale est relu	Le Code de procédure pénale burkinabè est plus respectueuse des droits des détenus	Temps moyen de traitement d'une affaire pénale Accessibilité des gardés à vue au service d'un avocat		
<b>Objectif spécifique 3.3 : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains</b>							
33	Poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains (droits des travailleurs migrants, droits des réfugiés, torture, discrimination raciale, prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, etc.) et l'introduction de l'éducation aux droits humains et à la paix dans les curricula à tous les niveaux scolaires	<b>Action 3.3.1</b> : Renforcement de l'éducation aux droits humains au profit des populations	Les populations sont sensibilisées sur les droits humains	Les populations connaissent mieux leurs droits et devoirs	Niveau de perception des droits humains au Burkina Faso	MJDHPC	Adhésion des populations
		<b>Action 3.3.2</b> : Introduction de l'éducation aux droits humains dans les ordres d'enseignement primaire, post primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle	L'éducation aux droits humains est introduite dans les ordres d'enseignement primaire, post primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle	Les élèves et apprenants connaissent et respectent mieux les droits humains	Nombre d'écoles primaires ayant intégré l'enseignement des droits humains dans leurs programmes Nombre d'élèves et d'apprenants formés en droits humains	MENA, MJDHPC	Volonté politique
34	Intensifier les efforts pour dispenser systématiquement des formations obligatoires sur le contenu et l'applicabilité directe de la Convention à l'ensemble des fonctionnaires amenés à travailler avec des travailleurs migrants, en particulier les magistrats, la police et la police des frontières, les agents de l'immigration et les agents consulaires, les inspecteurs du travail et les travailleurs sociaux	<b>Action 3.3.3</b> : Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Les capacités des catégories socio-professionnelles sont renforcées sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Les groupes socio-professionnels connaissent et respectent mieux les droits humains	Nombre de personnes formées en droits humains parmi les groupes socio-professionnels	MJDHPC	Adhésion des groupes socio-professionnels

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
35	Renforcer les programmes de formation sur les Conventions relatives aux droits humains destinés aux groupes socio-professionnels (forces de défense et de sécurité, magistrats, auxiliaires de justice, personnel médical et pénitentiaire, travailleurs sociaux, professionnels de médias, autorités locales, services de l'immigration, etc.)	<b>Action 3.3.4 :</b> Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur les Conventions relatives aux droits humains	Les capacités techniques des catégories socio-professionnelles sont renforcées sur les Conventions relatives aux droits humains destinés aux groupes socio-professionnels				
36	Renforcer et poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes (groupes ethniques concernés, chefs traditionnels et religieux, etc.) et sur les principes du Protocole à la CDE relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés	<b>Action 3.3.5 :</b> Renforcement des connaissances des populations sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes	Les connaissances des populations sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes sont renforcées	Les discriminations liées aux pratiques traditionnelles néfastes, notamment le système de caste connaissent une réduction	Nombre d'actes de discrimination liés aux pratiques traditionnelles néfastes enregistrés	MJDHPC, MASSN, MPFG	Adhésion des acteurs ; Non persistance des pesanteurs socio-culturelles
37	Informer et sensibiliser les populations vivant dans des camps de réfugiés, les populations nomades ou semi-nomades ainsi que les populations des zones rurales sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	<b>Action 3.3.6 :</b> Renforcement des connaissances des réfugiés, des populations des localités abritant les camps de réfugiés, des populations nomades ou semi-nomades sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	Les connaissances des réfugiés, des populations des localités abritant des camps de réfugiés, des populations nomades ou semi-nomades sont renforcées	Les réfugiés bénéficient d'une meilleure protection de leurs droits	Nombre de réfugiés sensibilisés sur leurs droits Nombre de personnes vivant avec les réfugiés sensibilisées sur les droits des réfugiés	MAECR/CONAREF	Stabilité politique
<b>Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains</b>							
<b>Objectif spécifique 4.1 : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants</b>							
<b>4.1.1. Droits de la femme</b>							
38	Poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre,	<b>Action 4.1.1 :</b> Promotion et protection des droits des femmes et des jeunes filles	Les droits des femmes et des jeunes filles sont promus et protégés	Les femmes sont mieux protégées contre les discriminations, les	Réduction des discriminations, des inégalités et des violences liées au genre	Rapport d'évaluation de la PNG	Non persistance des pesanteurs socio-culturelles

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
	adopter des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme incluant l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie, les violences domestiques, les mariages forcés conformément à la CEDEF et poursuivre les efforts de lutte contre les discriminations liées au genre	<b>Action 4.1.2</b> : Adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes		inégalités et les violences liées au genre		MASSN	
		<b>Action 4.1.3</b> : Sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre	Les populations sont sensibilisées sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre				
		<b>Action 4.1.4</b> : Intensification de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	La lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie est intensifiée				
39	Poursuivre les efforts de sensibilisation en vue de l'éradication des pratiques coutumières néfastes (mutilations génitales féminines, exclusion sociale, etc.) et engager des procédures judiciaires et des sanctions contre les personnes qui les pratiquent	<b>Action 4.1.5</b> : Sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés)	Les populations connaissent mieux les effets néfastes de certaines pratiques coutumières	Les populations abandonnent les pratiques coutumières néfastes	Nombre de personnes victimes des pratiques coutumières néfastes enregistrées	MASSN	Non persistance des pesanteurs socio-culturelles
		<b>Action 4.1.6</b> : Renforcement de la répression des MGF	La répression des MGF est renforcée	Les populations abandonnent les pratiques des MGF	Nombre de décisions de justice rendues en faveur des victimes des MGF	Ministère en charge de la Justice	Volonté politique
					Nombre de cas de pratiques des MGF enregistrés	MASSN	Adhésion des populations
<b>4.1.2. Droits de l'enfant</b>							
40	Entreprandre des consultations internes en vue d'accélérer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle législation incluant un mécanisme de suivi évaluation	<b>Action 4.1.7</b> : Adoption d'un code de protection de l'enfant	Un code de protection de l'enfant est adopté	Les enfants bénéficient d'une meilleure protection juridique et sociale au Burkina Faso	Existence du code de protection de l'enfance	Ministère en charge de la Justice	Volonté politique
		<b>Action 4.1.8</b> : Vulgarisation du code de protection de l'enfant	Le code de protection de l'enfant est vulgarisé				
41	Redoubler d'efforts pour fixer l'âge légal du mariage pour les garçons comme pour les filles à 18 ans et lutter contre les mariages précoces et forcés	<b>Action 4.1.9</b> : Révision du Code des Personnes et de la famille en vue de la fixation de l'âge de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons	Le Code des personnes et de la famille est révisé en vue de la fixation de l'âge minimal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons	La discrimination liée au sexe est abolie concernant l'âge minimal de mariage	Fixation de l'âge minimum au mariage à 18 ans dans le CPF	Code des Personnes et de la Famille	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
42	Assurer le bon fonctionnement du système de justice pour mineurs prenant en compte les spécificités de l'enfant	<b>Action 4.1.10</b> : Renforcement des capacités des juridictions pour enfants	Les capacités des juridictions pour enfants sont renforcées	Les spécificités des mineurs sont mieux prises en compte par les juridictions en vue de leur réinsertion sociale	Nombre de juges pour enfants nommés	Ministère en charge de la Justice	Volonté politique ; Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.1.11</b> : Renforcement des capacités des centres d'éducation spécialisée et de formation pour mineurs	Les capacités des centres d'éducation spécialisée et de formation pour mineurs sont renforcées		Taux de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi		
43	Poursuivre la protection des enfants contre les abus sexuels, l'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie, pédophilie), les châtiments corporels, la traite et les pires formes de travail notamment dans les mines et le phénomène des enfants de la rue et recruter, former et équiper des inspecteurs du travail pour lutter contre le travail des enfants	<b>Action 4.1.12</b> : Adoption et vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	La loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfant, la pornographie mettant en scène les enfants est adoptée et vulgarisée	Les enfants sont protégés contre les pratiques contraires aux bonnes mœurs	Existence de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	Assemblée Nationale du Burkina Faso	Volonté politique
		<b>Action 4.1.13</b> : Renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte contre le travail des enfants	Les capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail sont renforcées pour lutter contre le travail des enfants	Les enfants sont mieux protégés contre les pires formes de travail	Nombre d'actions de sensibilisation menées autour de la thématique pires formes de travail des enfants	MFPTSS/DGPS	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.1.14</b> : Intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	La lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers est intensifiée		Nombre d'enfants retirés des sites miniers et pris en charge	MASSN	
<b>4.1.3. Droits des personnes en situation de handicap</b>							
44	Continuer à renforcer les services destinés aux enfants handicapés et adopter des politiques visant à intégrer ces enfants dans l'enseignement ordinaire	<b>Action 4.1.15</b> : Renforcement de l'accessibilité des services sociaux de base aux enfants en situation de handicap	L'accessibilité des enfants en situation de handicap aux services sociaux de base est renforcée	Les enfants en situation de handicap ont un accès effectif aux services sociaux de base	Taux de prise en charge des enfants en situation de handicap dans les services sociaux de base	MASSN	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.1.16</b> : Renforcement de la mise en œuvre de l'éducation inclusive	L'éducation inclusive est renforcée		Taux brut de scolarisation des enfants en situation de handicap au primaire	MENA	Adhésion des populations
<b>4.1.4. Droits des migrants</b>							
45	Informers les travailleurs migrants et les membres de leur famille des recours judiciaires et autres qui leur sont ouverts en cas de violation de leurs droits et traiter leurs plaintes le plus efficacement possible	<b>Action 4.1.17</b> : Sensibilisation des travailleurs migrants et les membres de leur famille sur les recours judiciaires et autres en cas de violation de leurs droits	Les travailleurs migrants et les membres de leur famille sont sensibilisés sur les recours judiciaires et autres en cas de violation de leurs droits	Les travailleurs migrants et les membres de leur famille sont outillés sur le dispositif juridique de protection de leurs droits	Nombre de travailleurs migrants sensibilisés sur le dispositif juridique de protection de leurs droits	MJDHPC, MAE-CR/CSBE	Volonté politique

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
<b>4.1.5. Droits des réfugiés</b>							
46	Assurer la mise en œuvre de la loi de 2008 qui consacre les droits des réfugiés, y compris le droit au travail et continuer à sensibiliser la population à cet égard	<b>Action 4.1.18 :</b> Renforcement de l'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso	L'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso est renforcée	Les droits des réfugiés sont mieux connus et respectés par les populations	Nombre de personnes sensibilisées sur l'application effective de la loi 042-2008/AN du 23 octobre 2008	MAE-CR/CONAREF	Adhésion des populations
<b>4.1.6. Droits des minorités</b>							
47	Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la marginalisation de certains groupes ethniques ou de certaines régions et de veiller à leur inclusion dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement, notamment ceux liés aux services publics de base	<b>Action 4.1.19 :</b> Orientation des politiques économiques et sociales en faveur des régions accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	Les politiques économiques et sociales sont mieux orientées en faveur des régions accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	Les appuis de l'Etat aux régions et communes accusant des retards en matière d'indicateurs de développement se sont accrus	Evolution des ressources allouées aux régions et communes accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	MATDS ; MEF	Volonté politique ; Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.1.20 :</b> Sensibilisation sur la tolérance intercommunautaire	Les populations sont sensibilisées sur la tolérance intercommunautaire	Les conflits intercommunautaires connaissent une régression	Nombre de personnes sensibilisées sur la tolérance intercommunautaire	MATDS ; MARHASA ; MRA ; MJDHPC	Disponibilité de ressources financières
<b>Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels</b>							
<b>4.2.1. Droit à l'éducation</b>							
48	Entreprendre plus d'efforts en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation	<b>Action 4.2.1 :</b> Amélioration de l'accès universel à l'éducation, notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB	L'accès universel à l'éducation est renforcé dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB	Tous les enfants ont accès à l'éducation	Taux brut de scolarisation au primaire Taux brut de scolarisation au post-primaire	MENA	Disponibilité de ressources financières ; Adhésion des populations
		<b>Action 4.2.2 :</b> Adoption d'un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel (PDESG/ETP)	Un Plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel (PDESG/ETP) est adopté	L'accès à l'enseignement secondaire général et à l'enseignement technique et professionnel est amélioré à travers un accroissement des capacités d'accueil. Par ailleurs la qualité de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel et le dispositif de pilotage sont améliorés	TBS au secondaire, Nombre des nouveaux inscrits en année préparatoire de l'ETP 1 Nombre de nouvelles offres de formation en ETP 2; Proportion d'établissements disposant d'enseignants dans toutes les disciplines et spécialités ; Nombre d'encadreurs pédagogiques recrutés; Nombre de curricula révisés, Taux d'achèvement au secondaire	Annuaire statistique du secondaire; Rapports d'activités des structures concernées	Disponibilité de ressources financières

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
		<b>Action 4.2.3 :</b> Opérationnalisation de la première phase du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES)	La première phase du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) est opérationnalisée	L'accès et la qualité de l'enseignement supérieur, le développement de la recherche universitaire, la fourniture des services sociaux et la gouvernance universitaire sont améliorés	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants; Nombre d'assistants recrutés; Ratio d'encadrement par étudiant; Nombre de lits occupés par cité universitaire Nombre de plats servis par jour dans les restaurants universitaires Nombre de travaux de recherche publiés;	Annuaire statistiques du supérieur; rapports d'activités consolidés des structures concernées, tableaux de bord de l'enseignement supérieur	Disponibilité de ressources financières
49	Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'amélioration de l'accès des filles et des personnes handicapées à l'éducation, et à lutter contre l'analphabétisme	<b>Action 4.2.4 :</b> Mise en œuvre effective du Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) et des campagnes spéciales d'alphabétisation	Le Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) est mis en œuvre et des campagnes spéciales d'alphabétisation sont réalisées	Les populations ont un plus grand accès à l'alphabétisation	Taux d'alphabétisation des adultes	MENA	Adhésion des populations
		<b>Action 4.2.5 :</b> Promotion de l'alphabétisation des personnes handicapées	L'alphabétisation des personnes handicapées est promue		Taux d'alphabétisation des personnes en situation de handicap		
		<b>Action 4.2.6 :</b> Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles	La stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles est mise en œuvre	L'accès des filles à l'éducation est amélioré	Taux brut de scolarisation des filles en éducation de base	MENA, MESS, MASSN	
50	Poursuivre la démarche positive adoptée dans le domaine de l'éducation, notamment en assurant la gratuité de l'enseignement primaire et post primaire et en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires	<b>Action 4.2.7 :</b> Renforcement des politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire	Les politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire sont renforcées	Les enseignements post primaire et primaire sont plus accessibles aux populations	Taux brut de scolarisation au post-primaire	MENA	
<b>4.2.2. Droit au travail</b>							
51	Continuer à soutenir la création d'emploi chez les jeunes	<b>Action 4.2.8 :</b> Accélération de la création d'emplois en faveur des jeunes	La création d'emplois en faveur des jeunes est accélérée	Les jeunes ont un meilleur accès à l'emploi	Nombre d'emplois créés en faveur des jeunes	MJFPE, MEF	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.2.9 :</b> Renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes	Les fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes sont renforcés		Nombre d'initiatives des jeunes financées		

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
		<b>Action 4.2.10</b> : Relecture et mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (PNE)	La Politique nationale de l'emploi (PNE) est relue et mise en œuvre				
<b>4.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant</b>							
52	Continuer à accorder un rang de priorité aux politiques et aux programmes destinés à éradiquer la pauvreté et le sous-développement et à assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels	<b>Action 4.2.11</b> : Renforcement de l'auto-emploi dans le secteur informel	L'auto-emploi dans le secteur informel est renforcé	Les populations jouissent d'un niveau de vie suffisant grâce aux bénéfices de leurs activités	Revenu moyen par habitant	INSD	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.2.12</b> : Renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural	Les capacités de production des acteurs du milieu rural sont renforcées				
53	Poursuivre la priorisation des politiques en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de sorte à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales	<b>Action 4.2.13</b> : Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement	L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré	Les populations bénéficient d'un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement	Pourcentage des ménages ayant accès à une source d'eau potable	INSD	
					Rayon moyen d'accès à une source d'eau potable		
					Nombre de points d'eau modernes pour 100.000 habitants	DGIRH, INSD	
<b>4.2.4. Droit à la santé</b>							
54	Poursuivre les efforts d'amélioration des services de santé pour tous en allouant des ressources financières et humaines au secteur de la santé, en mettant l'accent sur les mesures et traitements de prévention.	<b>Action 4.2.14</b> : Amélioration de l'accès aux services de santé pour tous	L'accès aux soins de santé pour tous est amélioré	Les populations jouissent d'un meilleur accès aux soins de santé	Nombre d'infirmiers pour 10 000 habitants	Ministère de la Santé	Disponibilité de ressources financières
		<b>Action 4.2.15</b> : Renforcement des mesures de prévention	Les mesures de prévention sont renforcées		Rayon moyen d'accès à un service de santé		
					Nombre de médecins pour 100.000 habitants		
55	Renforcer et développer les programmes globaux pour offrir des services en matière de santé sexuelle et génésique (reproductive) aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui sont les plus vulnérables, telles les femmes rurales	<b>Action 4.2.16</b> : Renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction	Les actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction sont renforcées	Les femmes et les filles ont un meilleur accès aux services de la santé sexuelle et reproductive	Taux de mortalité maternelle	Ministère de la Santé	Adhésion des populations
					Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires		
					Taux de consultation prénatale et post-natale, Taux d'utilisation des méthodes contraceptives, Taux de fréquentation des services de santé reproductive		

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses	
<b>Objectif spécifique 4.3 : Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques</b>								
<b>4.3.1. Participation à la direction des affaires publiques</b>								
56	Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	<b>Action 4.3.1</b> : Amélioration de la participation des femmes aux sphères de décision	La population est sensibilisée sur la loi portant sur le quota genre	Les femmes participent activement à la prise de décision dans leur milieu	Proportion de femmes dans les postes électifs	MATDS,CNT	Volonté politique ; Adhésion des populations	
			Les capacités des femmes à participer aux sphères de décisions sont renforcées		Proportion de femmes dans les postes de nomination	SGG-CM		
<b>4.3.2. Egalité et non-discrimination</b>								
57	Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l'accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées	<b>Action 4.3.2</b> : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées	L'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées est amélioré	Les personnes handicapées et les personnes âgées bénéficient effectivement d'une protection sociale pour la jouissance de leurs droits	Nombre de personnes ayant souscrit à l'AMU	MFPTSS	Disponibilité de ressources financières	
<b>4.3.3. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</b>								
58	Améliorer les conditions de détention et le droit à un procès équitable des détenus et prendre en compte les normes des Nations Unies sur le traitement des femmes détenues	<b>Action 4.3.3</b> : Renforcement des visites d'inspection des lieux de détention	Les visites d'inspection des lieux de détention sont renforcées	Les détenus bénéficient d'une amélioration de leurs conditions de détention	Nombre de visites d'inspection effectuées dans les lieux de détention	Ministère en charge de la Justice	Volonté politique ; Disponibilité de ressources financières	
			<b>Action 4.3.4</b> : Amélioration des délais de traitement des dossiers judiciaires		Les délais de traitement des dossiers judiciaires sont réduits			Nombre de quartiers construits
			<b>Action 4.3.5</b> : Renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires		Le processus d'humanisation des centres pénitentiaires est renforcé			Temps moyen de traitement d'une affaire pénale
					Taux d'occupation des établissements pénitentiaires			Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice
					Ration alimentaires par détenu et par jour			
Taux d'encadrement des détenus par GSP								
59	Accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser la torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie	<b>Action 4.3.6</b> : Criminalisation de la torture, de la discrimination raciale, de la vente d'enfants et de la prostitution des enfants dans	La torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants et la prostitution des enfants sont criminalisées	Les populations bénéficient d'une meilleure protection contre la torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants et la	Criminalisation effective de la torture et pratiques assimilées	CNT, SGGCM	Volonté politique	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Résultats de performance	Effets	Indicateurs d'effets	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
	mettant en scène des enfants de manière autonome, en veillant à ce que les définitions de ces infractions soient conformes aux conventions y relatives.	la révision du code pénal en cours		prostitution des enfants et les droits des victimes sont garantis			
60	Prendre des mesures immédiates et efficaces de prévention et de répression de la torture et des mauvais traitements	<b>Action 4.3.7 :</b> Adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	La loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées est adoptée		Nombre de décisions rendues concernant la torture et pratiques assimilées	Ministère en charge de la Justice	
<b>4.3.4. Privation de liberté</b>							
61	Prendre des mesures nécessaires pour assurer que toute personne privée de liberté bénéficie de toutes les garanties juridiques fondamentales conformément à l'observation générale n°2 du Comité sur l'application de l'article 2 par les États parties	<b>Action 4.3.8 :</b> Assistance juridique et/ou judiciaire des personnes privées de liberté à tous les stades de la procédure	Les personnes privées de liberté bénéficient d'une assistance juridique et/ou judiciaire à tous les stades de la procédure	Les personnes privées de liberté bénéficient d'un procès équitable	Nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance juridique et judiciaire	Ministère en charge de la Justice	Disponibilité de ressources financières
<b>4.3.5. Droit à la vie</b>							
62	Continuer la sensibilisation de la population sur la possibilité d'abolir la peine de mort et la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort	<b>Action 4.3.9 :</b> Sensibilisation des populations en vue de l'abolition de la peine de mort	Les populations sont sensibilisées en vue de l'abolition de la peine de mort	Les populations sont favorables à l'abolition de la peine de mort	Pourcentage des parlementaires et des groupes socio-professionnels sensibilisés	MJDHPC	Volonté politique ; Disponibilité de ressources financières
<b>Objectif spécifique 4.4 : Renforcer les droits de la solidarité</b>							
<b>4.4.1. Droit à un environnement sain</b>							
63	Adopter une législation prévoyant la rémunération des services environnementaux afin de promouvoir un développement économique et industriel durable	<b>Action 4.4.1 :</b> Adoption d'une loi sur la responsabilité environnementale des entreprises	Une loi sur la responsabilité environnementale des entreprises est adoptée	Les entreprises respectent les droits humains dans leurs activités	Part du budget des entreprises destinée à la protection de l'environnement	MEF, MME, MERH	Adhésion des entreprises

## **7. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'actions**

### **7.1. Mécanisme de mise en œuvre du plan d'actions**

Les recommandations relèvent des attributions de plusieurs départements ministériels. Ainsi, chaque département ministériel a la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations entrant dans le cadre de ses missions. Pour assurer une cohérence des actions une coordination sera assurée dans le cadre des mécanismes de suivi-évaluation.

### **7.2. Mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'actions**

L'existence d'un système performant de suivi-évaluation du présent plan d'actions constitue un préalable nécessaire à l'atteinte des résultats escomptés. Un tel système devrait permettre de suivre l'exécution du plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations, de planifier de façon systématique la collecte de données afin de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés et de prendre des décisions éclairées en vue d'atténuer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte des résultats.

Le mécanisme de suivi-évaluation se fera à travers les organes de pilotage et les instruments de suivi-évaluation.

#### **7.2.1. Organes de pilotage**

Les organes de pilotage comprennent le Comité de pilotage et le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

##### **♣ *Comité de pilotage***

Le Comité de pilotage est un organe à créer. Il devrait permettre de mobiliser davantage l'ensemble des acteurs concernés par le plan d'actions. Il se réunit une fois par an et a pour missions de :

- superviser la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'actions ;
- donner les orientations nécessaires à la bonne exécution de ces actions ;
- vérifier le respect du niveau d'atteinte des cibles annuelles.

Au regard de la transversalité des recommandations contenues dans le plan d'actions, le comité de pilotage sera coprésidé par les ministres en charge des droits humains, des affaires étrangères et des finances. Le comité de pilotage sera composé des PTF du plan d'actions, des ministères et institutions concernés et des Organisations de la société civile (OSC).

##### **♣ *Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU***

Le Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU a été mis en place à l'issue du passage du Burkina au premier cycle de l'EPU par un arrêté conjoint n°2012-1743/MDHPC/MAE-CR/MEF du 19 décembre 2012. Ce comité, dont les attributions sont précisées à l'article 7 dudit arrêté, est chargé notamment de suivre l'exécution des plans d'actions nationaux de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. Le Comité de suivi élaborera des rapports semestriels qu'il transmettra aux présidents du Comité de pilotage. En plus, il est chargé de suivre l'élaboration du rapport à mi-parcours élaboré par le MJDHPC.

### ♣ *Points focaux*

Les membres représentant les différents ministères au Comité de suivi sont des points focaux EPU au sein de leur département respectif. Les départements ministériels ou institutions non représentés au Comité de suivi désigneront des points focaux EPU. Ces points focaux sont chargés d'œuvrer à la prise en compte des actions de mise en œuvre des recommandations dans les programmes d'activités de leur département respectif. Ainsi, chaque ministère concerné par le plan d'actions devrait désigner en son sein un point focal EPU chargé de suivre la mise en œuvre des activités du plan d'actions et d'en rendre compte au comité de suivi.

### ♣ *Cellule de coordination*

Une cellule de coordination est prévue au sein du Ministère en charge des droits humains pour l'organisation matérielle des sessions des organes de pilotage, le suivi de leur fonctionnement et la préparation de leurs documents de travail ainsi que des rapports d'exécution du plan d'actions. La cellule de coordination est un organe permanent qui a pour vocation d'impulser le fonctionnement des autres organes de pilotage et de suivi-évaluation. Elle assure aussi le suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions.

#### 7.2.2. Instruments de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sera assuré à travers l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation des indicateurs d'effets après l'adoption du plan d'actions. En outre, des rapports annuels de mise en œuvre du plan seront produits. Ces rapports feront la situation de la mise en œuvre des actions du plan, des éventuelles difficultés rencontrées et proposeront des solutions.

Un rapport à mi-parcours de mise en œuvre du plan d'actions sera élaboré en fin 2015 et transmis au Conseil des droits de l'Homme conformément à l'engagement pris par le Burkina Faso lors de son 2<sup>ième</sup> passage à l'EPU. Un rapport final d'évaluation est élaboré en fin de période du plan d'actions. Il fait le bilan de la mise en œuvre de l'ensemble des actions et évalue l'atteinte des résultats.

Les différents rapports élaborés devront prendre en compte la contribution des autres parties prenantes notamment les OSC.

### 8. Mécanisme de financement du plan d'actions

Les ressources nécessaires au financement du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations et engagements sont évaluées à **mille trois cent-vingt-un milliards sept cent sept millions deux cent-quarante-cinq mille (1 321 707 245 000) FCFA** avec un montant acquis de **mille cinquante-six milliards deux-cent quatorze millions huit cent vingt-cinq mille (1 056 214 825 000) FCFA** qui représente la programmation budgétaire de l'Etat sur la période du plan. Le montant en recherche de financement est de **deux cent soixante-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille (265 492 420 000) FCFA**. L'essentiel de ce montant recherché est inscrit dans les plans et programmes d'actions des départements ministériels et des institutions. Le financement des activités de ces différents plans et programmes d'actions contribuera à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes des droits humains.

Le tableau ci-dessous illustre les ressources par objectifs :

### Répartition des ressources par objectifs du Plan d'actions 2014-2017

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Budget total (milliers de FCFA)	Budget acquis (milliers de FCFA)	Budget à rechercher (milliers de FCFA)
<i>Objectif stratégique 1</i> : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains	<i>Objectif spécifique 1.1</i> : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments	296 817	29 171	267 646
	<i>Objectif spécifique 1.2</i> : Négocier et signer des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de lutte contre la traite des êtres humains	121 500	0	121 500
	<i>Objectif spécifique 1.3</i> : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales	510 600	10 000	500 600
	<i>Objectif spécifique 1.4</i> : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU	458 837	38 000	420 837
	<b>Sous-total 1</b>	<b>1 387 754</b>	<b>77 171</b>	<b>1 310 583</b>
<i>Objectif stratégique 2</i> : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité	<i>Objectif spécifique 2.1</i> : Renforcer la démocratie et l'Etat de droit	3 025 600	50 000	2 975 600
	<i>Objectif spécifique 2.2</i> : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques	402 090	0	402 090
	<i>Objectif spécifique 2.3</i> : Renforcer la lutte contre l'impunité	113 800	10 800	103 000
	<b>Sous-total 2</b>	<b>3 541 490</b>	<b>60 800</b>	<b>3 480 690</b>
<i>Objectif stratégique 3</i> : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains	<i>Objectif spécifique 3.1</i> : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains	349 012 645	192 787 689	156 224 956
	<i>Objectif spécifique 3.2</i> : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains	5 538 060	95 510	5 442 550
	<i>Objectif spécifique 3.3</i> : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains	949 960	74 960	875 000
	<b>Sous-total 3</b>	<b>355 500 665</b>	<b>192 958 159</b>	<b>162 542 506</b>

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Budget total (milliers de FCFA)	Budget acquis (milliers de FCFA)	Budget à rechercher (milliers de FCFA)
<i>Objectif stratégique 4</i> : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles	<i>Objectif spécifique 4.1</i> : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées et des migrants	2 134 276	220 216	1 914 060
	<i>Objectif spécifique 4.2</i> : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels	956 316 660	862 624 479	93 692 181
	<i>Objectif spécifique 4.3</i> : Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques	2 816 400	274 000	2 542 400
	<i>Objectif spécifique 4.4</i> : Renforcer les droits de la solidarité	10 000	0	10 000
	<b>Sous-total 4</b>	<b>961 277 336</b>	<b>863 118 695</b>	<b>98 158 641</b>
<b>Total</b>		<b>1 321 707 245</b>	<b>1 056 214 825</b>	<b>265 492 420</b>

Le financement du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations est assuré par le budget de l'Etat, les ressources des Partenaires techniques et financiers, les ressources du secteur privé.

### **8.1. Ressources de l'Etat**

Les actions de mise en œuvre des recommandations sont principalement exécutées par les départements ministériels. Les ressources de l'Etat, à travers l'exécution des politiques sectorielles contribueront à la mise en œuvre de certaines recommandations.

Pour combler le gap de financement, le comité de pilotage travaillera à l'augmentation des ressources allouées à travers des plaidoyers orientés vers le Gouvernement et l'Assemblée Nationale.

### **8.2. Ressources des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Dans le cadre de la mobilisation des ressources auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, le comité de pilotage travaillera, d'une part, à la consolidation des relations avec les partenaires techniques et financiers à travers notamment un fonctionnement régulier des organes de gestion. D'autre part, il œuvrera à l'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers membres ou non des Cadres sectoriels de dialogue (CSD) établis dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD. En outre, des plaidoyers seront organisés auprès des chefs de file des PTF et des CSD en vue de la mobilisation d'autres PTF pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions.

### **8.3. Ressources du secteur privé**

Eu égard à la montée de l'incivisme caractérisée notamment par la destruction fréquente de biens publics et privés lors de certaines manifestations publiques, le comité de pilotage suscitera l'intérêt des partenaires privés au financement du plan d'actions. Il s'agira d'attirer leur attention sur l'impact de la mise en œuvre du plan d'actions qui contribuera à la consolidation de la paix sociale et au développement d'un environnement propice aux activités économiques.

Un plaidoyer sera organisé à l'endroit des acteurs du secteur privé en vue d'obtenir leur adhésion et leurs contributions techniques, matérielles, financières à la mise en œuvre des activités du plan d'actions.

## **9. Hypothèses, risques et mesures palliatives**

### **9.1. Hypothèses**

#### **– Stabilité politique**

La stabilité politique est la condition sine qua non à la mise en œuvre de toute action de développement. Elle est un préalable à la planification et à l'exécution des actions. Depuis plusieurs années, le Burkina Faso bénéficie d'une relative stabilité politique. Il convient d'œuvrer à la préservation de cette stabilité afin de favoriser l'atteinte des résultats du plan d'actions.

– **Adhésion et accompagnement des PTF**

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle primordial dans le processus de mise en œuvre des projets, programmes et plans d'actions. Ils constituent un maillon essentiel dans la chaîne de mobilisation des ressources. Ils peuvent également mener des plaidoyers afin d'obtenir l'adhésion d'autres partenaires ainsi qu'une synergie d'actions dans l'exécution du plan d'actions. L'adhésion et l'accompagnement des PTF constitueraient un gage de succès à la mise en œuvre du plan d'actions.

– **Meilleure coordination de la mise en œuvre du plan d'actions**

L'exécution des actions inscrites dans le plan d'actions relève de la compétence de plusieurs départements ministériels et des institutions. Cela suppose un dispositif performant pour assurer la prise en compte des activités dans les programmes d'activités des structures responsables ainsi que leur suivi. Dans cette perspective, le rôle de coordination que joue le Ministère en charge des droits humains ainsi que la mise en place du comité de pilotage et le fonctionnement régulier des organes de gestion permettront d'assurer une meilleure coordination et une capitalisation des actions en faveur de la mise en œuvre du plan d'actions.

– **Appropriation du plan d'actions**

Le plan d'actions fera l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs publics et privés aussi bien au niveau national que local. Sa vulgarisation permettra ainsi de les informer et de susciter leur implication dans sa mise en œuvre.

## **9.2. Risques**

– **Insuffisance de ressources**

Le plan d'actions de mise en œuvre des recommandations nécessite d'importants moyens humains, matériels et financiers. La mobilisation de ces moyens incombe à l'Etat. Toutefois, au regard de l'insuffisance des ressources dont il dispose, il y a un risque d'impact négatif sur la mise en œuvre du plan. L'insuffisance des ressources peut compromettre la mise en œuvre du plan d'actions et l'atteinte des résultats escomptés.

– **Pesanteurs socioculturelles**

L'exécution des programmes, plans d'actions ou politiques implique souvent des changements de mentalité des populations. De ce fait, il est indispensable d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés en vue de créer les conditions favorables pour une meilleure exécution de ces politiques et plans d'actions. La persistance de certaines pratiques néfastes qui trouvent leur racine dans les coutumes peut compromettre l'exécution du plan d'actions.

– **Instabilité institutionnelle**

Le Ministère en charge des droits humains assure la coordination de la mise en œuvre des actions relatives aux recommandations adressées au Burkina Faso en matière de droits humains. La bonne coordination des actions de mise en œuvre du plan d'actions nécessite une pérennité et une continuité des structures chargées de la réalisation de cette mission ; toute instabilité institutionnelle touchant ce département est susceptible de compromettre l'atteinte des résultats attendus.

– **Lourdeur administrative**

L'un des obstacles majeurs à l'efficacité de l'action administrative publique est la lenteur occasionnée par certaines procédures. La lourdeur administrative qui caractérise certaines réformes constitue un risque quant à l'atteinte des objectifs d'ici la fin de la période du plan d'actions.

– **Défaillance du système judiciaire**

Le système judiciaire burkinabè est décrié par une bonne partie de l'opinion publique nationale. La dépendance vis-à-vis du pouvoir politique, la corruption, l'accès difficile sont, entre autres, les principaux griefs formulés contre l'institution judiciaire. Cette situation qui a pour conséquence immédiate d'effriter la confiance entre les justiciables et la justice, constitue un risque pour la mise en œuvre de certaines recommandations et actions contenues dans le plan d'actions.

– **Troubles sociaux**

Depuis quelques années, la société burkinabè fait face à des remous sociaux. Ceux-ci sont caractérisés par l'apparition et le développement de manifestations multiples soutenues par des revendications sociales dans diverses localités. A cela, s'ajoute une cristallisation des débats autour des projets de grandes réformes politiques. Cette situation fait peser des risques de troubles sociaux pouvant compromettre l'exécution du plan d'actions.

**9.3. Actions palliatives en cas de risques**

Pour minimiser ces risques, les prévenir et/ou pallier, le Gouvernement entreprendra et/ou renforcera les mesures ci-après :

- mener un plaidoyer auprès des PTF et des acteurs du secteur privé pour le financement du plan d'actions
- rechercher de nouveaux partenaires et fédérer les moyens en collaboration avec les partenaires habituels;
- poursuivre les actions de sensibilisation au profit des populations et des leaders d'opinion pour l'éradication de pratiques coutumières néfastes ;
- poursuivre des actions de renforcement de la gouvernance démocratique et de l'Etat de droit ;
- poursuivre et intensifier la lutte contre la corruption notamment dans le secteur de la justice ;
- poursuivre les réformes en vue de l'allègement des procédures administratives afin d'accroître la célérité dans l'exécution des activités ;
- adopter des textes définissant les attributions des organes de pilotage et du suivi évaluation dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'actions ;
- renforcer la formation des acteurs judiciaires en droits humains ;
- renforcer la discipline et prendre des sanctions disciplinaires contre les manquements notamment dans le secteur de la justice ;

- renforcer les mesures tendant à assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- mettre l'accent sur la sensibilisation sur le civisme à l'endroit des populations, en général et de la jeunesse en particulier ;
- mettre en œuvre les recommandations du forum national sur le civisme organisé en 2013.

## **Conclusion**

Le plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU est un document élaboré selon une approche intégrée et participative. C'est un outil de travail qui a pour vocation de traduire en actions concrètes les recommandations acceptées par le Burkina Faso lors de son second passage à l'EPU, celles issues des organes de traité et les engagements volontaires auxquels le Burkina Faso a souscrit. En tant que document intégré et transversal, il s'inscrit en droite ligne avec la SCADD, la politique nationale des droits humains et de la promotion civique et les politiques sectorielles. Il a pour objectif l'amélioration de la situation des droits humains sur le terrain.

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite l'implication active des départements ministériels, des institutions publiques, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile. De ce fait, son appropriation par ces acteurs constitue une condition de l'efficacité de sa mise en œuvre.

En outre, la mise en œuvre du plan nécessitera d'importantes ressources financières. Pour cela, l'Etat devra consentir d'importants efforts pour le financement des actions du plan. Toutefois l'accompagnement des partenaires techniques et financiers est indispensable à l'atteinte des résultats du plan d'actions.

# **Annexes**

**Annexe 1 : Programmation physique des activités du Plan d'actions national 2014-2017**

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains</b>										
<b>Objectif spécifique 1.1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments</b>										
135.1	1	Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	Action 1.1.1 : Ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides	Activité 1.1.1.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification des conventions de 1951 et de 1954	MJDHPC	MAECR		X		
				Activité 1.1.1.2 : Elaborer et introduire les deux (02) avant-projets de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres	MJDHPC	MAECR		X		
			Action 1.1.2 : Ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	Activité 1.1.2.1 : Introduire et présenter les deux (02) projets de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale	MJDHPC	MAECR		X		
				Activité 1.1.2.2 : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies	MAECR	MJDHPC		X		
135.2	2	Ratifier les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale en vue de contribuer à l'activation de la compétence de la CPI sur les crimes d'agression en début 2017	Action 1.1.3 : Ratification des amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale	Activité 1.1.3.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification des amendements de Kampala au statut de la CPI	MJDHPC	MAECR		X		
				Activité 1.1.3.2 : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres	MJDHPC	MAECR		X		
				Activité 1.1.3.3 : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale	MAECR	MJDHPC		X		
				Activité 1.1.3.4 : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies	MAECR	MJDHPC		X		
135 ; 103 ; 11 CWM et 19.eCRC/OPSC	3	Ratifier la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	Action 1.1.4 : Ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	Activité 1.1.4.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification de la convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	MFPTSS	MAECR ; MJDHPC		X		

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 1.1.4.2</i> : Organiser un atelier de vulgarisation et de plaider sur la convention n°189 sur les travailleurs domestiques	MFPTSS	MASSN ; MJDHPC			X	
				<i>Activité 1.1.4.3</i> : Réaliser une étude sur la situation des enfants dans le travail domestique	MFPTSS/DGPS	MASSN ; MJDHPC ; MATDS ; MEF	X	X		
				<i>Activité 1.1.4.4</i> : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres	MFPTSS	MAECR ; MJDHPC		X		
				<i>Activité 1.1.4.5</i> : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale	MFPTSS	MAECR		X		
				<i>Activité 1.1.4.6</i> : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Directeur général de l'OIT	MFPTSS	MAECR ; MJDHPC		X		
				<i>Activité 1.1.4.7</i> : Mettre en place un mécanisme de collecte et de traitement des données sur les travailleurs domestiques	MFPTSS	MASSN	X	X	X	X
42.CRC/OPSC	4	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	<i>Action 1.1.5</i> : Ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	<i>Activité 1.1.5.1</i> : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification du Protocole facultatif à la CDE établissant une procédure de présentation de plaintes	MJDHPC	MAECR ; MASSN	X			
				<i>Activité 1.1.5.2</i> : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres	MJDHPC	MAECR ; MASSN		X		
				<i>Activité 1.1.5.3</i> : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale	MJDHPC	MAECR ; MASSN		X		
				<i>Activité 1.1.5.4</i> : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies	MAECR	MJDHPC ; MASSN		X		
136.1	5	Remplir davantage ses obligations internationales y compris celles issues des conventions internationales récemment ratifiées	<i>Action 1.1.6</i> : Amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs	<i>Activité 1.1.6.1</i> : Reproduire et vulgariser le recueil des conventions internationales relatives aux droits humains ratifiées par le Burkina Faso	MJDHPC	Toute institution		X	X	X
				<i>Activité 1.1.6.2</i> : Organiser annuellement	MJDHPC	Toute institution		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
			aux droits humains	trois (03) sessions d'information et de sensibilisation sur des conventions ratifiées						
				<i>Activité 1.1.6.3</i> : Organiser des plaidoyers auprès des groupes cibles spécifiés sur les conventions ratifiées	MJDHPC	MAECR ; MATDS ; MDNAC ; MASSN	X	X	X	X
			<i>Action 1.1.7</i> : Dynamiser le processus de mise en conformité de la législation nationale en matière de DCP et de DESC avec les conventions ratifiées par le Burkina Faso	<i>Activité 1.1.7.1</i> : Organiser annuellement un plaidoyer sur la mise en conformité de la législation nationale au profit des acteurs étatiques et non étatiques	MJDHPC	Ministères, Institutions et OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 1.1.7.2</i> : Réaliser une étude sur la conformité de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le Burkina Faso	MJDHPC	Ministères, Institutions et OSC			X	X
135.11	6	Rendre conforme la législation pénale à l'article 5 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdit l'application de la peine de mort aux mineurs	<i>Action 1.1.8</i> : Adoption de la loi portant protection de l'enfant	<i>Activité 1.1.8.1</i> : Elaborer, valider et faire adopter la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	MJDHPC	MASSN	X			
<b>Objectif spécifique 1.2 : Négocier et signer des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de lutte contre la traite des êtres humains</b>										
41.CRC/OPSC	7	Continuer de renforcer la coopération internationale en concluant des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux, en particulier avec les pays voisins sur la traite des personnes, en particulier les enfants	<i>Action 1.2.1</i> : Conclusion d'un accord bilatéral avec le Ghana sur la traite transfrontalière (vente, exploitation, pires formes de travail) des enfants	<i>Activité 1.2.1.1</i> : Réaliser une cartographie des zones concernées par la traite transfrontalière	MASSN	MATDS ; MARHASA ; MJDHPC		X		
				<i>Activité 1.2.1.2</i> : Négocier et signer un accord de coopération avec le Ghana sur la traite transfrontalière des enfants	MASSN	MAECR ; MJDHPC		X		
			<i>Action 1.2.2</i> : Sensibilisation des populations sur la lutte contre la traite des enfants dans les zones de recrutement et dans les zones frontalières	<i>Activité 1.2.2.1</i> : Organiser cinq (05) sessions d'information sur l'interdiction de la traite des enfants auprès des acteurs concernés par sa mise en œuvre dans les zones identifiées par la cartographie	MJDHPC	MATDS ; MARHASA			X	X
				<i>Activité 1.2.3.1</i> : Elaborer le projet d'accord tripartite entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger sur la traite des personnes et en particulier les enfants	MASSN	MAECR ; OSC ; MFPTSS			X	
					<i>Activité 1.2.3.2</i> : Organiser une rencontre en vue de la négociation et de la signature de l'accord tripartite entre le Burkina Faso, le	MAECR	MASSN ; OSC ; MFPTSS			X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				Benin et le Niger sur la traite des personnes						
<b>Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales</b>										
135 (41, 43)	8	Renforcer la collaboration avec les détenteurs des mandats (procédures spéciales) et les organes de traités	<i>Action 1.3.1</i> : Facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques	<i>Activité 1.3.1.1</i> : Adresser annuellement deux invitations à des rapporteurs spéciaux	MJDHPC	MAECR	X	X	X	X
				<i>Activité 1.3.1.2</i> : Accueillir et organiser le travail des rapporteurs spéciaux lors de leurs visites au Burkina Faso	MJDHPC	MAECR		X	X	X
				<i>Activité 1.3.1.3</i> : Elaborer et transmettre les réponses aux questionnaires des procédures spéciales	MJDHPC	MAECR	X	X	X	X
				<i>Activité 1.3.1.4</i> : Restituer et assurer le suivi des recommandations formulées par les rapporteurs spéciaux	MJDHPC	MAECR		X	X	X
			<i>Action 1.3.2</i> : Présentation des rapports dus aux organes de traités	<i>Activité 1.3.2.1</i> : Elaborer, valider, faire adopter et soumettre dix (10) rapports dus aux organes de traités	MJDHPC, MASSN, MPFG, MFPTSS	Ministères, institutions, OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 1.3.2.2</i> : Présenter les rapports programmés par les organes de traités	MJDHPC, MASSN, MPFG, MFPTSS	Ministères, institutions, OSC		X	X	X
				<i>Activité 1.3.2.3</i> : Restituer les résultats de la présentation des rapports aux organes de traités	MJDHPC, MASSN, MPFG, MFPTSS	Ministères, institutions, OSC		X	X	X
9 (CMW)	9	Envisager de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<i>Action 1.3.3</i> : Consultation sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<i>Activité 1.3.3.1</i> : Organiser une (01) rencontre d'échanges et de concertation auprès des acteurs étatiques et des OSC sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	MJDHPC	OSC ; Toute institution		X		
19.CERD	10	Faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<i>Action 1.3.4</i> : Consultation sur l'opportunité de faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<i>Activité 1.3.4.1</i> : Organiser une (01) rencontre d'échanges et de concertation sur l'opportunité de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	MJDHPC	MAECR, MPFG, MASSN, MATDS		X		
28.CRC/OPAC	11	Poursuivre et resserrer la coopération avec le Comité international de la	<i>Action 1.3.5</i> : Renforcement de la coopération avec le Comité	<i>Activité 1.3.5.1</i> : Participer chaque année à la rencontre bilan sur la mise en œuvre du	MJDHPC	MAECR	X	X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		Croix-Rouge (CICR) et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre des opérations de maintien de la paix	droit international humanitaire						
				<i>Activité 1.3.5.2</i> : Participer aux deux (02) rencontres universelles sur le droit international humanitaire	MJDHPC	MAECR		X		X
				<i>Activité 1.3.5.3</i> : Organiser par an des sessions de formation au profit des contingents des opérations de soutien à la paix	MDNAC	MJDHPC, MAECR	X	X	X	X
				<i>Activité 1.3.5.4</i> : Organiser chaque année une session de formation sur le droit international humanitaire dans les régions militaires du Burkina Faso	MJDHPC	MDNAC, MATDS, CICR	X	X	X	X
<b>Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU</b>										
135.42	12	Mettre en œuvre les recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU	<i>Action 1.4.1</i> : Présentation et appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés	<i>Activité 1.4.1.1</i> : Editer en cinq mille (5.000) exemplaires le Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X			
				<i>Activité 1.4.1.2</i> : Organiser dix (10) rencontres d'appropriation et de vulgarisation du Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU auprès des acteurs concernés (ministères, institutions, régions, OSC, PTF)	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X	X		
				<i>Activité 1.4.2.1</i> : Assurer le fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 1.4.2.2</i> : Tenir des rencontres sectorielles entre le comité de suivi et les acteurs de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X	X	X	X
			<i>Activité 1.4.2.3</i> : Tenir les sessions du comité de pilotage du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC		X	X	X	
			<i>Activité 1.4.2.4</i> : Elaborer et soumettre le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC		X			

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 1.4.2.5</i> : Réaliser une étude d'évaluation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC				X
				<i>Activité 1.4.2.6</i> : Elaborer, valider et faire adopter le rapport national pour le troisième passage du Burkina Faso à l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC				X
				<i>Activité 1.4.2.7</i> : Présenter le troisième rapport du Burkina Faso au Groupe de Travail de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC				X
				<i>Activité 1.4.2.8</i> : Assurer l'opérationnalisation du plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X	X	X	X
<b>Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité</b>										
<b>Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la démocratie et l'Etat de droit</b>										
135. (107, 108, 109, 110, 111) et 17CAT	13	Prendre des mesures législatives et administratives en vue d'assurer l'indépendance de la justice et du Conseil supérieur de la magistrature et améliorer le secteur de la justice juvénile ainsi que la justice pénale	<i>Action 2.1.1</i> : Renforcement des compétences du Conseil Supérieur de la Magistrature	<i>Activité 2.1.1.1</i> : Relire et adopter la loi sur le statut de la magistrature	MJDHPC	CNT		X		
			<i>Action 2.1.2</i> : Renforcement du statut et des compétences des acteurs du pouvoir judiciaire	<i>Activité 2.1.2.1</i> : Relire et adopter les décrets portant gestion de la carrière des magistrats	MJDHPC	MFPTSS, MEF		X		
				<i>Activité 2.1.2.2</i> : Relire le décret fixant le rang protocolaire dans la magistrature	MJDHPC	MFPTSS, MEF		X		
			<i>Action 2.1.3</i> : Lutte contre la corruption au sein de la justice	<i>Activité 2.1.3.1</i> : Réaliser une étude de base sur la perception de la justice par les acteurs	MJDHPC	institutions, OSC			X	
				<i>Activité 2.1.3.2</i> : Enquêter sur les allégations de corruption	MJDHPC	MATDS, ASCE		X	X	X
				<i>Activité 2.1.3.3</i> : Tenir les sessions de la commission de discipline	MJDHPC		X	X	X	X
			<i>Action 2.1.4</i> : Formation et sensibilisation des acteurs intervenant dans le secteur de la justice juvénile	<i>Activité 2.1.4.1</i> : Vulgariser la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	MJDHPC	MASSN		X		
				<i>Activité 2.1.4.2</i> : Elaborer un module de formation sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	MASSN	MJDHPC		X		
				<i>Activité 2.1.4.3</i> : Valider le module en atelier	MASSN	MJDHPC		X		

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
136.3	14	Entreprandre les réformes judiciaires nécessaires pour assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire et améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus vulnérables	Action 2.1.5 : Sensibilisation des populations sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	Activité 2.1.4.4 : Former les formateurs sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	MASSN	MJDHPC		X		
				Activité 2.1.4.5 : Former les acteurs sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	MASSN	MJDHPC		X		
				Activité 2.1.5.1 : Réaliser des émissions radio et télé sur la protection de l'enfant	MASSN	MJDHPC		X	X	X
				Activité 2.1.5.2 : Organiser des théâtres forum de sensibilisation sur la protection de l'enfant	MASSN	MJDHPC ; OSC		X	X	X
			Action 2.1.6 : Renforcement du dispositif de fonctionnement de la chaîne pénale	Activité 2.1.5.3 : Confection de supports de sensibilisation	MASSN	MJDHPC ; OSC		X		
				Activité 2.1.6.1 : Actualiser le système d'exploitation de la chaîne pénale	MJDHPC	MEF ; MDENP		X		
				Activité 2.1.6.2 : Etendre le dispositif de la chaîne pénale à toutes les juridictions	MJDHPC	MEF ; MDENP		X	X	X
				Activité 2.1.6.3 : Former les utilisateurs à l'utilisation de la chaîne pénale	MJDHPC	MEF ; MDENP		X	X	X
			Action 2.1.7 : Opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire	Activité 2.1.6.4 : Recruter une assistance technique permanente	MJDHPC	MEF ; MFPTSS ; MDENP		X	X	X
				Activité 2.1.7.1 : Rendre fonctionnelles toutes les commissions d'examen des requêtes	MJDHPC			X	X	X
				Activité 2.1.7.2 : Organiser des plaidoyers pour le renforcement du fonds d'assistance judiciaire	MJDHPC	MEF ; MASSN		X		
				Activité 2.1.7.3 : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence du fonds et son fonctionnement	MJDHPC	MCRCNT ; MEF ; MASSN	X	X	X	X
Activité 2.1.7.4 : Confectionner des supports d'information sur le fonds d'assistance judiciaire	MJDHPC	MCRCNT ; MEF ; MASSN			X					
Action 2.1.8 : Poursuite de la déconcentration de la justice par	Activité 2.1.8.1 : Créer quatre (04) nouvelles juridictions	MJDHPC	MEF	X	X	X	X			

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
			l'ouverture de nouvelles juridictions	<i>Activité 2.1.8.2</i> : Construire des locaux abritant les quatre (04) nouvelles juridictions	MJDHPC	MEF ; MHU ; MIDT	X	X	X	X
				<i>Activité 2.1.8.3</i> : Pourvoir les nouvelles juridictions en personnel	MJDHPC	MEF ; MFPTSS	X	X	X	X
				<i>Activité 2.1.8.4</i> : Equiper les nouvelles juridictions en matériels et moyens adéquats	MJDHPC	MEF		X	X	X
			<i>Action 2.1.9</i> : Dynamisation des tribunaux départementaux et d'arrondissement (TD et TA)	<i>Activité 2.1.9.1</i> : Former les membres des tribunaux départementaux sur leurs attributions et sur la gestion des affaires	MATDS	MJDHPC		X	X	X
				<i>Activité 2.1.9.2</i> : Doter les tribunaux départementaux en matériels et fournitures bureautiques et informatiques	MATDS	MJDHPC		X	X	X
				<i>Activité 2.1.9.3</i> : Prendre en charge les émoluments des membres des TD et des TA	MATDS	MJDHPC		X	X	X
33. CMW	15	Garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les travailleurs migrants burkinabè, conformément aux nouvelles dispositions modifiant le Code électoral, et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice effectif de ce droit, notamment en menant des campagnes d'information à leur intention	<i>Action 2.1.10</i> : Exercice effectif du droit de vote des travailleurs migrants burkinabè aux élections de 2015	<i>Activité 2.1.10.1</i> : Mettre en place et former les démembrés de la CENI	CENI	MATDS	X	X		
				<i>Activité 2.1.10.2</i> : Organiser des campagnes de délivrance des cartes consulaires au profit des migrants burkinabè	CENI	MAECR	X	X		
				<i>Activité 2.1.10.3</i> : Enrôler les migrants burkinabè et les membres de leur famille	CENI	MAECR	X	X		
				<i>Activité 2.1.10.4</i> : Mettre à la disposition des représentations diplomatiques les ressources nécessaires permettant aux migrants burkinabè de participer aux votes	CENI	MAECR	X	X		
<b>Objectif spécifique 2.2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques</b>										
Recom. EPU 2009	16	Continuer à mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption afin de prévenir et de réprimer la corruption	<i>Action 2.2.1</i> : Appui au fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des Comptes)	<i>Activité 2.2.1.1</i> : Suivre la mise en œuvre des recommandations des rapports des corps de contrôle de l'ordre administratifs	ASCE	Toute institution	X	X	X	X
				<i>Activité 2.2.1.2</i> : Collecter et traiter les données du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso	ASCE	INSD		X		
				<i>Activité 2.2.1.3</i> : Elaborer le rapport d'analyse du mécanisme de suivi-évaluation	ASCE	INSD		X		

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				de la corruption au Burkina Faso						
				<i>Activité 2.2.1.4</i> : Publier le rapport du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso	ASCE	Toute institution	X		X	
		<i>Action 2.2.2</i> : Lutte contre la corruption au sein des administrations publiques		<i>Activité 2.2.2.1</i> : Elaborer et adopter une stratégie de communication sur le phénomène de la corruption	ASCE	MEF, MFPTS		X		
				<i>Activité 2.2.2.2</i> : Organiser des séances de sensibilisation des administrations publiques sur les conséquences de la corruption	ASCE	Toute institution	X	X	X	X
		<i>Action 2.2.3</i> : Adoption et vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso		<i>Activité 2.2.3.1</i> : Adopter la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso à l'Assemblée nationale	ASCE	MCRCNT		X		
				<i>Activité 2.2.3.2</i> : Vulgariser la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso	ASCE	Ministères, institutions, OSC		X	X	X
		<i>Action 2.2.4</i> : Création et opérationnalisation des pôles financiers au sein des juridictions		<i>Activité 2.2.4.1</i> : Pourvoir les pôles financiers en personnels adéquats	MJDHPC	MEF, MFPTS		X		
				<i>Activité 2.2.4.2</i> : Former les membres des pôles financiers sur la délinquance financière et économique	MJDHPC	MEF		X		
				<i>Activité 2.2.4.3</i> : Equiper les pôles financiers en matériels et moyens techniques d'investigation	MJDHPC	MEF		X		
		<i>Action 2.2.5</i> : Renforcement des capacités de 02 OSC (RENLAC, RAJIT) et de 03 structures étatiques (ASCE, Cour des Comptes, IGF) intervenant dans la lutte contre la corruption		<i>Activité 2.2.5.1</i> : Organiser annuellement un atelier de réflexion sur les défis et les perspectives de la lutte contre la corruption au Burkina Faso au profit des organes de contrôle étatiques et des OSC	ASCE	Ministère en charge de la Justice ; OSC		X	X	X
				<i>Activité 2.2.5.2</i> : Acquérir des équipements (matériels roulant, informatique et péri-informatique) au profit des structures intervenant dans la lutte contre la corruption	MEF	ASCE, Cour C, RENLAC, Réseau Burkindi de l'AN		X	X	X
				<i>Activité 2.2.5.3</i> : Réviser la loi organique portant création de la Cour des Comptes afin de lui permettre de rendre des décisions	MJDHPC	PM, MEF			X	

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>Objectif spécifique 2.3 : Renforcer la lutte contre l'impunité</b>										
18.CAT	17	Enquêter sur les violations des droits de l'homme, poursuivre les auteurs, les sanctionner et indemniser les victimes	<i>Action 2.3.1</i> : Réalisation d'une étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso	<i>Activité 2.3.1.1</i> : Réaliser, valider et diffuser les résultats de l'étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC		X		
			<i>Action 2.3.2</i> : Sensibilisation des populations sur l'existence et les modalités de mise en œuvre du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè	<i>Activité 2.3.2.1</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè	MJDHPC	MEF, MCRCNT		X	X	X
				<i>Activité 2.3.2.2</i> : Confectionner et diffuser des supports d'information à l'intention des populations sur le droit à réparation	MJDHPC	MEF, MCRCNT		X	X	X
			<i>Action 2.3.3</i> : Création et opérationnalisation d'une ligne verte pour la dénonciation des cas de violation des droits humains	<i>Activité 2.3.3.1</i> : Créer une ligne verte pour la dénonciation des cas de violations des droits humains	MJDHPC	MEF, MDENP	X			
				<i>Activité 2.3.3.2</i> : Assurer la gestion quotidienne de la ligne verte	MJDHPC	MATDS	X	X	X	X
			<i>Action 2.3.4</i> : Renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso	<i>Activité 2.3.4.1</i> : Doter les centres d'écoute de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour leur fonctionnement	MJDHPC	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 2.3.4.2</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence des centres d'écoute	MJDHPC	MCRCNT		X	X	X
<b>Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains</b>										
<b>Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains</b>										
135.22 ; 26 CAT	18	Poursuivre les efforts dans le but de la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs et du respect des droits humains	<i>Action 3.1.1</i> : Promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois	<i>Activité 3.1.1.1</i> : Organiser un (01) séminaire gouvernemental sur le civisme	MJHDPC	SGGCM		X		
				<i>Activité 3.1.1.2</i> : Organiser un (01) séminaire parlementaire sur le civisme	MJHDPC	CNT		X		
				<i>Activité 3.1.1.3</i> : Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme au profit des élus locaux	MJDHPC	MATDS	X	X	X	X
			<i>Action 3.1.2</i> : Sensibilisation des populations sur le civisme	<i>Activité 3.1.2.1</i> : Organiser des sessions de sensibilisation des groupes sociaux professionnels (force de sécurité, ...) sur le civisme	MJDHPC	MATDS	X	X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 3.1.2.2</i> : Organiser des sessions de sensibilisation des populations sur le civisme	MJDHPC	MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.2.3</i> : Organiser des sessions de sensibilisation auprès des acteurs politiques et privés sur le civisme	MJDHPC	MATDS	X	X	X	X
			<i>Action 3.1.3</i> : Enseignement du civisme dans l'éducation formelle et non formelle	<i>Activité 3.1.3.1</i> : Elaborer et valider un manuel d'éducation civique	MJDHPC	MENA ; MESS			X	
				<i>Activité 3.1.3.2</i> : Former les OSC à l'utilisation du manuel d'éducation civique	MJDHPC	OSC ; MATDS			X	X
				<i>Activité 3.1.3.3</i> : Organiser des plaidoyers auprès du MASSN, du MENA et du MESS pour l'enseignement du civisme au préscolaire, secondaire, supérieur et dans l'éducation non formelle	MJDHPC	MASSN, MENA, MESS		X	X	X
			<i>Action 3.1.4</i> : Promotion de la culture de la tolérance et de la paix auprès des populations	<i>Activité 3.1.4.1</i> : Identifier et vulgariser les valeurs socio culturelles de tolérance et de paix véhiculées au Burkina Faso	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC		X		
				<i>Activité 3.1.4.2</i> : Commémorer les journées nationales et internationales en matière de tolérance et de paix	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC	X	X	X	X
			135.24	19	Réviser suivant l'approche basée sur les droits humains le cadre législatif relatif à la promotion des investissements en prévoyant des dispositions en faveur du respect des droits humains et de l'environnement par les industries	<i>Action 3.1.5</i> : Révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries	<i>Activité 3.1.5.1</i> : Réaliser et valider une étude sur la prise en compte des droits humains et de l'environnement dans les textes relatifs aux investissements	MERH	MICA, MJDHPC, MEF, MME	
<i>Activité 3.1.5.2</i> : Organiser des sessions de sensibilisation sur la prise en compte des droits humains et de l'environnement dans les investissements	MERH	MICA, MJDHPC, MEF, MME								X
<i>Activité 3.1.5.3</i> : Achever la relecture du Code des investissements du Burkina Faso selon l'approche basée sur les droits humains	MICA	MERH, MJDHPC, MEF, MME					X	X		
<i>Activité 3.1.5.4</i> : Elaborer un code de l'artisanat	MICA	MERH, MJDHPC, MEF ;						X		

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
13, 15, 37 CWM	20	Accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration en mettant à disposition les ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre et à garantir un suivi régulier (base de données centralisée, ventilée par sexe, âge, origine, situation socioéconomique) tout en assurant une meilleure coordination entre les ministères qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	Action 3.1.6 : Adoption et vulgarisation de la stratégie nationale de migration	Activité 3.1.5.5 : Achever la relecture du Code minier du Burkina Faso	MME	MICA, MEF	X	X		
				Activité 3.1.5.6 : Reproduire et diffuser le Code minier et le Code des investissements au Burkina Faso	MME	MICA, MEF			X	
				Activité 3.1.5.7 : Organiser annuellement une tournée de visite sur des sites d'exploitation minière et d'orpaillage	MJDHPC	MME, MATDS	X	X	X	X
				Activité 3.1.5.8 : Organiser annuellement un atelier de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises	MICA	MJDHPC, MERH	X	X	X	X
			Action 3.1.7 : Renforcement des cadres de concertation (Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, Commission nationale pour l'intégration) entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	Activité 3.1.6.1 : Organiser un plaidoyer pour l'adoption de la stratégie nationale de migration	MEF	MAECR ; OSC	X			
				Activité 3.1.6.2 : Reproduire 5.000 exemplaires et vulgariser la stratégie nationale de migration	MEF	MAECR ; OSC		X		
				Activité 3.1.6.3 : Organiser des ateliers d'appropriation de la stratégie nationale de migration	MEF	MAECR, MATDS, MDHPC		X		
			Action 3.1.8 : Amélioration de l'information statistique sur la migration à travers la disponibilité de données désagrégées	Activité 3.1.7.1 : Doter les cadres de concertation existants (SP-CSBE, Commission nationale pour l'intégration) en personnel et équipements adéquats	MAECR	MEF		X	X	
				Activité 3.1.7.2 : Organiser des rencontres de concertation entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	MJDHPC	MAECR, MEF, MATDS	X	X	X	X
				Activité 3.1.8.1 : Concevoir des outils de collecte d'information sur la migration	MEF	MAECR, MEF, MATDS		X		
Activité 3.1.8.2 : Appropriation des outils de collecte de données aux utilisateurs	MEF	MAECR, MEF, MATDS		X	X	X				
Activité 3.1.8.3 : Collecter et traiter les données	MEF	MAECR, MEF, MATDS		X	X	X				

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 3.1.8.4</i> : Produire et diffuser un annuaire statistique sur la migration	MEF	MAECR, MEF, MATDS			X	
13.CRC/OPAC	21	Renforcer la coordination des actions des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant en vue de lutter efficacement contre les infractions visées par le Protocole facultatif	<i>Action 3.1.9</i> : Renforcement des capacités du Conseil national pour l'Enfance pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC	<i>Activité 3.1.9.1</i> : Doter le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'Enfance en personnel et équipements adéquats pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC	MASSN	MEF		X	X	X
				<i>Activité 3.1.9.2</i> : Organiser des rencontres d'échanges et de concertation entre les différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance	MASSN	Ministères, institutions, OSC		X	X	X
15.CERD	22	Mettre en œuvre et renforcer les initiatives pour résoudre les conflits entre éleveurs et cultivateurs et pour éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits communautaires	<i>Action 3.1.10</i> : Création et opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits	<i>Activité 3.1.10.1</i> : Créer l'observatoire national de prévention et de gestion de conflits (atelier d'adoption des textes)	MJDHPC	MATDS ; MRAH	X			
				<i>Activité 3.1.10.2</i> : Doter l'observatoire national de moyens adéquats pour son fonctionnement	MJDHPC	MATDS ; MRA		X	X	X
				<i>Activité 3.1.10.3</i> : Recruter une assistance technique	MJDHPC	MATDS ; MRA			X	X
				<i>Activité 3.1.10.4</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'observatoire et son fonctionnement	MJDHPC	MATDS ; MRA			X	X
				<i>Activité 3.1.10.5</i> : Organiser des ateliers régionaux au profit des chefs des circonscriptions administratives et des personnes ressources en prévention et gestion des conflits (PGC)	MATDS	MERH, MASA, MRA, MCRCNT	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.10.6</i> : Assurer la formation continue des cadres du MATS en PGC	MATDS	MERH, MARHASA, MRAH, MCRCNT	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.10.7</i> : Tenir un répertoire des personnes ressources en matière de gestion des conflits par Département, Province et Région	MATDS	Toute institution	X	X	X	X
7.CRC/OPSC	23	Mettre en œuvre un système global et coordonné de collecte des données,	<i>Action 3.1.11</i> : Amélioration et diffusion de l'information statistique	<i>Activité 3.1.11.1</i> : Concevoir des outils de collecte d'information sur les thématiques	MJDHPC	MEF, MATDS		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		intégrant l'analyse des données, la surveillance et les études d'impact, et couvrant l'ensemble des domaines visés par les Conventions relatives aux droits humains et leurs Protocoles facultatifs	sur l'ensemble des domaines visés par les conventions relatives aux droits humains	concernées						
				<i>Activité 3.1.11.2</i> : Former les utilisateurs des outils de collecte de données	MJDHPC	MEF MATDS		X	X	X
				<i>Activité 3.1.11.3</i> : Collecter et traiter les données	MJDHPC	MEF, MATDS		X	X	X
				<i>Activité 3.1.11.4</i> : Reproduire et diffuser un annuaire statistique sur les droits humains	MJDHPC	MEF, MATDS		X	X	X
(135) 18, 19, 20 et 29. CMW et 10. CERD et 17. CMW et 19.a)CRC/OPSC	24	Accélérer les efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances à travers tout le pays	<i>Action 3.1.12</i> : Amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement des actes d'état civil	<i>Activité 3.1.12.1</i> : Créer dix mille (10.000) nouveaux centres secondaires d'état civil	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.12.2</i> : Assurer la subvention totale des déclarations et des deux (02) premières copies	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.12.3</i> : Acquérir des fournitures de bureau pour toutes les structures du SEC	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.12.4</i> : Mettre en œuvre une stratégie avancée d'enregistrement des faits d'état civil (bureaux mobiles, usage des leaders coutumiers et religieux, enregistrement des naissances via le mobile)	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.12.5</i> : Acquérir des registres et imprimés pour les centres d'état civil, les TD/TA et les missions diplomatiques et consulaires	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.12.6</i> : Mettre en place une structure de coordination du système d'état civil chargée du suivi et de l'évaluation	MATDS	MJDHPC	X	X	X	X
135.(47, 48, 50, 51, 53, 54, 56, 59)	25	Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des campagnes pour promouvoir l'application effective de la loi relative à la propriété foncière, l'accès des femmes aux terres rurales et l'égalité de genre	<i>Action 3.1.13</i> : Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les activités socio-économiques	<i>Activité 3.1.13.1</i> : Financer 10 projets d'activités génératrices de revenus des femmes par commune et par an	MPFG	MEF		X	X	X
				<i>Activité 3.1.13.2</i> : Elaborer le document de plaidoyer	MPFG	MEF		X		
				<i>Activité 3.1.13.3</i> : Organiser un plaidoyer sur l'accès des femmes à la terre	MPFG	MARHASA			X	

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
135.(124, 125, 127, 131)	26	Poursuivre les actions et la mise en œuvre des politiques pour la réalisation des droits à la santé et à l'éducation	<i>Action 3.1.14</i> : Amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité	<i>Activité 3.1.14.1</i> : Poursuivre la transformation des Centres de santé et de promotion sociale en Centres médicaux	MS	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.14.2</i> : Equiper les centres médicaux en matériel de travail adéquats	MS	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.14.3</i> : Adopter et mettre en œuvre la carte sanitaire	MS	MEF	X	X	X	X
			<i>Action 3.1.15</i> : Amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base	<i>Activité 3.1.15.1</i> : Construire par an 270 Centres d'éveil et d'éducation préscolaire	MENA	MESS ; MASSN ; MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.2</i> : Construire par an 4 481 salles de classe pour l'enseignement primaire	MENA	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.3</i> : Construire par an 2 540 salles de classe pour l'enseignement post-primaire	MENA	MEF ; MESS	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.4</i> : Recruter et former par an 5 276 enseignants du primaire	MENA	MEF ; MFPTSS	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.5</i> : Recruter et former par an 1 044 enseignants du post-primaire	MENA	MESS ; MEF ; MFPTSS	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.6</i> : Recruter et former par an 323 moniteurs et éducateurs des jeunes enfants du préscolaire	MENA	MESS ; MEF ; MFPTSS	X	X	X	X
				<i>Activité 3.1.15.7</i> : Acquérir 3 628 196 manuels scolaires, 4 818 704 cartables minimum, 140 713 guides	MENA	MESS ; MEF ; MFPTSS		X		X
				<i>Activité 3.1.15.8</i> : Construire par an 55 Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)	MENA	MEF	X	X	X	X
<i>Activité 3.1.15.9</i> : Construire 85 "Bissongo" par an	MENA	MEF	X	X	X	X				

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains</b>										
135.(21, 28, 29,30, 31, 32, 33,34) et 15. CAT et 14.CERD	27	Accélérer les efforts en vue de permettre à la Commission Nationale des Droits humains de mener effectivement des activités et renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris	<i>Action 3.2.1</i> : Renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la CNDH	<i>Activité 3.2.1.1</i> : Renforcer les capacités des commissaires et du personnel de la CNDH en droits humains de base et en droits humains spécifiques par 4 sessions de formation	CNDH	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.1.2</i> : Organiser deux voyages d'étude dans un pays et auprès de la coordination des INDH à Genève au profit du bureau de la CNDH	CNDH	MJDHPC	X			
				<i>Activité 3.2.1.3</i> : Initier et suivre un projet de relecture de la loi portant institution de la CNDH pour préciser le collège électoral de son bureau	CNDH	MJDHPC		X		
				<i>Activité 3.2.1.4</i> : Renforcer les capacités du personnel en gestion administrative	CNDH	MJDHPC		X	X	X
				<i>Activité 3.2.1.5</i> : Recruter/mettre à la disposition de la CNDH de 6 cadres spécialisés en droits humains	CNDH	MJDHPC, MFPTSS		X	X	X
				<i>Activité 3.2.1.6</i> : Elaborer les rapports annuels de la CNDH	CNDH	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.1.7</i> : Elaborer et adopter le plan stratégique de la CNDH	CNDH	MJDHPC	X			
135.26 et 18.CERD	28	Continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle	<i>Action 3.2.2</i> : Renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile	<i>Activité 3.2.2.1</i> : Renforcer l'appui technique et financier du MDHPC à la société civile	MJDHPC	OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.2.2</i> : Renforcer l'appui technique du MATS à la société civile	MATDS	OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.2.3</i> : Organiser 50 sorties de suivi des activités des OSC	MATDS	OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.2.4</i> : Former des acteurs de la société civile sur la prévention et la gestion des conflits électoraux	MATDS	OSC ; CENI	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.2.5</i> : Organiser par an une (01) session du cadre de concertation Etat-OSC	MATDS	OSC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.2.6</i> : Organiser un atelier de diffusion de la loi modificative sur la liberté d'association auprès des OSC	MATDS	OSC	X	X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 3.2.2.7</i> : Organiser annuellement deux (02) sessions de formation en droits humains des membres des OSC	MJDHPC	OSC		X	X	X
135.35	29	Renforcer le Ministère de la promotion de la femme en vue de lui permettre de pourvoir aux besoins spécifiques des femmes et des filles	<i>Action 3.2.3</i> : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres du Conseil National de Suivi de la mise en œuvre des engagements et des recommandations en faveur de la Femme (CNSF)	<i>Activité 3.2.3.1</i> : Elaborer un cadre annuel de résultats de mise en œuvre des recommandations CEDEF	MPFG	MJDHPC, MASSN, MEF, MAECR		X	X	X
				<i>Activité 3.2.3.2</i> : Former les membres du CNSF sur le processus de mise en œuvre des recommandations	MPFG	MJDHPC, MASSN, MEF, MAECR		X	X	
13. et 17.CRC/OPSC	30	Préciser le mandat du CNSPDE (actuel CNE) et créer des mécanismes efficaces de coordination de l'action des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant et allouer au Secrétariat permanent des ressources humaines, techniques et financières suffisantes	<i>Action 3.2.4</i> : Application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat permanent	<i>Activité 3.2.4.1</i> : Opérationnaliser les nouveaux textes du CNE	MASSN	PM	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.4.2</i> : Organiser des plaidoyers pour la mobilisation des ressources au profit du CNE	MASSN	MJDHPC		X	X	X
				<i>Action 3.2.5</i> : Renforcement des capacités opérationnelles du CNE	MASSN	MJDHPC		X		
35., 37., 39.CRC/OPSC	31	Assurer la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes permettant de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	<i>Action 3.2.6</i> : Opérationnalisation de la ligne 116 pour la dénonciation des cas de traites et pratiques assimilées	<i>Activité 3.2.6.1</i> : Créer des antennes relais de la ligne 116 sur toute l'étendue du territoire burkinabè	MASSN	MJDHPC	X	X		
				<i>Action 3.2.7</i> : Renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	MASSN	MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 3.2.7.2</i> : Prendre en charge annuellement mille (1.000) enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance	MASSN	MJDHPC	X	X	X	X
135.68	32	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme national de prévention efficace de façon à améliorer les conditions de vie des détenus, qu'il s'agisse des conditions matérielles de	<i>Action 3.2.8</i> : Humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux	<i>Activité 3.2.8.1</i> : Elaborer et adopter une politique pénitentiaire	MJDHPC	Institutions		X	X	
				<i>Activité 3.2.8.2</i> : Concevoir un plan type de locaux de police judiciaire comprenant des cellules de garde à vue conformes aux normes internationales	MJDHPC	Institutions		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique				
							2014	2015	2016	2017	
		leur détention ou de leurs droits reconnus par la loi, notamment du droit à un procès équitable		<i>Activité 3.2.8.3</i> : Construire ou réaménager par an deux (02) unités de police judiciaire conformes aux normes internationales par région	MJDHPC	Institutions	X	X	X	X	
				<i>Activité 3.2.8.4</i> : Organiser un plaidoyer pour l'augmentation du budget alloué aux maisons d'arrêt et à l'alimentation des gardés à vue	MJDHPC	MEF		X			
				<i>Activité 3.2.8.5</i> : Améliorer le fonctionnement des infirmeries dans les maisons d'arrêt	MJDHPC	MS	X	X	X	X	
				<i>Activité 3.2.8.6</i> : Doter les maisons d'arrêt de véhicules pour le déferrement des détenus	MJDHPC	MEF		X	X		
				<i>Activité 3.2.8.7</i> : Construire par an deux (02) quartiers pour mineurs et femmes dans les maisons d'arrêt	MJDHPC	MEF	X	X	X	X	
				<i>Activité 3.2.8.8</i> : Former le personnel pénitentiaire sur les droits des détenus	MJDHPC		X	X	X	X	
				<i>Activité 3.2.8.9</i> : Reproduire et vulgariser 5 000 exemplaires des standards internationaux en matière de traitement des détenus	MJDHPC			X	X	X	
				<i>Activité 3.2.8.10</i> : Organiser annuellement dans chacune des treize (13) régions une visite de lieux de détention	MJDHPC		X	X	X	X	
			<i>Action 3.2.9</i> : Promotion de l'application des peines alternatives		<i>Activité 3.2.9.1</i> : Organiser par an un atelier de sensibilisation au profit des structures d'accueil des personnes condamnées aux travaux d'intérêt général (TIG)	MJDHPC	Institutions		X	X	X
					<i>Activité 3.2.9.2</i> : Organiser un atelier national de réflexion sur l'application des peines alternatives à l'emprisonnement au profit du personnel judiciaire	MJDHPC	Institutions		X		
		<i>Action 3.2.10</i> : Relecture du Code de procédure pénale		<i>Activité 3.2.10.1</i> : Réviser, valider et adopter la loi portant Code de procédure pénale	MJDHPC	Institutions		X			

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>Objectif spécifique 3.3 : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains</b>										
(135) 25, 36, 37, 38, 39, 40, 132; 16.CERD; 21.CRC/OPAC ; 13.CRC/OPSC et 25.bCRC/OPSC	33	Poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains (droits des travailleurs migrants, droits des réfugiés, torture, discrimination raciale, prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, etc.) et l'introduction de l'éducation aux droits humains et à la paix dans les curricula à tous les niveaux scolaires	Action 3.3.1 : Renforcement de l'éducation aux droits humains au profit des populations	Activité 3.3.1.1 : Réaliser une étude sur les connaissances, les attitudes et pratiques des populations en matière des droits humains au Burkina Faso	MJDHPC	Ministères, institutions, OSC			X	
				Activité 3.3.1.2 : Organiser quatre (04) sessions de formation par an en faveur des populations sur les droits des réfugiés, la torture, la discrimination raciale, la prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène les enfants	MJDHPC	MATDS ; MDNAC ; MASSN ; MAECR		X	X	X
			Action 3.3.2 : Introduction de l'éducation aux droits humains dans les ordres d'enseignement primaire, post primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle	Activité 3.3.2.1 : Généraliser l'enseignement des droits humains au primaire	MJDHPC	MENA	X	X	X	X
				Activité 3.3.2.2 : Elaborer et introduire les modules d'enseignement des droits humains dans les ENEP, les ENSP et à l'ENS/UK	MJDHPC	MENA, MS, UK	X	X	X	X
				Activité 3.3.2.3 : Introduire l'éducation aux droits humains et à la paix au post primaire et au secondaire	MJDHPC	MENA, MESS		X	X	X
17 CWM	34	Intensifier les efforts pour dispenser systématiquement des formations obligatoires sur le contenu et l'applicabilité directe de la Convention à l'ensemble des fonctionnaires amenés à travailler avec des travailleurs migrants, en particulier les magistrats, la police et la police des frontières, les agents de l'immigration et les agents consulaires, les inspecteurs du travail et les travailleurs sociaux.	Action 3.3.3 : Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Activité 3.3.3.1 : Organiser cinq (05) sessions de formation par an dans cinq (05) régions en faveur des catégories socio-professionnelles sur la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	MJDHPC	MAECR, MEF		X	X	X
27CAT et 11.CRC/OPAC	35	Renforcer les programmes de formation sur les Conventions relatives aux droits humains destinés aux groupes socio-professionnels (forces de défense et de sécurité, magistrats, auxiliaires de justice, personnel médical et pénitentiaire,	Action 3.3.4 : Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur les Conventions relatives aux droits humains	Activité 3.3.4.1 : Organiser cinq (05) sessions de formation par an en faveur des catégories socio-professionnelles sur les Conventions relatives à la discrimination raciale, à la torture, aux disparitions forcées et aux droits des femmes et de l'enfant	MJDHPC	MAECR, MASSN, MPFG		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		travailleurs sociaux, professionnels de médias, autorités locales, services de l'immigration, etc.)								
8.c)CERD et (9.15)CRC/OPAC	36	Renforcer et poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes (groupes ethniques concernés, chefs traditionnels et religieux, etc.) et sur les principes du Protocole à la CDE relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés	<b>Action 3.3.5 :</b> Renforcement des connaissances des populations sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes	<b>Activité 3.3.5.1 :</b> Mener une (1) campagne de sensibilisation par an sur les pratiques traditionnelles néfastes	MJDHPC	MPFG, MASSN, OSC, MCT		X	X	X
13.CERD	37	Informier et sensibiliser les populations vivant dans des camps de réfugiés, les populations nomades ou semi-nomades ainsi que les populations des zones rurales sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	<b>Action 3.3.6 :</b> Renforcement des connaissances des réfugiés, des populations des localités abritant les camps de réfugiés, des populations nomades ou semi-nomades sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	<b>Activité 3.3.6.1 :</b> Organiser par an une session de sensibilisation en faveur des populations des zones d'accueil des réfugiés sur les dispositions en matière de discrimination raciale	MJDHPC	MATDS		X	X	X
				<b>Activité 3.3.6.2 :</b> Organiser par an une session de sensibilisation en faveur des populations sur le respect du droit des réfugiés	MJDHPC	MATDS		X	X	X
<b>Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains</b>										
<b>Objectif spécifique 4.1 : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants</b>										
<b>4.1.1. Droits de la femme</b>										
(135) 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10, 44, 45, 46, 52, 56, 58, 61, 77, 78, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 112 et 19.bCRC/OPSC	38	Poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre, adopter des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme incluant l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie, les violences domestiques, les mariages forcés conformément à la CEDEF et poursuivre les efforts de lutte contre	<b>Action 4.1.1 :</b> Promotion et protection des droits des femmes et des jeunes filles	<b>Activité 4.1.1.1 :</b> Elaborer, valider et adopter une politique nationale de promotion et de protection des femmes et des jeunes filles	MPFG	MASSN, MJDHPC, MJFPE	X			
				<b>Activité 4.1.1.2 :</b> Réaliser une étude sur les modes et types de mariage au Burkina Faso et leur implication sur l'égalité homme-femme	MPFG	MASSN, MJDHPC		X		
				<b>Activité 4.1.1.3 :</b> Elaborer un guide sur les techniques d'animation sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles	MPFG	MASSN, MJDHPC		X		

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		les discriminations liées au genre		<i>Activité 4.1.1.4</i> : Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) formulées lors de la présentation du 7ième rapport périodique du Burkina Faso	MPFG	MASSN, MJDHPC, MEF			X	
				<i>Activité 4.1.1.5</i> : Former annuellement 150 officiers de police judiciaire sur les violences spécifiques (sexuelle, familiale, conjugale, etc.)	MPFG	MASSN, MJDHPC, MATDS, MDNAC	X	X	X	X
			<i>Action 4.1.2</i> : Adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes	<i>Activité 4.1.2.1</i> : Organiser un plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes	MPFG	MASSN, MJDHPC ; CNT		X		
				<i>Activité 4.1.2.2</i> : Vulgariser la loi spécifique sur les violences faites aux femmes	MPFG	MASSN, MJDHPC			X	X
			<i>Action 4.1.3</i> : Sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre	<i>Activité 4.1.3.1</i> : Retirer et réinsérer socialement les femmes accusées de sorcellerie pensionnaires des centres d'accueil	MASSN	MJDHPC ; MPFG ; MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.1</i> : Organiser une caravane de presse sur l'exclusion sociale des personnes accusée de sorcellerie dans les provinces foyers de la pratique	MASSN	MCRCNT	X	X	X	X
			<i>Action 4.1.4</i> : Intensification de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	<i>Activité 4.1.4.2</i> : Organiser 8 journées de dialogue sociale dans les juridictions coutumières des provinces à forte prévalence pour la promotion de l'abandon de l'exclusion sociale des personnes accusées dans la perspective de la prise de décision par les chefs traditionnels condamnant la pratique	MASSN	MPFG, MJDHPC, MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.3</i> : Elaborer, valider et diffuser un protocole de prise en charge des victimes d'exclusion sociale par allégation de sorcellerie à l'intention des acteurs	MASSN	MPFG, MASSN, MJDHPC, MATDS		X		X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 4.1.4.4</i> : Organiser 2000 sorties de médiation, de renouement des liens familiaux et de retour en famille au profit de 800 victimes accusées de sorcellerie	MASSN	MPFG, MASSN, MJDHPC, MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.5</i> : Organiser des sessions de formation et de plaider des acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie sur différentes thématiques	MASSN	MPFG, MASSN, MJDHPC, MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.6</i> : Organiser une campagne de sensibilisation par an dans les 8 provinces à forte prévalence d'exclusion sociale pour fait de sorcellerie	MASSN	MPFG; MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.7</i> : Former les acteurs de la collecte des données sur les MGF sur les outils de collecte	MASSN	MPFG	X			
				<i>Activité 4.1.4.8</i> : Organiser atelier national de plaider auprès des ministères en charge de la justice, des droits humain, de la défense, de la sécurité et de la santé en vue de renforcer les mesures légales pour la protection des droits des femmes et des filles	MASSN	MPFG; MJDHPC, MDNAC, MATDS	X			
				<i>Activité 4.1.4.9</i> : Doter les formations sanitaires cibles du programme conjoint MGF en kits de réparation des séquelles de l'excision	MS	MASSN, MEF	X			
				<i>Activité 4.1.4.10</i> : Organiser 3 sessions de formation au profit des magistrats sur la problématique des MGF	MASSN	MPFG, MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.11</i> : Elaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	MASSN	MJDHPC ; MPFG ; MATDS	X			
				<i>Activité 4.1.4.12</i> : Réaliser dix (10) ateliers d'appropriation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie au profit des autorités locales	MASSN	MJDHPC ; MPFG ; MATDS	X	X		

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
				<i>Activité 4.1.4.13</i> : Sensibiliser les acteurs de dix (10) provinces dont sont issues les femmes accusées de sorcellerie	MASSN	MJDHPC ; MPFG ; MATDS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.4.14</i> : Réaliser une étude de perception auprès des femmes accusées de sorcellerie sur leur réinsertion sociale	MASSN	MJDHPC ; MPFG ; MATDS			X	
(135) 73, 74, 75, 76,79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 ; 21CAT ; 9.CERD	39	Poursuivre les efforts de sensibilisation en vue de l'éradication des pratiques coutumières néfastes (mutilations génitales féminines, exclusion sociale, etc.) et engager des procédures judiciaires et des sanctions contre les personnes qui les pratiquent	<i>Action 4.1.5</i> : Sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés)	<i>Activité 4.1.5.1</i> : Organiser des campagnes médiatiques pour l'abandon des pratiques coutumières néfastes	MPFG	MJDHPC, MASSN, MCT, MATDS		X	X	X
				<i>Activité 4.1.5.2</i> : Organiser par an une tournée de théâtre forum pour l'abandon des pratiques coutumières néfastes	MPFG	MJDHPC, MASSN, MCT, MATDS		X	X	X
				<i>Activité 4.1.5.3</i> : Organiser des plaidoyers en direction des leaders d'opinion sur l'abandon des pratiques coutumières néfastes	MPFG	MJDHPC, MASSN, MCT, MATDS		X	X	X
				<i>Activité 4.1.5.4</i> : Apporter un appui à l'intégration des modules sur les MGF par la formation des enseignants et la reproduction des supports/guides pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire de neuf (09) provinces (Namentenga, Passoré, Bam, Boulkiemdé, Séno, Oubritenga, Kourwéogo, Sanmatenga et Ganzourgou)	MASSN	MPFG ; MJDHPC ; MENA ; MESS	X	X		
				<i>Activité 4.1.5.5</i> : Evaluer l'impact des activités de sensibilisation sur l'abandon des pratiques coutumières néfastes	MPFG	MJDHPC, MASSN, MCT, MATDS				X
				<i>Action 4.1.6</i> : Renforcement de la répression des MGF	MPFG	MJDHPC, MASSN, MDNAC, MATDS	<i>Activité 4.1.6.1</i> : Organiser treize (13) sessions régionales de formation au profit de 650 OPJ et magistrats sur les violences basées sur le genre y compris les MGF		X	X
			<i>Activité 4.1.6.2</i> : Renforcer les capacités des Comités locaux de sécurité et des conseillers municipaux dans les treize (13) régions sur les violences basées sur le genre y compris les MGF	MPFG			MJDHPC, MATDS		X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>4.1.2. Droits de l'enfant</b>										
(135)12, 13, 14, 15,16,17,23, 27 et 23CMW	40	Entreprandre des consultations internes en vue d'accélérer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle législation incluant un mécanisme de suivi évaluation	<b>Action 4.1.7</b> : Adoption d'un code de protection de l'enfant	<b>Activité 4.1.7.1</b> : Elaborer, valider et faire adopter un code de protection de l'enfant	MASSN	MJDHPC	X	X		
			<b>Action 4.1.8</b> : Vulgarisation du code de protection de l'enfant	<b>Activité 4.1.8.1</b> : Organiser treize (13) tournées régionales d'information et de vulgarisation du Code de protection de l'enfant au profit des populations, des acteurs de la chaîne pénale, des acteurs de la société civile, des administrations déconcentrées et décentralisées etc.	MASSN	MJDHPC			X	X
21.CRC/OPSC	41	Redoubler d'efforts pour fixer l'âge légal du mariage pour les garçons comme pour les filles à 18 ans et lutter contre les mariages précoces et forcés	<b>Action 4.1.9</b> : Révision du Code des Personnes et de la famille en vue de la fixation de l'âge de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons	<b>Activité 4.1.9.1</b> : Organiser un plaidoyer pour la révision du Code des personnes et de la famille en vue de la fixation de l'âge minimum de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons	MPFG	MJDHPC MASSN		X	X	
23CAT	42	Assurer le bon fonctionnement du système de justice pour mineurs prenant en compte les spécificités de l'enfant	<b>Action 4.1.10</b> : Renforcement des capacités des juridictions pour enfants	<b>Activité 4.1.10.1</b> : Nommer les juges pour enfants dans tous les Tribunaux de Grande Instance	MJDHPC			X	X	X
				<b>Activité 4.1.10.2</b> : Doter les juridictions pour enfants de moyens logistiques	MJDHPC	MEF		X	X	X
				<b>Activité 4.1.10.3</b> : Organiser annuellement une session de renforcement des capacités des juges pour enfants	MJDHPC	MASSN		X	X	X
			<b>Action 4.1.11</b> : Renforcement des capacités des centres d'éducation spécialisée et de formation pour mineurs	<b>Activité 4.1.11.1</b> : Doter les centres spécialisés de moyens logistiques	MASSN	MEF MJDHPC		X		
(135) 66, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 113, 115 et 39CMW ; 22CAT ; 11.CERD ; 23, 25.a, 31.CRC/OPSC	43	Poursuivre la protection des enfants contre les abus sexuels, l'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie, pédophilie), les châtiments corporels, la traite et les pires formes de travail notamment dans les mines et le phénomène des enfants de la rue et recruter, former et équiper des inspecteurs du travail pour lutter contre le travail des enfants	<b>Action 4.1.12</b> : Adoption et vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	<b>Activité 4.1.12.1</b> : Adopter la loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfant, la pornographie mettant en scène les enfants	CNT	MJDHPC, MRCNT, MASSN	X			
				<b>Activité 4.1.12.2</b> : Organiser treize (13) tournées régionales d'information et de vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfant, la pornographie mettant en scène les enfants	MJDHPC	MASSN		X	X	
			<b>Action 4.1.13</b> : Renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte	<b>Activité 4.1.13.1</b> : Organiser six (06) ateliers de formation des inspecteurs de travail sur les pires formes de travail des enfants	MFPTSS	MASSN, MJDHPC		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
			contre le travail des enfants	<i>Activité 4.1.13.2</i> : Introduire un module sur les pires formes de travail des enfants dans les curricula de formation des inspecteurs et des contrôleurs de travail	MFPTSS	MASSN, MJDHPC		X		
				<i>Activité 4.1.13.3</i> : Organiser un atelier de formation de 20 formateurs des OSC intervenants en matière de travail des enfants	MFPTSS	MASSN, MJDHPC	X			
				<i>Activité 4.1.13.4</i> : Relire le décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso	MFPTSS	MASSN, MJDHPC	X			
				<i>Activité 4.1.13.5</i> : Organiser un atelier de concertation sur la mise en place d'un système de surveillance du travail des enfants	MFPTSS	MASSN, MATDS, MJDHPC	X			
			<i>Action 4.1.14</i> : Intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	<i>Activité 4.1.14.1</i> : Elaborer une stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	MJDHPC	MFPTSS, MASSN		X		
				<i>Activité 4.1.14.2</i> : Apporter un appui technique aux directions régionales du travail et de la sécurité sociale (DRTSS)	MFPTSS	MASSN, MJDHPC	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.14.3</i> : Organiser treize (13) ateliers régionaux d'appropriation de la stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers au profit des autorités déconcentrées et décentralisées	MFPTSS	MJDHPC ; MASSN		X	X	
				<i>Activité 4.1.14.4</i> : Sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	MFPTSS	MJDHPC ; MASSN		X	X	X
				<i>Activité 4.1.14.5</i> : Retirer les enfants des sites miniers et sensibiliser leurs parents sur les conséquences de l'implication des enfants dans le travail minier	MASSN	MJDHPC ; MFPTSS ; MJFPE	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.14.6</i> : Assurer le fonctionnement du Comité technique de pilotage de suivi de retrait des enfants dans les mines	MASSN	MJDHPC ; MFPTSS ; MENA ;	X	X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
						MATDS ; MME				
				<i>Activité 4.1.14.7</i> : Suivre les enfants retirés des sites miniers	MASSN	MFPTSS	X	X	X	X
<b>4.1.3. Droits des personnes en situation de handicap</b>										
135.65	44	Continuer à renforcer les services destinés aux enfants handicapés et adopter des politiques visant à intégrer ces enfants dans l'enseignement ordinaire	<i>Action 4.1.15</i> : Renforcement de l'accessibilité des services sociaux de base aux enfants en situation de handicap	<i>Activité 4.1.15.1</i> : Organiser un plaidoyer national pour l'accessibilité des enfants aux services sociaux de base	MASSN	MENA, MS, MEF		X		
				<i>Activité 4.1.15.2</i> : Sensibiliser l'ordre des architectes pour la prise en compte des droits des personnes handicapées dans la conception des édifices publics et privés	MASSN	MENA, MS, MEF, MHU		X	X	X
			<i>Action 4.1.16</i> : Renforcement de la mise en œuvre de l'éducation inclusive	<i>Activité 4.1.16.1</i> : Concevoir et vulgariser un dépliant sur les droits des personnes handicapées	MASSN	MJDHPC			X	
				<i>Activité 4.1.16.2</i> : Reproduire et vulgariser la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap	MASSN	MJDHPC		X	X	X
				<i>Activité 4.1.16.3</i> : Former par an 150 enseignants du primaire en langage de signes	MENA	MASSN		X	X	X
				<i>Activité 4.1.16.4</i> : Doter par an 20 écoles du primaire en matériels didactiques adaptés	MENA	MASSN		X	X	X
<b>4.1.4. Droits des migrants</b>										
19.b) CMW	45	Informers les travailleurs migrants et les membres de leur famille des recours judiciaires et autres qui leur sont ouverts en cas de violation de leurs droits et traiter leurs plaintes le plus efficacement possible	<i>Action 4.1.17</i> : Sensibilisation des travailleurs migrants et les membres de leur famille sur les recours judiciaires et autres en cas de violation de leurs droits	<i>Activité 4.1.17.1</i> : Organiser par an 4 sessions de sensibilisation dans les régions au profit des jeunes sur les conséquences néfastes de la migration clandestine	MJDHPC	MEF, MAECR; MJFPE		X	X	X
				<i>Activité 4.1.17.2</i> : Organiser annuellement la commémoration de la journée internationale des migrants	MJDHPC	MEF, MAECR	X	X	X	X
				<i>Activité 4.1.17.3</i> : Organiser annuellement 3 missions consulaires de sensibilisation au profit des travailleurs migrants burkinabè à l'étranger	MAECR	MEF, MJDHPC, MATDS		X	X	X
				<i>Activité 4.1.17.4</i> : Organiser par an 01 session de formation au profit de la police des frontières sur les droits des migrants	MJDHPC	MEF, MAECR, MATDS		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>4.1.5. Droits des réfugiés</b>										
25 CAT	46	Assurer la mise en œuvre de la loi de 2008 qui consacre les droits des réfugiés, y compris le droit au travail et continuer à sensibiliser la population à cet égard	<b>Action 4.1.18</b> : Renforcement de l'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso	<b>Activité 4.1.18.1</b> : Organiser une journée d'échanges avec les acteurs humanitaires sur les droits des réfugiés	MAECR	MJDHPC, MASSN		X		
				<b>Activité 4.1.18.2</b> : Organiser deux sessions d'information sur le droit des réfugiés à l'emploi au profit du patronat et des acteurs publics	MAECR	MJDHPC, MASSN, MFPTSS		X	X	
				<b>Activité 4.1.18.3</b> : Organiser six (06) sessions d'initiation aux activités génératrices de revenus au profit des réfugiés	MPFG	MEF,MJDHPC, MASSN, MAECR	X	X	X	X
				<b>Activité 4.1.18.4</b> : Organiser six (06) sessions de sensibilisation par an sur les droits à l'éducation, à l'emploi et à la santé des réfugiés	MAECR	MENA, MS, MJDHPC, MASSN, MJFPE	X	X	X	X
<b>4.1.6. Droits des minorités</b>										
12.CERD	47	Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la marginalisation de certains groupes ethniques ou de certaines régions et de veiller à leur inclusion dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement, notamment ceux liés aux services publics de base	<b>Action 4.1.19</b> : Orientation des politiques économiques et sociales en faveur des régions accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	<b>Activité 4.1.19.1</b> : Mener des plaidoyers pour l'augmentation des appuis de l'Etat aux régions et communes accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	MATDS	MEF		X	X	
			<b>Action 4.1.20</b> : Sensibilisation sur la tolérance intercommunautaire	<b>Activité 4.1.20.1</b> : Organiser par an deux émissions en langues locales sur la tolérance intercommunautaire sur deux radios locales dans chaque région	MATDS	MJDHPC, MCRCNT		X	X	X
<b>Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels</b>										
<b>4.2.1. Droit à l'éducation</b>										
135.10	48	Entreprendre plus d'efforts en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation	<b>Action 4.2.1</b> : Amélioration de l'accès universel à l'éducation, notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB	<b>Activité 4.2.1.1</b> : Former les enseignants des écoles franco arabes	MENA	MESS	X	X	X	X
				<b>Activité 4.2.1.2</b> : Elaborer des programmes d'enseignement et des manuels scolaires au profit des écoles franco arabes	MENA	MESS	X	X	X	
				<b>Activité 4.2.1.3</b> : Etablir un partenariat entre l'Etat et les promoteurs des écoles franco-arabes	MENA	MESS	X	X	X	X
				<b>Activité 4.2.1.4</b> : Mener des plaidoyers pour	MENA	MEF		X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique				
							2014	2015	2016	2017	
				la mobilisation davantage de ressources pour l'atteinte des objectifs du PDSEB							
			<b>Action 4.2.2</b> : Adoption d'un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel (PDESG/ETP)	<b>Activité 4.2.2.1</b> : Elaborer, valider et adopter un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel	MESS	MF		X			
				<b>Activité 4.2.2.2</b> : Organiser une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser des ressources financières et l'appui technique nécessaires pour la mise en œuvre du plan	MESS	MEF				X	
			<b>Action 4.2.3</b> : Opérationnalisation de la première phase du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES)	<b>Activité 4.2.3.1</b> : Opérationnaliser le site de l'Université Ouaga 2	MESS	MEF		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.3.2</b> : Réaliser les deuxièmes campus de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou	MESS	MEF		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.3.3</b> : Renforcer les infrastructures et les équipements des universités existantes	MESS	MEF		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.3.4</b> : Construire et équiper les centres universitaires de Fada, Ouahigouya et Dédougou	MESS	MEF		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.3.5</b> : Créer les centres universitaires de Dori, de Gaoua et l'Institut des Sciences (IDS) de Bobo-Dioulasso.	MESS	MEF		X	X	X	
135 (126, 128, 129, 130) et 136.5	49	Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'amélioration de l'accès des filles et des personnes handicapées à l'éducation, et à lutter contre l'analphabétisme	<b>Action 4.2.4</b> : Mise en œuvre effective du Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) et des campagnes spéciales d'alphabétisation	<b>Activité 4.2.4.1</b> : Construire et équiper cent trente (130) Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF)	MENA	MEF		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.4.2</b> : Construire et équiper cinq cent cinquante (550) Centres d'Alphabétisation de Base (CAB)	MENA	MEF ; MESS		X	X	X	
				<b>Activité 4.2.4.3</b> : Apporter par un appui financier à dix (10) structures mettant en œuvre des formules alternatives d'éducation non formelle	MENA	MEF	X	X	X	X	
			<b>Action 4.2.5</b> : Promotion de l'alphabétisation des personnes handicapées	<b>Activité 4.2.5.1</b> : Construire et équiper une école spécialisée pour personnes handicapés dans chaque région	MENA	MASSN		X	X	X	

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique				
							2014	2015	2016	2017	
				<i>Activité 4.2.5.2</i> : Traduire en braille les manuels scolaires	MENA	MASSN ; MESS		X			
				<i>Activité 4.2.5.3</i> : Recruter et former 80 enseignants spécialisés en éducation inclusive	MENA	MASSN ; MESS		X	X		
				<i>Action 4.2.6</i> : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles	<i>Activité 4.2.6.1</i> : Organiser par an 13 sessions de sensibilisation au profit des populations sur le maintien des filles à l'école	MENA, MESS	MPFG		X	X	X
					<i>Activité 4.2.6.2</i> : Construire trois maisons communautaires par an pour 9 régions	MESS, MENA	MPFG		X	X	X
136 (133)	50	Poursuivre la démarche positive adoptée dans le domaine de l'éducation, notamment en assurant la gratuité de l'enseignement primaire et post primaire et en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires	<i>Action 4.2.7</i> : Renforcement des politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire	<i>Activité 4.2.7.1</i> : Etendre et renforcer le programme de cantine scolaire	MENA	MESS	X	X	X	X	
				<i>Activité 4.2.7.2</i> : Rendre effective la gratuité de l'enseignement de base dans les 135 communes identifiées	MENA	MESS	X	X	X	X	
<b>4.2.2. Droit au travail</b>											
135.114 ; 136.4	51	Continuer à soutenir la création d'emploi chez les jeunes	<i>Action 4.2.8</i> : Accélération de la création d'emplois en faveur des jeunes	<i>Activité 4.2.8.1</i> : Mener un plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement pour l'augmentation du budget alloué au PSCE et l'allègement des procédures d'octroi des crédits	MJFPE	MEF, CNT		X			
				<i>Activité 4.2.8.2</i> : Recruter des jeunes et des associations pour des travaux HIMO	MJFPE	MEF, MATDS	X	X	X	X	
			<i>Action 4.2.9</i> : Renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes	<i>Activité 4.2.9.1</i> : Financer des microprojets des jeunes	MJFPE	MEF, MFPTSS	X	X	X	X	
				<i>Activité 4.2.9.2</i> : Renforcer les fonds de financements	MEF	MJFPE	X	X	X	X	
				<i>Activité 4.2.9.3</i> : Former par des jeunes en entrepreneuriat	MJFPE	MEF, MASSN, MFPTSS, MIDT	X	X	X	X	
			<i>Action 4.2.10</i> : Relecture et mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (PNE)	<i>Activité 4.2.10.1</i> : Relire la PNE et son Plan d'actions opérationnel	MJFPE	MEF	X				
<b>4.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant</b>											
135 (116, 118)	52	Continuer à accorder un rang de	<i>Action 4.2.11</i> : Renforcement de	<i>Activité 4.2.11.1</i> : Encourager l'émergence	MJFPE	MICA, MEF	X	X	X	X	

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		priorité aux politiques et aux programmes destinés à éradiquer la pauvreté et le sous-développement et à assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels	l'auto-emploi dans le secteur informel	des petites et moyennes entreprises (PME) artisanales (aide à la production, à la vente et au financement)						
				<i>Activité 4.2.12.1</i> : Approvisionner les producteurs agricoles en semence améliorée	MARHASA	MRSI, MRA, MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.12.2</i> : Mettre en place un fonds de développement agricole	MARHASA	MRSI, MRA, MEF, PTF, MERH	X	X		
				<i>Activité 4.2.12.3</i> : Mettre en place un mécanisme d'appui à la promotion des PMI/PME du secteur rural	MARHASA	MRSI, MRA, MEF, PTF, MERH		X	X	
			<i>Action 4.2.12</i> : Renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural	<i>Activité 4.2.12.4</i> : Renforcer les capacités et l'organisation des acteurs du sous-secteur de l'élevage	MRA	MRSI, MRA, MEF	X	X	X	X
135 (117, 119,	53	Poursuivre la priorisation des politiques en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de sorte à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales	<i>Action 4.2.13</i> : Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement	<i>Activité 4.2.13.1</i> : Accroître les points d'eau potable en milieu rural	MARHASA	MRA, MEF	X	X	X	
				<i>Activité 4.2.13.2</i> : Accroître les points d'eau potable en milieu urbain			MRA, MEF	X	X	X
<b>4.2.4. Droit à la santé</b>										
135 (120, 122)	54	Poursuivre les efforts d'amélioration des services de santé pour tous en allouant des ressources financières et humaines au secteur de la santé, en mettant l'accent sur les mesures et traitements de prévention.	<i>Action 4.2.14</i> : Amélioration de l'accès aux services de santé pour tous	<i>Activité 4.2.14.1</i> : Maintenir et renforcer le niveau des crédits alloués au secteur de la santé	MS	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.14.2</i> : Recruter et former 7941 personnels de la santé	MS	MEF, MFPTSS	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.14.3</i> : Construire et équiper 284 centres médicaux	MS	MEF	X	X	X	X
			<i>Action 4.2.15</i> : Renforcement des mesures de prévention	<i>Activité 4.2.15.1</i> : Organiser par an 01 campagne de sensibilisation pour la promotion d'une meilleure hygiène de vie	MS	MRA, MARHASA	X	X	X	X
135 (121, 123)	55	Renforcer et développer les programmes globaux pour offrir des services en matière de santé sexuelle et génésique (reproductive) aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui sont les plus vulnérables,	<i>Action 4.2.16</i> : Renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction	<i>Activité 4.2.16.1</i> : Mener des campagnes de dépistage sur le cancer de col de l'utérus, de sein etc.	MS	MPFG	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.16.2</i> : Organiser des plaidoyers pour le financement de la prise en charge des cancers	MS	MEF, MPFG	X	X	X	X

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
		telles les femmes rurales		<i>Activité 4.2.16.3</i> : Assurer la prise en charge gratuite des cas de paludisme grave chez les femmes enceintes et chez les enfants de 0 à 5 ans	MS	MEF, MPFG, MASSN	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.16.4</i> : Renforcer l'allocation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exemption du paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans	MS	MEF	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.16.5</i> : Etendre les prestations fournies pendant la semaine de la planification familiale à toutes les communes	MS	MATDS, MPFG	X	X	X	X
				<i>Activité 4.2.16.6</i> : Mener des campagnes de sensibilisation dans les 13 régions sur les moyens de contraception	MS	MATDS, MPFG	X	X	X	X
<b>Objectif spécifique 4.3 : Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques</b>										
<i>4.3.1. Participation à la direction des affaires publiques</i>										
135 (49 et 57)	56	Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	<i>Action 4.3.1</i> : Amélioration de la participation des femmes aux sphères de décision	<i>Activité 4.3.1.1</i> : Former 500 femmes des partis politiques en communication, organisation de campagne, mobilisation des ressources et en leadership politique	MPFG	MATDS, Partis politiques	X	X	X	X
				<i>Activité 4.3.1.2</i> : Mener une campagne de sensibilisation des femmes pour inciter leur implication politique	MPFG	MATDS		X		
				<i>Activité 4.3.1.3</i> : Adopter les textes d'application sur la loi relative au quota genre	MPFG	MATDS, AN		X		
				<i>Activité 4.3.1.4</i> : Actualiser et vulgariser le recueil sur les instruments juridiques internationaux, nationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de la femme	MPFG	MJDHPC		X	X	X
<i>4.3.2. Egalité et non discrimination</i>										
135.64	57	Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l'accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales notamment les	<i>Action 4.3.2</i> : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées	<i>Activité 4.3.2.1</i> : Accélérer l'adoption des textes instituant l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Burkina Faso	MFPTSS	MEF, MS	X			
				<i>Activité 4.3.2.2</i> : Réaliser une étude organisationnelle et financière d'un CNAM	MFPTSS	MEF, MS	X			

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique				
							2014	2015	2016	2017	
		femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées		<i>Activité 4.3.2.3</i> : Mettre un système performant de gestion du RAMU-BF	MFPTSS	MEF, MS	X				
				<i>Activité 4.3.2.4</i> : Développer un système de communication sur l'AMU	MFPTSS	MEF, MS, MCRCNT	X				
				<i>Activité 4.3.2.5</i> : Organiser des campagnes de sensibilisation de formation des professionnels de soin et des acteurs mutualistes sur l'AMU	MFPTSS	MEF, MS	X	X			
<b>4.3.3. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</b>											
135. (69, 70, 72) ; 19CAT	58	Améliorer les conditions de détention et le droit à un procès équitable des détenus et prendre en compte les normes des Nations Unies sur le traitement des femmes détenues	<i>Action 4.3.3</i> : Renforcement des visites d'inspection des lieux de détention	<i>Activité 4.3.3.1</i> : Mener des visites d'inspection dans les lieux de détention	MJDHPC	MATDS, MDNAC	X	X	X	X	
				<i>Activité 4.3.3.2</i> : Mettre en place l'observatoire national de prévention de la torture	MJDHPC	MATDS ; MS ; MDNAC		X	X		
			<i>Action 4.3.4</i> : Amélioration des délais de traitement des dossiers judiciaires	<i>Activité 4.3.4.1</i> : Elaborer des textes fixant les délais de traitement des dossiers judiciaires		MEF		X			
				<i>Action 4.3.5</i> : Renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires	<i>Activité 4.3.5.1</i> : Accroître les capacités d'accueil des 4 maisons d'arrêt les plus surpeuplées	MJDHPC	MEF		X	X	X
					<i>Activité 4.3.5.2</i> : Organiser annuellement une session de sensibilisation au profit des gardes de sécurité pénitentiaire sur les droits des détenus		MEF	X	X	X	X
8.CAT ; 6., 7, 8.a-b)CERD; 23CRC/OPAC ; 9.et27.29.CRC/OPS C	59	Accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser la torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants de manière autonome, en veillant à ce que les définitions de ces infractions soient conformes aux conventions y relatives.	<i>Action 4.3.6</i> : Criminalisation de la torture, de la discrimination raciale, de la vente d'enfants et de la prostitution des enfants dans la révision du code pénal en cours	<i>Activité 4.3.6.1</i> : Mener un plaidoyer en faveur de la criminalisation de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants dans le code pénal en relecture	MJDHPC	Institutions	X	X			
10(a-c) 12, 14, 16 CAT	60	Prendre des mesures immédiates et efficaces de prévention et de répression de la torture et des mauvais traitements	<i>Action 4.3.7</i> : Adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	<i>Activité 4.3.7.1</i> : Adopter et vulgariser la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	MJDHPC	CNT, MATDS, MDNAC	X	X	X	X	

Références Recommand.	N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Structures responsables	Structures partenaires	Programmation physique			
							2014	2015	2016	2017
<b>4.3.4. Privoation de liberté</b>										
11. CAT	61	Prendre des mesures nécessaires pour assurer que toute personne privée de liberté bénéficie de toutes les garanties juridiques fondamentales conformément à l'observation générale n°2 du Comité sur l'application de l'article 2 par les États parties	<b>Action 4.3.8</b> : Assistance juridique et/ou judiciaire des personnes privées de liberté à tous les stades de la procédure	<b>Activité 4.3.8.1</b> : Organiser des plaidoyers pour la relecture de la loi portant répression du grand banditisme pour le conformer aux principes des droits humains	MJDHPC	MATDS, MDNAC, MASSN, MCRCNT		X	X	
				<b>Activité 4.3.8.2</b> : Réviser la loi portant répression du grand banditisme pour y inclure la possibilité d'accès à un avocat pendant la garde à vue et l'obligation d'assistance d'un avocat pendant le jugement	MJDHPC	Institutions			X	
<b>4.3.5. Droit à la vie</b>										
24CAT	62	Continuer la sensibilisation de la population sur la possibilité d'abolir la peine de mort et la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort	<b>Action 4.3.9</b> : Sensibilisation des populations en vue de l'abolition de la peine de mort	<b>Activité 4.3.9.1</b> : Mener des plaidoyers en faveur des parlementaires et des couches socio-professionnelles dans les 13 régions sur la nécessité d'abolir la peine de mort	MJDHPC	CNT, MATDS		X	X	X
<b>Objectif spécifique 4.4 : Renforcer les droits de la solidarité</b>										
<b>4.4.1. Droit à un environnement sain</b>										
136.2	63	Adopter une législation prévoyant la rémunération des services environnementaux afin de promouvoir un développement économique et industriel durable	<b>Action 4.4.1</b> : Adoption d'une loi sur la responsabilité environnementale des entreprises	<b>Activité 4.4.1.1</b> : Elaborer, adopter et appliquer la loi sur la responsabilité environnementale des entreprises	MERH	MJDHPC, MME, MICA		X	X	

**Annexe 2 : Programmation financière des activités du Plan d'actions national 2014-2017**

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
<b>Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits humains</b>				<b>178 917</b>	<b>332 079</b>	<b>396 979</b>	<b>479 779</b>	<b>1 387 754</b>	<b>77 171</b>	<b>1 310 583</b>	
<b>Objectif spécifique 1.1 : Poursuivre la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains et l'harmonisation de la législation nationale avec ces instruments</b>				<b>46 417</b>	<b>77 400</b>	<b>89 000</b>	<b>84 000</b>	<b>296 817</b>	<b>29 171</b>	<b>267 646</b>	
1	Ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	Action 1.1.1 : Ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides	Activité 1.1.1.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification des conventions de 1951 et de 1954		4 800			4 800	0	4 800	Etat
			Activité 1.1.1.2 : Elaborer et introduire les deux (02) avant-projets de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres		500			500	0	500	Etat
		Action 1.1.2 : Ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	Activité 1.1.2.1 : Introduire et présenter les deux (02) projets de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale		500			500	0	500	Etat
			Activité 1.1.2.2 : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies		0			0	0	0	Etat
2	Ratifier les amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale en vue de contribuer à l'activation de la compétence de la CPI sur les crimes d'agression en début 2017	Action 1.1.3 : Ratification des amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale	Activité 1.1.3.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification des amendements de Kampala au statut de la CPI		4 800			4 800	0	4 800	Etat
			Activité 1.1.3.2 : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres		500			500	0	500	Etat

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement	
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher		
			<i>Activité 1.1.3.3</i> : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale		500			500	0	500	Etat	
			<i>Activité 1.1.3.4</i> : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies		0			0	0	0	Etat	
3	Ratifier la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	<i>Action 1.1.4</i> : Ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques	<i>Activité 1.1.4.1</i> : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification de la convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques		4 800			4 800	0	4 800	Etat	
			<i>Activité 1.1.4.2</i> : Organiser un atelier de vulgarisation et de plaidoyer sur la convention n°189 sur les travailleurs domestiques			5 000			5 000		5 000	Etat
			<i>Activité 1.1.4.3</i> : Réaliser une étude sur la situation des enfants dans le travail domestique	12 500	0				12 500	12 500	0	Etat/PTF
			<i>Activité 1.1.4.4</i> : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres		500				500	0	500	Etat
			<i>Activité 1.1.4.5</i> : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale		500				500	0	500	Etat
			<i>Activité 1.1.4.6</i> : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Directeur général de l'OIT		0				0	0	0	Etat
			<i>Activité 1.1.4.7</i> : Mettre en place un mécanisme de collecte et de	10 000	10 000	10 000	10 000		40 000	0	40 000	Etat

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			traitement des données sur les travailleurs domestiques								
4	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	Action 1.1.5 : Ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	Activité 1.1.5.1 : Initier une rencontre d'échanges et de concertation entre acteurs publics et privés en vue de la ratification du Protocole facultatif à la CDE établissant une procédure de présentation de plaintes	4 800				4 800	4 800	0	Etat
			Activité 1.1.5.2 : Elaborer et introduire un avant-projet de loi d'autorisation de ratification en Conseil des ministres		500			500	0	500	Etat
			Activité 1.1.5.3 : Introduire et présenter le projet de loi d'autorisation de ratification à l'Assemblée nationale		500			500	0	500	Etat
			Activité 1.1.5.4 : Préparer et déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat général des Nations unies		0			0	0	0	Etat
5	Remplir davantage ses obligations internationales y compris celles issues des conventions internationales récemment ratifiées	Action 1.1.6 : Amélioration de la connaissance des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que des populations sur les conventions et engagements internationaux relatifs aux droits humains	Activité 1.1.6.1 : Reproduire et vulgariser le recueil des conventions internationales relatives aux droits humains ratifiées par le Burkina Faso		10 000	0	0	10 000	0	10 000	Etat/PTF
			Activité 1.1.6.2 : Organiser annuellement trois (03) sessions d'information et de sensibilisation sur des conventions ratifiées		21 000	21 000	21 000	63 000		63 000	Etat/PTF
			Activité 1.1.6.3 : Organiser des plaidoyers auprès des groupes cibles spécifiés sur les conventions ratifiées	11 871	10 000	10 000	10 000	41 871	11 871	30 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		<i>Action 1.1.7</i> : Dynamiser le processus de mise en conformité de la législation nationale en matière de DCP et de DESC avec les conventions ratifiées par le Burkina Faso	<i>Activité 1.1.7.1</i> : Organiser annuellement un plaidoyer sur la mise en conformité de la législation nationale au profit des acteurs étatiques et non étatiques	2 246	8 000	8 000	8 000	26 246		26 246	Etat/PTF
			<i>Activité 1.1.7.2</i> : Réaliser une étude sur la conformité de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le Burkina Faso			35 000	35 000	70 000	0	70 000	Etat/PTF
6	Rendre conforme la législation pénale à l'article 5 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdit l'application de la peine de mort aux mineurs	<i>Action 1.1.8</i> : Adoption de la loi portant protection de l'enfant	<i>Activité 1.1.8.1</i> : Elaborer, valider et faire adopter la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	5 000				5 000	0	5 000	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 1.2 : Négocier et signer des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de lutte contre la traite des êtres humains</b>				0	26 500	79 000	16 000	121 500	0	121 500	
7	Continuer de renforcer la coopération internationale en concluant des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux, en particulier avec les pays voisins sur la traite des personnes, en particulier les enfants	<i>Action 1.2.1</i> : Conclusion d'un accord bilatéral avec le Ghana sur la traite transfrontalière (vente, exploitation, pires formes de travail) des enfants	<i>Activité 1.2.1.1</i> : Réaliser une cartographie des zones concernées par la traite transfrontalière		15 000			15 000	0	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 1.2.1.2</i> : Négocier et signer un accord de coopération avec le Ghana sur la traite transfrontalière des enfants		11 500			11 500	0	11 500	Etat
		<i>Action 1.2.2</i> : Sensibilisation des populations sur la lutte contre la traite des enfants dans les zones de recrutement et dans les zones frontalières	<i>Activité 1.2.2.1</i> : Organiser cinq (05) sessions d'information sur l'interdiction de la traite des enfants auprès des acteurs concernés par sa mise en œuvre dans les zones identifiées par la cartographie			24 000	16 000	40 000	0	40 000	Etat/PTF
			<i>Action 1.2.3</i> : Conclusion d'un accord tripartite avec	<i>Activité 1.2.3.1</i> : Elaborer le projet d'accord tripartite entre le			5 000		5 000	0	5 000

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		le Bénin et le Niger sur la traite des personnes et en particulier les enfants	Burkina Faso, le Bénin et le Niger sur la traite des personnes et en particulier les enfants								
			<i>Activité 1.2.3.2</i> : Organiser une rencontre en vue de la négociation et de la signature de l'accord tripartite entre le Burkina Faso, le Benin et le Niger sur la traite des personnes			50 000		50 000	50 000	Etat/PTF	
<b>Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la coopération avec les organes conventionnels et les procédures spéciales</b>				<b>30 500</b>	<b>110 100</b>	<b>152 500</b>	<b>217 500</b>	<b>510 600</b>	<b>10 000</b>	<b>500 600</b>	
8	Renforcer la collaboration avec les détenteurs des mandats (procédures spéciales) et les organes de traités	<i>Action 1.3.1</i> : Facilitation des travaux des rapporteurs spéciaux sur l'état des lieux de thématiques spécifiques	<i>Activité 1.3.1.1</i> : Adresser annuellement deux invitations à des rapporteurs spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	Etat
			<i>Activité 1.3.1.2</i> : Accueillir et organiser le travail des rapporteurs spéciaux lors de leurs visites au Burkina Faso		1 000	1 000	1 000	3 000	0	3 000	Etat
			<i>Activité 1.3.1.3</i> : Elaborer et transmettre les réponses aux questionnaires des procédures spéciales	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	0	4 000	Etat
			<i>Activité 1.3.1.4</i> : Restituer et assurer le suivi des recommandations formulées par les rapporteurs spéciaux		3 000	3 000	3 000	9 000	0	9 000	Etat/Etat
		<i>Action 1.3.2</i> : Présentation des rapports dus aux organes de traités	<i>Activité 1.3.2.1</i> : Elaborer, valider, faire adopter et soumettre dix (10) rapports dus aux organes de traités	9 000	9 000	36 000	36 000	90 000	0	90 000	Etat/PTF
			<i>Activité 1.3.2.2</i> : Présenter les rapports programmés par les organes de traités		40 000	60 000	100 000	200 000	0	200 000	Etat/PTF
			<i>Activité 1.3.2.3</i> : Restituer les		10 000	20 000	40 000	70 000	0	70 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			résultats de la présentation des rapports aux organes de traités								
9	Envisager de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<b>Action 1.3.3</b> : Consultation sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille	<b>Activité 1.3.3.1</b> : Organiser une (01) rencontre d'échanges et de concertation auprès des acteurs étatiques et des OSC sur l'opportunité de faire les déclarations prévues aux articles 76 et 77 de la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille		4 800			4 800	0	4 800	Etat/PTF
10	Faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<b>Action 1.3.4</b> : Consultation sur l'opportunité de faire la déclaration facultative prévue à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<b>Activité 1.3.4.1</b> : Organiser une (01) rencontre d'échanges et de concertation sur l'opportunité de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale		4 800			4 800	0	4 800	Etat/PTF
11	Poursuivre et resserrer la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	<b>Action 1.3.5</b> : Renforcement de la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre des opérations de maintien de la paix	<b>Activité 1.3.5.1</b> : Participer chaque année à la rencontre bilan sur la mise en œuvre du droit international humanitaire	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000	0	14 000	Etat
			<b>Activité 1.3.5.2</b> : Participer aux deux (02) rencontres universelles sur le droit international humanitaire		5 000		5 000	10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<b>Activité 1.3.5.3</b> : Organiser par an des sessions de formation au profit des contingents des opérations de soutien à la paix	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000	0	28 000	Etat/PTF
			<b>Activité 1.3.5.4</b> : Organiser chaque année une session de formation sur le droit international humanitaire dans	10 000	21 000	21 000	21 000	73 000	10 000	63 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			les régions militaires du Burkina Faso								
<b>Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la coopération avec le mécanisme de l'EPU</b>				<b>102 000</b>	<b>118 079</b>	<b>76 479</b>	<b>162 279</b>	<b>458 837</b>	<b>38 000</b>	<b>420 837</b>	
12	Mettre en œuvre les recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU	Action 1.4.1 : Présentation et appropriation du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés	Activité 1.4.1.1 : Editer en cinq mille (5.000) exemplaires le Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	20 000				20 000	6 000	14 000	Etat, PTF
			Activité 1.4.1.2 : Organiser dix (10) rencontres d'appropriation et de vulgarisation du Plan d'actions 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU auprès des acteurs concernés (ministères, institutions, régions, OSC, PTF)	14 000	33 600			47 600	14 000	33 600	Etat/PTF
		Action 1.4.2 : Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	Activité 1.4.2.1 : Assurer le fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	8 000	4 479	4 479	4 479	21 437	8 000	13 437	Etat/PTF
			Activité 1.4.2.2 : Tenir des rencontres sectorielles entre le comité de suivi et les acteurs de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	10 000	30 000	Etat/PTF
			Activité 1.4.2.3 : Tenir les sessions du comité de pilotage du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU		12 000	12 000	12 000	36 000		36 000	Etat/PTF
			Activité 1.4.2.4 : Elaborer et soumettre le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU		8 000			8 000	0	8 000	Etat/PTF
			Activité 1.4.2.5 : Réaliser une étude d'évaluation du plan				18 000	18 000	0	18 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement	
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher		
			d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'EPU									
			<i>Activité 1.4.2.6</i> : Elaborer, valider et faire adopter le rapport national pour le troisième passage du Burkina Faso à l'EPU				11 800	11 800	0	11 800	Etat/PTF	
			<i>Activité 1.4.2.7</i> : Présenter le troisième rapport du Burkina Faso au Groupe de Travail de l'EPU				56 000	56 000	0	56 000	Etat/PTF	
			<i>Activité 1.4.2.8</i> : Assurer l'opérationnalisation du plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	0	200 000	Etat/PTF	
<b>Objectif stratégique 2 : Promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et lutter contre l'impunité</b>				<b>643 800</b>	<b>1 133 690</b>	<b>912 000</b>	<b>852 000</b>	<b>3 541 490</b>	<b>60 800</b>	<b>3 480 690</b>		
<b>Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la démocratie et l'Etat de droit</b>				<b>610 500</b>	<b>841 100</b>	<b>807 000</b>	<b>767 000</b>	<b>3 025 600</b>	<b>50 000</b>	<b>2 975 600</b>		
13	Prendre des mesures législatives et administratives en vue d'assurer l'indépendance de la justice et du Conseil supérieur de la magistrature et améliorer le secteur de la justice juvénile ainsi que la justice pénale	<i>Action 2.1.1</i> : Renforcement des compétences du Conseil Supérieur de la Magistrature	<i>Activité 2.1.1.1</i> : Relire et adopter la loi sur le statut de la magistrature		15 000			15 000	15 000	0	Etat	
		<i>Action 2.1.2</i> : Renforcement du statut et des compétences des acteurs du pouvoir judiciaire	<i>Activité 2.1.2.1</i> : Relire et adopter les décrets portant gestion de la carrière des magistrats		5 000			5 000		5 000	5 000	Etat
			<i>Activité 2.1.2.2</i> : Relire le décret fixant le rang protocolaire dans la magistrature		5 000			5 000		5 000	5 000	Etat
		<i>Action 2.1.3</i> : Lutte contre la corruption au sein de la justice	<i>Activité 2.1.3.1</i> : Réaliser une étude de base sur la perception de la justice par les acteurs			40 000			40 000		40 000	Etat
			<i>Activité 2.1.3.2</i> : Enquêter sur les allégations de corruption			10 000	10 000	10 000	30 000	30 000	0	Etat
			<i>Activité 2.1.3.3</i> : Tenir les sessions		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	5 000	15 000	Etat

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			de la commission de discipline								
		<b>Action 2.1.4</b> : Formation et sensibilisation des acteurs intervenant dans le secteur de la justice juvénile	<b>Activité 2.1.4.1</b> : Vulgariser la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso		10 000			10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.4.2</b> : Elaborer un module de formation sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso		1 700			1 700	0	1 700	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.4.3</b> : Valider le module en atelier		2 000			2 000	0	2 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.4.4</b> : Former les formateurs sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.4.5</b> : Former les acteurs sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF
		<b>Action 2.1.5</b> : Sensibilisation des populations sur la loi portant protection de l'enfant au Burkina Faso	<b>Activité 2.1.5.1</b> : Réaliser des émissions radio et télé sur la protection de l'enfant		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.5.2</b> : Organiser des théâtres forum de sensibilisation sur la protection de l'enfant		6 000	6 000	6 000	18 000	0	18 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.5.3</b> : Confection de supports de sensibilisation		7 000			7 000	0	7 000	Etat/PTF
		<b>Action 2.1.6</b> : Renforcement du dispositif de fonctionnement de la chaîne pénale	<b>Activité 2.1.6.1</b> : Actualiser le système d'exploitation de la chaîne pénale		8 000			8 000	0	8 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.6.2</b> : Etendre le dispositif de la chaîne pénale à toutes les juridictions		12 000	12 000	12 000	36 000	0	36 000	Etat/PTF
			<b>Activité 2.1.6.3</b> : Former les		3 500	3 500	3 500	10 500	0	10 500	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			utilisateurs à l'utilisation de la chaîne pénale								
			<i>Activité 2.1.6.4</i> : Recruter une assistance technique permanente		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
14	Entreprendre les réformes judiciaires nécessaires pour assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire et améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus vulnérables	<i>Action 2.1.7</i> : Opérationnalisation du fonds d'assistance judiciaire	<i>Activité 2.1.7.1</i> : Rendre fonctionnelles toutes les commissions d'examen des requêtes		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.7.2</i> : Organiser des plaidoyers pour le renforcement du fonds d'assistance judiciaire		4 800			4 800		4 800	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.7.3</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence du fonds et son fonctionnement	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000		20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.7.4</i> : Confectionner des supports d'information sur le fonds d'assistance judiciaire		5 600			5 600		5 600	Etat/PTF
		<i>Action 2.1.8</i> : Poursuite de la déconcentration de la justice par l'ouverture de nouvelles juridictions	<i>Activité 2.1.8.1</i> : Créer quatre (04) nouvelles juridictions	500	500	500	500	2 000		2 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.8.2</i> : Construire des locaux abritant les quatre (04) nouvelles juridictions	600 000	600 000	600 000	600 000	2 400 000		2 400 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.8.3</i> : Pourvoir les nouvelles juridictions en personnel	0	0	0	0	0		0	PM
			<i>Activité 2.1.8.4</i> : Equiper les nouvelles juridictions en matériels et moyens adéquats		25 000	25 000	25 000	75 000	0	75 000	Etat/PTF
		<i>Action 2.1.9</i> : Dynamisation des tribunaux départementaux et d'arrondissement (TD et TA)	<i>Activité 2.1.9.1</i> : Former les membres des tribunaux départementaux sur leurs attributions et sur la gestion des affaires		30 000	30 000	30 000	90 000	0	90 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 2.1.9.2</i> : Doter les tribunaux départementaux en matériels et fournitures bureautiques et informatiques		30 000	30 000	30 000	90 000	0	90 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.9.3</i> : Prendre en charge les émoluments des membres des TD et des TA		15 000	15 000	15 000	45 000	0	45 000	Etat/PTF
15	Garantir, lors des prochaines élections qui se tiendront en 2015, l'exercice du droit de vote par les travailleurs migrants burkinabè, conformément aux nouvelles dispositions modifiant le Code électoral, et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice effectif de ce droit, notamment en menant des campagnes d'information à leur intention	<i>Action 2.1.10</i> : Exercice effectif du droit de vote des travailleurs migrants burkinabè aux élections de 2015	<i>Activité 2.1.10.1</i> : Mettre en place et former les démembrements de la CENI	PM	PM			0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 2.1.10.2</i> : Organiser des campagnes de délivrance des cartes consulaires au profit des migrants burkinabè	PM	PM			0		0	Etat
			<i>Activité 2.1.10.3</i> : Enrôler les migrants burkinabè et les membres de leur famille	PM	PM			0		0	Etat
			<i>Activité 2.1.10.4</i> : Mettre à la disposition des représentations diplomatiques les ressources nécessaires permettant aux migrants burkinabè de participer aux votes	PM	PM			0		0	Etat
<b>Objectif spécifique 2.2 : Renforcer la transparence et la bonne gestion des affaires publiques</b>				<b>20 500</b>	<b>245 590</b>	<b>78 000</b>	<b>58 000</b>	<b>402 090</b>	<b>0</b>	<b>402 090</b>	
16	Continuer à mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption afin de prévenir et de réprimer la corruption	<i>Action 2.2.1</i> : Appui au fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation des recommandations des structures de contrôle (ASCE, Cour des Comptes)	<i>Activité 2.2.1.1</i> : Suivre de la mise en œuvre des recommandations des rapports des corps de contrôle de l'ordre administratif	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000		40 000	
			<i>Activité 2.2.1.2</i> : Collecter et traiter les données du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso					31 340		31 340	
			<i>Activité 2.2.1.3</i> : Elaborer le					58 550		58 550	

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			rapport d'analyse du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso								
			<i>Activité 2.2.1.4</i> : Publier le rapport du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption au Burkina Faso	0		10 000		10 000		10 000	
		<i>Action 2.2.2</i> : Lutte contre la corruption au sein des administrations publiques	<i>Activité 2.2.2.1</i> : Elaborer et adopter une stratégie de communication sur le phénomène de la corruption		13 200			13 200	0	13 200	Etat/PTF
			<i>Activité 2.2.2.2</i> : Organiser des séances de sensibilisation des administrations publiques sur les conséquences de la corruption	10 500	10 500	10 500	10 500	42 000	0	42 000	Etat/PTF
		<i>Action 2.2.3</i> : Adoption et vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso	<i>Activité 2.2.3.1</i> : Adopter la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso à l'Assemblée nationale		0			0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 2.2.3.2</i> : Vulgariser la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso		2 500	2 500	2 500	7 500	0	7 500	Etat/PTF
		<i>Action 2.2.4</i> : Création et opérationnalisation des pôles financiers au sein des juridictions	<i>Activité 2.2.4.1</i> : Pourvoir les pôles financiers en personnels adéquats		0			0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 2.2.4.2</i> : Former les membres des pôles financiers sur la délinquance financière et économique		14 500			14 500	0	14 500	Etat/PTF
			<i>Activité 2.2.4.3</i> : Equiper les pôles financiers en matériels et moyens techniques d'investigation		70 000			70 000	0	70 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		<i>Action 2.2.5</i> : Renforcement des capacités de 02 OSC (RENLAC, RAJIT) et de 03 structures étatiques (ASCE, Cour des Comptes, IGF) intervenant dans la lutte contre la corruption	<i>Activité 2.2.5.1</i> : Organiser annuellement un atelier de réflexion sur les défis et les perspectives de la lutte contre la corruption au Burkina Faso au profit des organes de contrôle étatiques et des OSC		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.2.5.2</i> : Acquérir des équipements (matériel roulant, informatique et péri-informatique) au profit des structures intervenant dans la lutte contre la corruption		30 000	30 000	30 000	90 000		90 000	
			<i>Activité 2.2.5.3</i> : Réviser la loi organique portant création de la Cour des Comptes afin de lui permettre de rendre des décisions				10 000	10 000		10 000	
<b>Objectif spécifique 2.3 : Renforcer la lutte contre l'impunité</b>				<b>12 800</b>	<b>47 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>113 800</b>	<b>10 800</b>	<b>103 000</b>	
17	Enquêter sur les violations des droits de l'homme, poursuivre les auteurs, les sanctionner et indemniser les victimes	<i>Action 2.3.1</i> : Réalisation d'une étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso	<i>Activité 2.3.1.1</i> : Réaliser, valider et diffuser les résultats de l'étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
		<i>Action 2.3.2</i> : Sensibilisation des populations sur l'existence et les modalités de mise en œuvre du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè	<i>Activité 2.3.2.1</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence du droit à réparation en cas de violations des droits humains imputables à l'Etat burkinabè		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.3.2.2</i> : Confectionner et diffuser des supports d'information à l'intention des populations sur le droit à réparation		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		<i>Action 2.3.3</i> : Création et opérationnalisation d'une ligne verte pour la dénonciation des cas de violation des droits humains	<i>Activité 2.3.3.1</i> : Créer une ligne verte pour la dénonciation des cas de violations des droits humains	1 000				1 000	1 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 2.3.3.2</i> : Assurer la gestion quotidienne de la ligne verte	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	0	8 000	Etat/PTF
		<i>Action 2.3.4</i> : Renforcement des capacités de fonctionnement des centres d'écoute existants en matière de protection des droits humains au Burkina Faso	<i>Activité 2.3.4.1</i> : Doter les centres d'écoute de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour leur fonctionnement	9 800	10 000	10 000	10 000	39 800	9 800	30 000	Etat/PTF
			<i>Activité 2.3.4.2</i> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'existence des centres d'écoute		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
<b>Objectif stratégique 3 : Renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives nationales en matière de droits humains</b>				<b>75 115 053</b>	<b>99 134 254</b>	<b>82 493 179</b>	<b>98 758 179</b>	<b>355 500 665</b>	<b>192 958 159</b>	<b>162 542 506</b>	
<b>Objectif spécifique 3.1 : Renforcer les politiques et les stratégies nationales en matière de droits humains</b>				<b>73 944 708</b>	<b>97 157 579</b>	<b>80 565 179</b>	<b>97 345 179</b>	<b>349 012 645</b>	<b>192 787 689</b>	<b>156 224 956</b>	
18	Poursuivre les efforts dans le but de la promotion de la responsabilité civique et de l'amélioration d'une citoyenneté responsable à travers la culture des valeurs et du respect des droits humains	<i>Action 3.1.1</i> : Promotion du civisme auprès des pouvoirs exécutif, législatif, des élus locaux et des responsables de l'application des lois	<i>Activité 3.1.1.1</i> : Organiser un (01) séminaire gouvernemental sur le civisme		1 000			1 000	0	1 000	Etat
			<i>Activité 3.1.1.2</i> : Organiser un (01) séminaire parlementaire sur le civisme		12 000			12 000	0	12 000	Etat
			<i>Activité 3.1.1.3</i> : Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme au profit des élus locaux	45 034	50 000	50 000	50 000	195 034	45 034	150 000	Etat/PTF
		<i>Action 3.1.2</i> : Sensibilisation des populations sur le civisme	<i>Activité 3.1.2.1</i> : Organiser des sessions de sensibilisation des groupes sociaux professionnels (force de sécurité, ...) sur le civisme	14 800	12 000	12 000	12 000	50 800	0	50 800	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.2.2</i> : Organiser des sessions de sensibilisation des	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000	0	48 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			populations sur le civisme								
			<i>Activité 3.1.2.3</i> : Organiser des sessions de sensibilisation auprès des acteurs politiques et privés sur le civisme	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000	0	48 000	Etat/PTF
		<i>Action 3.1.3</i> : Enseignement du civisme dans l'éducation formelle et non formelle	<i>Activité 3.1.3.1</i> : Elaborer et valider un manuel d'éducation civique			20 000		20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.3.2</i> : Former les OSC à l'utilisation du manuel d'éducation civique			5 000	5 000	10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.3.3</i> : Organiser des plaidoyers auprès du MASSN, du MENA et du MESS pour l'enseignement du civisme au préscolaire, secondaire, supérieur et dans l'éducation non formelle		12 000	12 000	12 000	36 000	0	36 000	Etat/PTF
		<i>Action 3.1.4</i> : Promotion de la culture de la tolérance et de la paix auprès des populations	<i>Activité 3.1.4.1</i> : Identifier et vulgariser les valeurs socio culturelles de tolérance et de paix véhiculées au Burkina Faso		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.4.2</i> : Commémorer les journées nationales et internationales en matière de tolérance et de paix	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000	0	400 000	Etat
19	Réviser suivant l'approche basée sur les droits humains le cadre législatif relatif à la promotion des investissements en prévoyant des dispositions en faveur du respect des droits humains et de l'environnement par les industries	<i>Action 3.1.5</i> : Révision du cadre législatif relatif à la promotion des investissements suivant l'approche basée sur les droits humains et le respect de l'environnement par les industries	<i>Activité 3.1.5.1</i> : Réaliser et valider une étude sur la prise en compte des droits humains et de l'environnement dans les textes relatifs aux investissements			20 000		20 000		20 000	
			<i>Activité 3.1.5.2</i> : Organiser des sessions de sensibilisation sur la prise en compte des droits humains et de l'environnement dans les investissements				20 000	20 000		20 000	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 3.1.5.3</i> : Achever la relecture du Code des investissements du Burkina Faso selon l'approche basée sur les droits humains	15 000	15 000			30 000		30 000	
			<i>Activité 3.1.5.4</i> : Elaborer un code de l'artisanat		15 000			15 000		15 000	
			<i>Activité 3.1.5.5</i> : Achever la relecture du Code minier du Burkina Faso	0	0			0		0	
			<i>Activité 3.1.5.6</i> : Reproduire et diffuser le Code minier et le Code des investissements au Burkina Faso			20 000		20 000		20 000	
			<i>Activité 3.1.5.7</i> : Organiser annuellement une tournée de visite sur des sites d'exploitation minière et d'orpaillage	11 995	10 000	10 000	10 000	41 995	11 995	30 000	
			<i>Activité 3.1.5.8</i> : Organiser annuellement un atelier de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000		24 000	
20	Accélérer l'adoption de la stratégie nationale de migration en mettant à disposition les ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre et à garantir un suivi régulier (base de données centralisée, ventilée par sexe, âge, origine, situation socioéconomique) tout en assurant une meilleure coordination entre les ministères qui interviennent dans la mise en œuvre de la	<i>Action 3.1.6</i> : Adoption et vulgarisation de la stratégie nationale de migration	<i>Activité 3.1.6.1</i> : Organiser un plaidoyer pour l'adoption de la stratégie nationale de migration	0				0		0	
			<i>Activité 3.1.6.2</i> : Reproduire 5.000 exemplaires et vulgariser la stratégie nationale de migration		20 000			20 000		20 000	
			<i>Activité 3.1.6.3</i> : Organiser des ateliers d'appropriation de la stratégie nationale de migration		20 000			20 000		20 000	
		<i>Action 3.1.7</i> : Renforcement des cadres de concertation	<i>Activité 3.1.7.1</i> : Doter les cadres de concertation existants (SP-		20 000	20 000			40 000	0	40 000

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	(Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, Commission nationale pour l'intégration) entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	CSBE, Commission nationale pour l'intégration) en personnel et équipements adéquats								
			<i>Activité 3.1.7.2</i> : Organiser des rencontres de concertation entre les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.8.1</i> : Concevoir des outils de collecte d'information sur la migration		3 500			3 500	0	3 500	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.8.2</i> : Approprier les outils de collecte de données aux utilisateurs		3 500	3 500	3 500	10 500	0	10 500	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.8.3</i> : Collecter et traiter les données		5 300	5 300	5 300	15 900	0	15 900	Etat/PTF
		<i>Action 3.1.8</i> : Amélioration de l'information statistique sur la migration à travers la disponibilité de données désagrégées	<i>Activité 3.1.8.4</i> : Produire et diffuser un annuaire statistique sur la migration			30 000		30 000	0	30 000	Etat/PTF
21	Renforcer la coordination des actions des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant en vue de lutter efficacement contre les infractions visées par le Protocole facultatif	<i>Action 3.1.9</i> : Renforcement des capacités du Conseil national pour l'Enfance pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC	<i>Activité 3.1.9.1</i> : Doter le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'Enfance en personnel et équipements adéquats pour la mise en œuvre de la Convention CRC/OPAC		10 000	5 000	5 000	20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.9.2</i> : Organiser des rencontres d'échanges et de concertation entre les différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance		5 000	5 000	5 000	15 000		15 000	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
22	Mettre en œuvre et renforcer les initiatives pour résoudre les conflits entre éleveurs et cultivateurs et pour éviter qu'ils ne dégèrent en conflits communautaires	<b>Action 3.1.10</b> : Création et opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits	<b>Activité 3.1.10.1</b> : Créer l'observatoire national de prévention et de gestion de conflits (atelier d'adoption des textes, ---)	16 000				16 000	0	16 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.10.2</b> : Doter l'observatoire national de moyens adéquats pour son fonctionnement		20 000	20 000	15 000	55 000	0	55 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.10.3</b> : Recruter une assistance technique			2 500	2 500	5 000	0	5 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.10.4</b> : Réaliser des émissions radio et télé sur l'observatoire et son fonctionnement			5 000	5 000	10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.10.5</b> : Organiser des ateliers régionaux au profit des chefs des circonscriptions administratives et des personnes ressources en prévention et gestion des conflits (PGC)	21 750	21 750	21 750	21 750	87 000	0	87 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.10.6</b> : Assurer la formation continue des cadres du MATS en PGC	16 250	16 250	16 250	16 250	65 000	0	65 000	
			<b>Activité 3.1.10.7</b> : Tenir un répertoire des personnes ressources en matière de gestion des conflits par Département, Province et Région	800	800	800	800	3 200	0	3 200	Etat/PTF
23	Mettre en œuvre un système global et coordonné de collecte des données, intégrant l'analyse des données, la surveillance et les études d'impact, et couvrant	<b>Action 3.1.11</b> : Amélioration et diffusion de l'information statistique sur l'ensemble des domaines visés par les	<b>Activité 3.1.11.1</b> : Concevoir des outils de collecte d'information sur les thématiques concernées		6 000	6 000		12 000	0	12 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.1.11.2</b> : Former les utilisateurs des outils de collecte		2 000	2 000	2 000	6 000	0	6 000	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	l'ensemble des domaines visés par les Conventions relatives aux droits humains et leurs Protocoles facultatifs	conventions relatives aux droits humains	de données								
			<i>Activité 3.1.11.3</i> : Collecter et traiter les données		6 000	6 000	6 000	18 000	0	18 000	
			<i>Activité 3.1.11.4</i> : Reproduire et diffuser un annuaire statistique sur les droits humains		9 000	9 000	9 000	27 000	0	27 000	Etat/PTF
24	Accélérer les efforts en vue d'établir un système d'enregistrement universel et gratuit des naissances à travers tout le pays	<i>Action 3.1.12</i> : Amélioration de l'accès et du fonctionnement des centres d'enregistrement des actes d'état civil	<i>Activité 3.1.12.1</i> : Créer dix mille (10.000) nouveaux centres secondaires d'état civil	375 000	375 000	375 000	375 000	1 500 000	0	1 500 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.12.2</i> : Assurer la subvention totale des déclarations et des deux (02) premières copies	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000	0	1 200 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.12.3</i> : Acquérir des fournitures de bureau pour toutes les structures du SEC	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000	124 000	1 476 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.12.4</i> : Mettre en œuvre une stratégie avancée d'enregistrement des faits d'état civil (bureaux mobiles, usage des leaders coutumiers et religieux, enregistrement des naissances via le mobile)	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000	0	2 000 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.12.5</i> : Acquérir des registres et imprimés pour les centres d'état civil, les TD/TA et les missions diplomatiques et consulaires	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000	0	4 800 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.12.6</i> : Mettre en place une structure de coordination du système d'état civil chargée du suivi et de l'évaluation	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000	0	600 000	Etat/PTF
25	Poursuivre la promotion du genre dans les activités socio-économiques et mener des	<i>Action 3.1.13</i> : Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les activités	<i>Activité 3.1.13.1</i> : Financer 10 projets d'activités génératrices de revenus des femmes par		5 250 000	5 250 000	5 250 000	15 750 000	0	15 750 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	campagnes pour promouvoir l'application effective de la loi relative à la propriété foncière, l'accès des femmes aux terres rurales et l'égalité de genre	socio-économiques	commune et par an								
			<i>Activité 3.1.13.2</i> : Elaborer le document de plaidoyer		3 400			3 400	0	3 400	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.13.3</i> : Organiser un plaidoyer sur l'accès des femmes à la terre			5 000		5 000	0	5 000	Etat/PTF
26	Poursuivre les actions et la mise en œuvre des politiques pour la réalisation des droits à la santé et à l'éducation	<i>Action 3.1.14</i> : Amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité	<i>Activité 3.1.14.1</i> : Poursuivre la transformation des Centres de santé et de promotion sociale en Centres médicaux	0	0	0	0	0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.14.2</i> : Equiper les centres médicaux en matériel de travail adéquats	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.14.3</i> : Adopter et mettre en œuvre la carte sanitaire	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
		<i>Action 3.1.15</i> : Amélioration de l'accès des populations aux services d'éducation de base	<i>Activité 3.1.15.1</i> : Construire par an 270 Centres d'éveil et d'éducation préscolaire	2 064 150	2 064 150	2 064 150	2 064 150	8 256 600	2 782 780	5 473 820	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.2</i> : Construire par an 4 481 salles de classe pour l'enseignement primaire	41 108 694	41 108 694	41 108 694	41 108 694	164 434 776	139 949 370	24 485 406	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.3</i> : Construire par an 2 540 salles de classe pour l'enseignement post-primaire	23 495 000	23 495 000	23 495 000	23 495 000	93 980 000	29 563 000	64 417 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.4</i> : Recruter et former par an 5 276 enseignants du primaire	1 688 320	1 688 320	1 688 320	1 688 320	6 753 280	3 257 920	3 495 360	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.5</i> : Recruter et former par an 1 044 enseignants du post-primaire	334 080	334 080	334 080	334 080	1 336 320	1 002 240	334 080	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.6</i> : Recruter et former par an 323 moniteurs et éducateurs des jeunes enfants du	103 360	103 360	103 360	103 360	413 440	222 720	190 720	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			préscolaire								
			<i>Activité 3.1.15.7</i> : Acquérir 3 628 196 manuels scolaires, 4 818 704 cartables minimum, 140 713 guides pédagogiques tous les deux ans		16 885 000		16 886 000	33 771 000	12 528 630	21 242 370	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.8</i> : Construire par an 55 Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)	0	900 000	1 200 000	1 200 000	3 300 000	3 300 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 3.1.15.9</i> : Construire 85 "Bissongo" par an	1 949 475	1 949 475	1 949 475	1 949 475	7 797 900	0	7 797 900	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 3.2 : Renforcer les structures nationales de promotion et de protection des droits humains</b>				<b>1 095 385</b>	<b>1 691 675</b>	<b>1 623 000</b>	<b>1 128 000</b>	<b>5 538 060</b>	<b>95 510</b>	<b>5 442 550</b>	
27	Accélérer les efforts en vue de permettre à la Commission Nationale des Droits humains de mener effectivement des activités et renforcer ses capacités en vue de la rendre conforme aux principes de Paris	<i>Action 3.2.1</i> : Renforcement des capacités institutionnelles, fonctionnelles et opérationnelles de la CNDH	<i>Activité 3.2.1.1</i> : Renforcer les capacités des commissaires et du personnel de la CNDH en droits humains de base et en droits humains spécifiques par 4 sessions de formation	20 745	5 000	5 000	5 000	35 745	20 745	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.1.2</i> : Organiser deux voyages d'étude dans un pays et auprès de la coordination des INDH à Genève au profit du bureau de la CNDH	14 000				14 000	14 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.1.3</i> : Initier et suivre un projet de relecture de la loi portant institution de la CNDH pour préciser le collège électoral de son bureau		1 800			1 800	0	1 800	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.1.4</i> : Renforcer les capacités du personnel en gestion administrative		1 500	1 500	1 500	4 500	0	4 500	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 3.2.1.5</i> : Recruter/mettre à la disposition de la CNDH 6 cadres spécialisés en droits humains		0	0	0	0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.1.6</i> : Elaborer les rapports annuels de la CNDH	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	6 000	18 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.1.7</i> : Elaborer et adopter le plan stratégique de la CNDH	10 000				10 000	10 000	0	Etat/PTF
28	Continuer à promouvoir et à soutenir la société civile dans le pays et renforcer le dialogue avec elle	<i>Action 3.2.2</i> : Renforcement de l'appui technique et financier au profit des organisations de la société civile	<i>Activité 3.2.2.1</i> : Renforcer l'appui technique et financier du MJDHPC à la société civile	15 000	30 000	45 000	60 000	150 000	11 000	139 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.2</i> : Renforcer l'appui technique du MATS à la société civile	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000	0	1 000 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.3</i> : Organiser 50 sorties de suivi des activités des OSC	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	0	100 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.4</i> : Former des acteurs de la société civile sur la prévention et la gestion des conflits électoraux	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000	0	180 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.5</i> : Organiser par an une (01) session du cadre de concertation Etat-OSC	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	0	200 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.6</i> : Organiser un atelier de diffusion de la loi modificative sur la liberté d'association auprès des OSC	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	0	100 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.2.7</i> : Organiser annuellement deux (02) sessions de formation en droits humains des membres des OSC		14 500	14 500	14 500	43 500	0	43 500	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
29	Renforcer le Ministère de la promotion de la femme en vue de lui permettre de pourvoir aux besoins spécifiques des femmes et des filles	<b>Action 3.2.3 :</b> Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres du Conseil National de Suivi de la mise en œuvre des engagements et des recommandations en faveur de la Femme (CNSF)	<b>Activité 3.2.3.1 :</b> Elaborer un cadre annuel de résultats de mise en œuvre des recommandations CEDEF		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	PM
			<b>Activité 3.2.3.2 :</b> Former les membres du CNSF sur le processus de mise en œuvre des recommandations		5 000	5 000		10 000	0	10 000	PM
30	Préciser le mandat du CNSPDE (actuel CNE) et créer des mécanismes efficaces de coordination de l'action des différentes entités concernées par la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant et allouer au Secrétariat permanent des ressources humaines, techniques et financières suffisantes	<b>Action 3.2.4 :</b> Application des nouveaux textes fondamentaux régissant le fonctionnement du CNE et de son secrétariat permanent	<b>Activité 3.2.4.1 :</b> Opérationnaliser les nouveaux textes du CNE	PM	PM	PM	PM	0	0	0	PM
			<b>Activité 3.2.4.2 :</b> Organiser des plaidoyers pour la mobilisation des ressources au profit du CNE		1 500	1 500	1 500	4 500	0	4 500	Etat/PTF
		<b>Action 3.2.5 :</b> Renforcement des capacités opérationnelles du CNE	<b>Activité 3.2.5.1 :</b> Former le personnel du CNE en techniques de collecte et de traitement de données sur l'enfance		3 500				3 500	0	3 500
31	Assurer la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes permettant de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	<b>Action 3.2.6 :</b> Opérationnalisation de la ligne 116 pour la dénonciation des cas de traites et pratiques assimilées	<b>Activité 3.2.6.1 :</b> Créer des antennes relais de la ligne 116 sur toute l'étendue du territoire burkinabè	3 375	3 375			6 750	0	6 750	Etat/PTF
			<b>Activité 3.2.7.1 :</b> Tenir toutes les sessions statutaires du Comité National de Vigilance et de surveillance (CNVS) et des Comités régionaux de Vigilance et de surveillance CRVS	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	0	40 000	Etat/PTF
		<b>Action 3.2.7 :</b> Renforcement du fonctionnement des mécanismes de surveillance et de prise en charge des enfants victimes de la traite et des pratiques assimilées	<b>Activité 3.2.7.2 :</b> Prendre en charge annuellement mille (1.000) enfants victimes de traite, de violence ou de maltraitance	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000	0	1 000 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
32	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme national de prévention efficace de façon à améliorer les conditions de vie des détenus, qu'il s'agisse des conditions matérielles de leur détention ou de leurs droits reconnus par la loi, notamment du droit à un procès équitable	Action 3.2.8 : Humanisation des lieux de détention en conformité avec les standards internationaux	Activité 3.2.8.1 : Elaborer et adopter une politique pénitentiaire		20 000	5 000		25 000	0	25 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.2 : Concevoir un plan type de locaux de police judiciaire comprenant des cellules de garde à vue conformes aux normes internationales		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.3 : Construire ou réaménager par an deux (02) unités de police judiciaire conformes aux normes internationales par région	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000	0	800 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.4 : Organiser un plaidoyer pour l'augmentation du budget alloué aux maisons d'arrêt et à l'alimentation des gardés à vue		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.5 : Améliorer le fonctionnement des infirmeries dans les maisons d'arrêt	37 500	37 500	37 500	37 500	150 000	0	150 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.6 : Doter les maisons d'arrêt de véhicules pour le déferrement des détenus		500 000	500 000		1 000 000	0	1 000 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.7 : Construire par an deux (02) quartiers pour mineurs et femmes dans les maisons d'arrêt	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000	0	400 000	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.8 : Former le personnel pénitentiaire sur les droits des détenus	5 665	12 500	12 500	12 500	43 165	5 665	37 500	Etat/PTF
			Activité 3.2.8.9 : Reproduire et vulgariser 5 000 exemplaires des standards internationaux en		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			matière de traitement des détenus								
			<i>Activité 3.2.8.10</i> : Organiser annuellement dans chacune des treize (13) régions une visite de lieux de détention	28 100	19 500	19 500	19 500	86 600	28 100	58 500	Etat/PTF
		<i>Action 3.2.9</i> : Promotion de l'application des peines alternatives	<i>Activité 3.2.9.1</i> : Organiser par an un atelier de sensibilisation au profit des structures d'accueil des personnes condamnées aux travaux d'intérêt général (TIG)		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.2.9.2</i> : Organiser un atelier national de réflexion sur l'application des peines alternatives à l'emprisonnement au profit du personnel judiciaire		15 000			15 000	0	15 000	Etat/PTF
		<i>Action 3.2.10</i> : Relecture du Code de procédure pénale	<i>Activité 3.2.10.1</i> : Réviser, valider et adopter la loi portant Code de procédure pénale		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 3.3 : Renforcer l'éducation et la formation aux droits humains</b>				<b>74 960</b>	<b>285 000</b>	<b>305 000</b>	<b>285 000</b>	<b>949 960</b>	<b>74 960</b>	<b>875 000</b>	
33	Poursuivre les efforts pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits humains (droits des travailleurs migrants, droits des réfugiés, torture, discrimination raciale, prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, etc.) et l'introduction de l'éducation aux droits humains et à la paix dans les curricula à tous les niveaux scolaires	<i>Action 3.3.1</i> : Renforcement de l'éducation aux droits humains au profit des populations	<i>Activité 3.3.1.1</i> : Réaliser une étude sur les connaissances, les attitudes et pratiques des populations en matière des droits humains au Burkina Faso			20 000		20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 3.3.1.2</i> : Organiser quatre (04) sessions de formation par an en faveur des populations sur les droits des réfugiés, la torture, la discrimination raciale, la prévention de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène les enfants		20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF
		<i>Action 3.3.2</i> : Introduction de l'éducation aux droits	<i>Activité 3.3.2.1</i> : Généraliser l'enseignement des droits	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	50 000	150 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		humains dans les ordres d'enseignement primaire, post primaire, secondaire et dans les écoles de formation professionnelle	humains au primaire <i>Activité 3.3.2.2</i> : Elaborer et introduire les modules d'enseignement des droits humains dans les ENEP, les ENSP et à l'ENS/UK <i>Activité 3.3.2.3</i> : Introduire l'éducation aux droits humains et à la paix au post primaire et au secondaire								
				24 960	25 000	25 000	25 000	99 960	24 960	75 000	Etat/PTF
					100 000	100 000	100 000	300 000	0	300 000	Etat/PTF
34	Intensifier les efforts pour dispenser systématiquement des formations obligatoires sur le contenu et l'applicabilité directe de la Convention à l'ensemble des fonctionnaires amenés à travailler avec des travailleurs migrants, en particulier les magistrats, la police et la police des frontières, les agents de l'immigration et les agents consulaires, les inspecteurs du travail et les travailleurs sociaux.	<i>Action 3.3.3</i> : Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	<i>Activité 3.3.3.1</i> : Organiser cinq (05) sessions de formation par an dans cinq (05) régions en faveur des catégories socio-professionnelles sur la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille		25 000	25 000	25 000	75 000	0	75 000	Etat/PTF
35	Renforcer les programmes de formation sur les Conventions relatives aux droits humains destinés aux groupes socio-professionnels (forces de défense et de sécurité, magistrats, auxiliaires de justice, personnel médical et pénitentiaire, travailleurs sociaux, professionnels de médias, autorités locales, services de l'immigration, etc.)	<i>Action 3.3.4</i> : Renforcement des capacités techniques des catégories socio-professionnelles sur les Conventions relatives aux droits humains	<i>Activité 3.3.4.1</i> : Organiser cinq (05) sessions de formation par an en faveur des catégories socio-professionnelles sur les Conventions relatives à la discrimination raciale, à la torture, aux disparitions forcées et aux droits des femmes et de l'enfant		25 000	25 000	25 000	75 000	0	75 000	Etat/PTF
36	Renforcer et poursuivre les campagnes de sensibilisation et	<i>Action 3.3.5</i> : Renforcement des connaissances des	<i>Activité 3.3.5.1</i> : Mener une (1) campagne de sensibilisation par		20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	d'éducation de la population sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes (groupes ethniques concernés, chefs traditionnels et religieux, etc.) et sur les principes du Protocole à la CDE relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés	populations sur les effets néfastes du système de castes et sur la situation des victimes	an sur les pratiques traditionnelles néfastes								
37	Informer et sensibiliser les populations vivant dans des camps de réfugiés, les populations nomades ou semi-nomades ainsi que les populations des zones rurales sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	<b>Action 3.3.6</b> : Renforcement des connaissances des réfugiés, des populations des localités abritant les camps de réfugiés, des populations nomades ou semi-nomades sur les droits des réfugiés et les dispositions juridiques en matière de discrimination raciale	<b>Activité 3.3.6.1</b> : Organiser par an une session de sensibilisation en faveur des populations des zones d'accueil des réfugiés sur les dispositions en matière de discrimination raciale		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
			<b>Activité 3.3.6.2</b> : Organiser par an une session de sensibilisation en faveur des populations sur le respect du droit des réfugiés		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
<b>Objectif stratégique 4 : Renforcer les mesures législatives, les politiques, les stratégies et les initiatives sectorielles en matière de droits humains</b>				227 978 654	247 039 740	245 278 824	240 980 118	961 277 336	863 118 695	98 158 641	
<b>Objectif spécifique 4.1 : Renforcer l'effectivité des droits catégoriels notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap et des migrants</b>				336 057	742 578	598 681	456 960	2 134 276	220 216	1 914 060	
<b>4.1.1. Droits de la femme</b>				285 950	345 388	274 500	269 500	1 175 338	149 950	1 025 388	
38	Poursuivre la promotion des droits de la femme dans le cadre de la politique nationale Genre, adopter des mesures législatives spécifiques interdisant les violences et la discrimination à l'égard de la femme incluant l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie, les	<b>Action 4.1.1</b> : Promotion et protection des droits des femmes et des jeunes filles	<b>Activité 4.1.1.1</b> : Elaborer, valider et adopter une politique nationale de promotion et de protection des femmes et des jeunes filles	20 000				20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.1.2</b> : Réaliser une étude sur les modes et types de mariage au Burkina Faso et leur implication sur l'égalité homme-femme		10 000			10 000	0	10 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement	
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher		
	violences domestiques, les mariages forcés conformément à la CEDEF et poursuivre les efforts de lutte contre les discriminations liées au genre		<i>Activité 4.1.1.3</i> : Elaborer un guide sur les techniques d'animation sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles		5 688			5 688	0	5 688	Etat/PTF	
			<i>Activité 4.1.1.4</i> : Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) formulées lors de la présentation du 7 <sup>ième</sup> rapport périodique du Burkina Faso			20 000		20 000	0	20 000	Etat/PTF	
			<i>Activité 4.1.1.5</i> : Former annuellement 150 officiers de police judiciaire sur les violences spécifiques (sexuelle, familiale, conjugale, etc.)	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000	0	32 000	Etat/PTF	
		<i>Action 4.1.2</i> : Adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes	<i>Activité 4.1.2.1</i> : Organiser un plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes		1 700				1 700	0	1 700	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.2.2</i> : Vulgariser la loi spécifique sur les violences faites aux femmes			1 500	1 500		3 000	0	3 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.3</i> : Sensibilisation sur les discriminations, les inégalités et les violences liées au genre	<i>Activité 4.1.3.1</i> : Retirer et réinsérer socialement les femmes accusées de sorcellerie pensionnaires des centres d'accueil	18 000	18 000	18 000	18 000		72 000	18 000	54 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.4</i> : Intensification de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes	<i>Activité 4.1.4.1</i> : Organiser une caravane de presse sur l'exclusion sociale des personnes accusées de sorcellerie dans les provinces	10 000	10 000	10 000	10 000		40 000		40 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		accusées de sorcellerie	foyers de la pratique								
			<i>Activité 4.1.4.2</i> : Organiser 8 journées de dialogue sociale dans les juridictions coutumières des provinces à forte prévalence pour la promotion de l'abandon de l'exclusion sociale des personnes accusées dans la perspective de la prise de décision par les chefs traditionnels condamnant la pratique	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000	0	28 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.3</i> : Elaborer, valider et diffuser un protocole de prise en charge des victimes d'exclusion sociale par allégation de sorcellerie à l'intention des acteurs		15 000		15 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.4</i> : Organiser 2000 sorties de médiation, de renouement des liens familiaux et de retour en famille au profit de 800 victimes accusées de sorcellerie	4 500	4 500	4 500	4 500	18 000	18 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.5</i> : Organiser des sessions de formation et de plaider des acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie sur différentes thématiques	8 500	8 500	8 500	8 500	34 000		34 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.6</i> : Organiser une campagne de sensibilisation par an dans les 8 provinces à forte prévalence d'exclusion sociale pour fait de sorcellerie	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000		400 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 4.1.4.7</i> : Former les acteurs de la collecte des données sur les MGF sur les outils de collecte	4 000				4 000	4 000	0	PTF
			<i>Activité 4.1.4.8</i> : Organiser un atelier national de plaidoyer auprès des ministères en charge de la justice, des droits humains, de la défense, de la sécurité et de la santé en vue de renforcer les mesures légales pour la protection des droits des femmes et des filles	3 000				3 000	3 000	0	PTF
			<i>Activité 4.1.4.9</i> : Doter les formations sanitaires cibles du programme conjoint MGF en kits de réparation des séquelles de l'excision	16 000				16 000	16 000	0	PTF
			<i>Activité 4.1.4.10</i> : Organiser 3 sessions de formation au profit des magistrats sur la problématique des MGF	21 000	21 000	21 000	21 000	84 000		84 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.11</i> : Elaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie	22 000				22 000	22 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.12</i> : Réaliser dix (10) ateliers d'appropriation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie au profit des autorités locales		50 000			50 000	0	50 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.4.13</i> : Sensibiliser les acteurs de dix (10) provinces dont	18 950	15 000	15 000	15 000	63 950	18 950	45 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement	
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher		
			sont issues les femmes accusées de sorcellerie									
			<i>Activité 4.1.4.14</i> : Réaliser une étude de perception auprès des femmes accusées de sorcellerie sur leur réinsertion sociale			20 000		20 000	0	20 000	Etat/PTF	
39	Poursuivre les efforts de sensibilisation en vue de l'éradication des pratiques coutumières néfastes (mutilations génitales féminines, exclusion sociale, etc.) et engager des procédures judiciaires et des sanctions contre les personnes qui les pratiquent	<i>Action 4.1.5</i> : Sensibilisation des populations sur les pratiques coutumières néfastes (MGF, exclusion sociale, mariages précoces, mariages forcés)	<i>Activité 4.1.5.1</i> : Organiser des campagnes médiatiques pour l'abandon des pratiques coutumières néfastes		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF	
			<i>Activité 4.1.5.2</i> : Organiser par an une tournée de théâtre forum pour l'abandon des pratiques coutumières néfastes		6 000	6 000	6 000	18 000	0	18 000	Etat/PTF	
			<i>Activité 4.1.5.3</i> : Organiser des plaidoyers en direction des leaders d'opinion sur l'abandon des pratiques coutumières néfastes		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF	
			<i>Activité 4.1.5.4</i> : Apporter un appui à l'intégration des modules sur les MGF par la formation des enseignants et la reproduction des supports/guides pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire de neuf (09) provinces (Namentenga, Passoré, Bam, Boulkiemdé, Séno, Oubritenga, Kourwéogo, Sanmatenga et Ganzourgou)	25 000	25 000			50 000	50 000	0		
			<i>Activité 4.1.5.5</i> : Evaluer l'impact des activités de sensibilisation sur l'abandon des pratiques coutumières néfastes				20 000		20 000	0	20 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		<b>Action 4.1.6</b> : Renforcement de la répression des MGF	<b>Activité 4.1.6.1</b> : Organiser treize (13) sessions régionales de formation au profit de 650 OPJ et magistrats sur les violences basées sur le genre y compris les MGF		25 000	20 000	20 000	65 000	0	65 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.6.2</b> : Renforcer les capacités des Comités locaux de sécurité et des conseillers municipaux dans les treize (13) régions sur les violences basées sur le genre y compris les MGF		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
<b>4.1.2. Droits de l'enfant</b>				30 107	263 511	165 260	59 460	518 338	70 266	448 072	
40	Entreprendre des consultations internes en vue d'accélérer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et adopter un plan de mise en œuvre de cette nouvelle législation incluant un mécanisme de suivi évaluation	<b>Action 4.1.7</b> : Adoption d'un code de protection de l'enfant	<b>Activité 4.1.7.1</b> : Elaborer, valider et faire adopter un code de protection de l'enfant	5 000	0			5 000	5 000	0	Etat/PTF
		<b>Action 4.1.8</b> : Vulgarisation du code de protection de l'enfant	<b>Activité 4.1.8.1</b> : Organiser treize (13) tournées régionales d'information et de vulgarisation du Code de protection de l'enfant au profit des populations, des acteurs de la chaîne pénale, des acteurs de la société civile, des administrations déconcentrées et décentralisées etc.		15 000	25 000			40 000	0	40 000
41	Redoubler d'efforts pour fixer l'âge légal du mariage pour les garçons comme pour les filles à 18 ans et lutter contre les mariages précoces et forcés	<b>Action 4.1.9</b> : Révision du Code des Personnes et de la famille en vue de la fixation de l'âge de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons	<b>Activité 4.1.9.1</b> : Organiser un plaidoyer pour la révision du Code des personnes et de la famille en vue de la fixation de l'âge minimum de mariage à 18 ans pour les filles et les garçons		5 000	5 000		10 000	0	10 000	Etat/PTF
42	Assurer le bon fonctionnement du système de justice pour mineurs prenant en compte les spécificités	<b>Action 4.1.10</b> : Renforcement des capacités des juridictions pour	<b>Activité 4.1.10.1</b> : Nommer les juges pour enfants dans tous les Tribunaux de Grande Instance		0	0	0	0	0	0	PM

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	de l'enfant	enfants	<i>Activité 4.1.10.2</i> : Doter les juridictions pour enfants de moyens logistiques		40 000	40 000	20 000	100 000	0	100 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.10.3</i> : Organiser annuellement une session de renforcement des capacités des juges pour enfants		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.11</i> : Renforcement des capacités des centres d'éducation spécialisée et de formation pour mineurs	<i>Activité 4.1.11.1</i> : Doter les centres spécialisés de moyens logistiques		50 700			50 700	0	50 700	Etat/PTF
43	Poursuivre la protection des enfants contre les abus sexuels, l'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie, pédophilie), les châtiments corporels, la traite et les pires formes de travail notamment dans les mines et le phénomène des enfants de la rue et recruter, former et équiper des inspecteurs du travail pour lutter contre le travail des enfants	<i>Action 4.1.12</i> : Adoption et vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants	<i>Activité 4.1.12.1</i> : Adopter la loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie mettant en scène les enfants	0				0	0	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.12.2</i> : Organiser treize (13) tournées régionales d'information et de vulgarisation de la loi sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie mettant en scène les enfants		24 000	18 000		42 000	0	42 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.13</i> : Renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de travail pour la lutte contre le travail des enfants	<i>Activité 4.1.13.1</i> : Organiser six (06) ateliers de formation des inspecteurs de travail sur les pires formes de travail des enfants		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.13.2</i> : Introduire un module sur les pires formes de travail des enfants dans les curricula de formation des inspecteurs et des contrôleurs de travail		30 000			30 000		30 000	PM
			<i>Activité 4.1.13.3</i> : Organiser un	1 652				1 652	1 652	0	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			atelier de formation de 20 formateurs des OSC intervenant en matière de travail des enfants								
			<i>Activité 4.1.13.4</i> : Relire le décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso	2 000				2 000	2 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.13.5</i> : Organiser un atelier de concertation sur la mise en place d'un système de surveillance du travail des enfants	3 000				3 000	3 000	0	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.14</i> : Intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers	<i>Activité 4.1.14.1</i> : Elaborer une stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers		14 321			14 321	14 321	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.14.2</i> : Apporter un appui technique aux directions régionales du travail et de la sécurité sociale (DRTSS)	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000	6 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.14.3</i> : Organiser treize (13) ateliers régionaux d'appropriation de la stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers au profit des autorités déconcentrées et décentralisées		43 692	37 800		81 492	0	81 492	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.14.4</i> : Sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les pires formes de travail des enfants sur les sites miniers		6 338	5 000	5 000	16 338	6 338	10 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.1.14.5</i> : Retirer les enfants des sites miniers et sensibiliser leurs parents sur les	1 995	3 000	3 000	3 000	10 995	1 995	9 000	Etat/PTF

Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement		
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher			
			conséquences de l'implication des enfants dans le travail minier										
			<b>Activité 4.1.14.6</b> : Assurer le fonctionnement du Comité technique de pilotage de suivi de retrait des enfants dans les mines	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	20 000	0	PTF		
			<b>Activité 4.1.14.7</b> : Suivre les enfants retirés des sites miniers	9 960	9 960	9 960	9 960	39 840	9 960	29 880	Etat/PTF		
<b>4.1.3. Droits des personnes en situation de handicap</b>				0	53 000	49 600	48 000	150 600	0	150 600			
44	Continuer à renforcer les services destinés aux enfants handicapés et adopter des politiques visant à intégrer ces enfants dans l'enseignement ordinaire	<b>Action 4.1.15</b> : Renforcement de l'accessibilité des services sociaux de base aux enfants en situation de handicap	<b>Activité 4.1.15.1</b> : Organiser un plaidoyer national pour l'accessibilité des enfants aux services sociaux de base		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF		
			<b>Activité 4.1.15.2</b> : Sensibiliser l'ordre des architectes pour la prise en compte des droits des personnes handicapées dans la conception des édifices publics et privés		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF		
		<b>Action 4.1.16</b> : Renforcement de la mise en œuvre de l'éducation inclusive	<b>Activité 4.1.16.1</b> : Concevoir et vulgariser un dépliant sur les droits des personnes handicapées				1 600		1 600	0	1 600	Etat/PTF	
			<b>Activité 4.1.16.2</b> : Reproduire et vulgariser la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap				3 000	3 000	3 000	9 000	0	9 000	
			<b>Activité 4.1.16.3</b> : Former par an 150 enseignants du primaire en langage de signes				20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.16.4</b> : Doter par an 20 écoles du primaire en matériels didactiques adaptés				20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF
<b>4.1.4. Droits des migrants</b>				10 000	60 000	60 000	60 000	190 000	0	190 000			

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
45	Informer les travailleurs migrants et les membres de leur famille des recours judiciaires et autres qui leur sont ouverts en cas de violation de leurs droits et traiter leurs plaintes le plus efficacement possible	<b>Action 4.1.17 :</b> Sensibilisation des travailleurs migrants et les membres de leur famille sur les recours judiciaires et autres en cas de violation de leurs droits	<b>Activité 4.1.17.1 :</b> Organiser par an 4 sessions de sensibilisation dans les régions au profit des jeunes sur les conséquences néfastes de la migration clandestine		20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.17.2 :</b> Organiser annuellement la commémoration de la journée internationale des migrants	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	0	40 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.17.3 :</b> Organiser annuellement 3 missions consulaires de sensibilisation au profit des travailleurs migrants burkinabè à l'étranger		20 000	20 000	20 000	60 000	0	60 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.17.4 :</b> Organiser par an 01 session de formation au profit de la police des frontières sur les droits des migrants		10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
<b>4.1.5. Droits des réfugiés</b>				10 000	25 000	25 000	15 000	75 000	0	75 000	
46	Assurer la mise en œuvre de la loi de 2008 qui consacre les droits des réfugiés, y compris le droit au travail et continuer à sensibiliser la population à cet égard	<b>Action 4.1.18 :</b> Renforcement de l'effectivité des droits des réfugiés au Burkina Faso	<b>Activité 4.1.18.1 :</b> Organiser une journée d'échanges avec les acteurs humanitaires sur les droits des réfugiés		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.18.2 :</b> Organiser deux sessions d'information sur le droit des réfugiés à l'emploi au profit du patronat et des acteurs publics		5 000	5 000		10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.1.18.3 :</b> Organiser six (06) sessions d'initiation aux activités génératrices de revenus au profit des réfugiés	5 000	10 000	10 000	5 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 4.1.18.4</i> : Organiser six (06) sessions de sensibilisation par an sur les droits à l'éducation, à l'emploi et à la santé des réfugiés	5 000	5 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
<b>4.1.6. Droits des minorités</b>				0	10 000	10 000	5 000	25 000	0	25 000	
47	Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la marginalisation de certains groupes ethniques ou de certaines régions et de veiller à leur inclusion dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement, notamment ceux liés aux services publics de base	<i>Action 4.1.19</i> : Orientation des politiques économiques et sociales en faveur des régions accusant des retards en matière d'indicateurs de développement	<i>Activité 4.1.19.1</i> : Mener des plaidoyers pour l'augmentation des appuis de l'Etat aux régions et communes accusant des retards en matière d'indicateurs de développement		5 000	5 000		10 000	0	10 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.1.20</i> : Sensibilisation sur la tolérance intercommunautaire	<i>Activité 4.1.20.1</i> : Organiser par an deux émissions en langues locales sur la tolérance intercommunautaire sur deux radios locales dans chaque région		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels</b>				<b>227 338 597</b>	<b>245 339 462</b>	<b>243 884 443</b>	<b>239 754 158</b>	<b>956 316 660</b>	<b>862 624 479</b>	<b>93 692 181</b>	
<b>4.2.1. Droit à l'éducation</b>				175 000	21 435 170	23 005 100	24 959 500	69 574 770	61 473 570	8 101 200	
48	Entreprendre plus d'efforts en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation	<i>Action 4.2.1</i> : Amélioration de l'accès universel à l'éducation, notamment dans les communes prioritaires identifiées dans le PDSEB	<i>Activité 4.2.1.1</i> : Former les enseignants des écoles franco arabes	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	0	80 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.1.2</i> : Elaborer des programmes d'enseignement et des manuels scolaires au profit des écoles franco arabes	10 000	10 000	10 000		30 000	0	30 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.1.3</i> : Etablir un partenariat entre l'Etat et les promoteurs des écoles franco-arabes	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.1.4</i> : Mener des plaidoyers pour la mobilisation davantage de ressources pour		5 000	5 000	5 000	15 000	0	15 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			l'atteinte des objectifs du PDSEB								
		<b>Action 4.2.2</b> : Adoption d'un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel (PDESG/ETP)	<b>Activité 4.2.2.1</b> : Elaborer, valider et adopter un plan de développement de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.2.2</b> : Organiser une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser des ressources financières et l'appui technique nécessaires pour la mise en œuvre du plan			10 000			10 000	0	10 000
		<b>Action 4.2.3</b> : Opérationnalisation de la première phase du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES)	<b>Activité 4.2.3.1</b> : Opérationnaliser le site de l'Université Ouaga 2		PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.3.2</b> : Réaliser les deuxièmes campus de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou		PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.3.3</b> : Renforcer les infrastructures et les équipements des universités existantes		PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.3.4</b> : Construire et équiper les centres universitaires de Fada, Ouahigouya et Dédougou		PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.3.5</b> : Créer les centres universitaires de Dori, de Gaoua et l'Institut des Sciences (IDS) de Bobo-Dioulasso.		PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
49	Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'amélioration de l'accès des filles et des personnes handicapées à l'éducation, et à	<b>Action 4.2.4</b> : Mise en œuvre effective du Programme national d'accélération de l'alphabétisation	<b>Activité 4.2.4.1</b> : Construire et équiper cent trente (130) Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF)		275 220	458 700	458 700	1 192 620	1 192 620	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.4.2</b> : Construire et		649 350	865 800	865 800	2 380 950	2 380 950	0	

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	lutter contre l'analphabétisme	(PRONAA) et des campagnes spéciales d'alphabétisation	équiper cinq cent cinquante (550) Centres d'Alphabétisation de Base (CAB)								
			<i>Activité 4.2.4.3</i> : Apporter un appui financier à dix (10) structures mettant en œuvre des formules alternatives d'éducation non formelle	140 000	140 000	140 000	140 000	560 000	0	560 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.2.5</i> : Promotion de l'alphabétisation des personnes handicapées	<i>Activité 4.2.5.1</i> : Construire et équiper une école spécialisée pour personnes handicapés dans chaque région		300 000	500 000	500 000	1 300 000	0	1 300 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.5.2</i> : Traduire en braille les manuels scolaires		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.5.3</i> : Recruter et former 80 enseignants spécialisés en éducation inclusive		25 600	25 600		51 200	0	51 200	Etat/PTF
		<i>Action 4.2.6</i> : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles	<i>Activité 4.2.6.1</i> : Organiser par an 13 sessions de sensibilisation au profit des populations sur le maintien des filles à l'école		65 000	65 000	65 000	195 000	0	195 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.6.2</i> : Construire trois maisons communautaires par an pour 9 régions		900 000	900 000	900 000	2 700 000	900 000	1 800 000	Etat/PTF
		50	Poursuivre la démarche positive adoptée dans le domaine de l'éducation, notamment en assurant la gratuité de l'enseignement primaire et post primaire et en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires	<i>Action 4.2.7</i> : Renforcement des politiques de gratuité dans l'enseignement primaire et post-primaire	<i>Activité 4.2.7.1</i> : Etendre et renforcer le programme de cantine scolaire		19 000 000	20 000 000	22 000 000	61 000 000	57 000 000
<i>Activité 4.2.7.2</i> : Rendre effective la gratuité de l'enseignement de base dans les 135 communes identifiées	PM				PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
<b>4.2.2. Droit au travail</b>				156 163	107 987	102 870	12 211	379 231	374 231	5 000	
51	Continuer à soutenir la création	<i>Action 4.2.8</i> : Accélération	<i>Activité 4.2.8.1</i> : Mener un		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	d'emploi chez les jeunes	de la création d'emplois en faveur des jeunes	plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement pour l'augmentation du budget alloué au PSCE et l'allègement des procédures d'octroi des crédits								
			<b>Activité 4.2.8.2</b> : Recruter des jeunes et des associations pour des travaux HIMO	107 828	94 048	94 148	4 600	<b>300 624</b>	300 624	0	Etat/PTF
		<b>Action 4.2.9</b> : Renforcement des fonds en faveur du financement des initiatives des jeunes	<b>Activité 4.2.9.1</b> : Financer des microprojets des jeunes	3 203	3 775	4 305	4 825	<b>16 108</b>	16 108	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.9.2</b> : Renforcer les fonds de financements	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.9.3</b> : Former des jeunes en entrepreneuriat	5 132	5 164	4 417	2 786	<b>17 499</b>	17 499	0	Etat/PTF
		<b>Action 4.2.10</b> : Relecture et mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (PNE)	<b>Activité 4.2.10.1</b> : Relire la PNE et son Plan d'actions opérationnel	40 000				<b>40 000</b>	40 000	0	Etat/PTF
<b>4.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant</b>				28 364 894	20 388 908	8 333 876	0	57 087 678	57 087 678	0	
52	Continuer à accorder un rang de priorité aux politiques et aux programmes destinés à éradiquer la pauvreté et le sous-développement et à assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels	<b>Action 4.2.11</b> : Renforcement de l'auto-emploi dans le secteur informel	<b>Activité 4.2.11.1</b> : Encourager l'émergence des petites et moyennes entreprises (PME) artisanales (aide à la production, à la vente et au financement)	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.12.1</b> : Approvisionner les producteurs agricoles en semence améliorée	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
		<b>Action 4.2.12</b> : Renforcement des capacités de production des acteurs du milieu rural	<b>Activité 4.2.12.2</b> : Mettre en place un fonds de développement agricole	25 000	25 000			<b>50 000</b>	50 000	0	Etat/PTF
			<b>Activité 4.2.12.3</b> : Mettre en place un mécanisme d'appui à la promotion des PMI/PME du		30 000	10 000		<b>40 000</b>	40 000	0	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			secteur rural								
			<i>Activité 4.2.12.4</i> : Renforcer les capacités et l'organisation des acteurs du sous secteur de l'élevage	PM	PM	PM	PM	0	0	0	Etat/PTF
53	Poursuivre la priorisation des politiques en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de sorte à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales	<i>Action 4.2.13</i> : Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement	<i>Activité 4.2.13.1</i> : Accroître les points d'eau potable en milieu rural	16 303 894	12 216 723	7 874 359		36 394 976	36 394 976	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.13.2</i> : Accroître les points d'eau potable en milieu urbain	12 036 000	8 117 185	449 517		20 602 702	20 602 702	0	Etat/PTF
<b>4.2.4. Droit à la santé</b>				198 642 540	203 407 397	212 442 597	214 782 447	829 274 981	743 689 000	85 585 981	
54	Poursuivre les efforts d'amélioration des services de santé pour tous en allouant des ressources financières et humaines au secteur de la santé, en mettant l'accent sur les mesures et traitements de prévention.	<i>Action 4.2.14</i> : Amélioration de l'accès aux services de santé pour tous	<i>Activité 4.2.14.1</i> : Maintenir et renforcer le niveau des crédits alloués au secteur de la santé	178 599 000	181 950 000	188 018 000	194 086 000	742 653 000	742 653 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.14.2</i> : Recruter et former 7941 personnels de la santé	11 322 000	11 534 000	11 919 000	12 304 000	47 079 000	0	47 079 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.14.3</i> : Construire et équiper 284 centres médicaux	7 025 848	8 222 705	10 809 905	6 696 755	32 755 213	0	32 755 213	Etat/PTF
		<i>Action 4.2.15</i> : Renforcement des mesures de prévention	<i>Activité 4.2.15.1</i> : Organiser par an 01 campagne de sensibilisation pour la promotion d'une meilleure hygiène de vie	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	20 000	60 000	Etat/PTF
55	Renforcer et développer les programmes globaux pour offrir des services en matière de santé sexuelle et génésique (reproductive) aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui sont les plus vulnérables, telles les	<i>Action 4.2.16</i> : Renforcement des actions en matière de santé sexuelle et de la reproduction	<i>Activité 4.2.16.1</i> : Mener des campagnes de dépistage sur le cancer de col de l'utérus, de sein etc.	16 000	16 000	16 000	16 000	64 000	16 000	48 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.16.2</i> : Organiser des plaidoyers pour le financement de la prise en charge des cancers	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	0	20 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
	femmes rurales		<i>Activité 4.2.16.3</i> : Assurer la prise en charge gratuite des cas de paludisme grave chez les femmes enceintes et chez les enfants de 0 à 5 ans	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.16.4</i> : Renforcer l'allocation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exemption du paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000	0	2 000 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.16.5</i> : Etendre les prestations fournies pendant la semaine de la planification familiale à toutes les communes	139 692	139 692	139 692	139 692	558 768	0	558 768	Etat/PTF
			<i>Activité 4.2.16.6</i> : Mener des campagnes de sensibilisation dans les 13 régions sur les moyens de contraception	15 000	20 000	15 000	15 000	65 000	0	65 000	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 4.3 : Renforcer l'effectivité des droits civils et politiques</b>				<b>304 000</b>	<b>952 700</b>	<b>790 700</b>	<b>769 000</b>	<b>2 816 400</b>	<b>274 000</b>	<b>2 542 400</b>	
<i>4.3.1. Participation à la direction des affaires publiques</i>				20 000	75 000	35 000	30 000	160 000	0	160 000	
56	Poursuivre les efforts pour améliorer la participation de la femme aux sphères de décisions y compris les femmes rurales	<i>Action 4.3.1</i> : Amélioration de la participation des femmes aux sphères de décision	<i>Activité 4.3.1.1</i> : Former 500 femmes des partis politiques en communication, organisation de campagne, mobilisation des ressources et en leadership politique	20 000	25 000	20 000	20 000	85 000	0	85 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.1.2</i> : Mener une campagne de sensibilisation des femmes pour inciter leur implication politique		20 000			20 000	0	20 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.1.3</i> : Adopter les textes d'application sur la loi relative au quota genre		5 000			5 000	0	5 000	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			<i>Activité 4.3.1.4</i> : Actualiser et vulgariser le recueil sur les instruments juridiques internationaux, nationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de la femme		25 000	15 000	10 000	50 000	0	50 000	Etat/PTF
<b>4.3.2. Egalité et non discrimination</b>				269 000	70 000	0	0	339 000	269 000	70 000	
57	Promouvoir des politiques axées sur la réduction des inégalités dans l'accès à la pleine jouissance des droits humains par toutes les catégories sociales notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées	<i>Action 4.3.2</i> : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par les personnes handicapées et les personnes âgées	<i>Activité 4.3.2.1</i> : Accélérer l'adoption des textes instituant l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Burkina Faso	15 000				15 000	15 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.2.2</i> : Réaliser une étude organisationnelle et financière d'un CNAM	20 000				20 000	20 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.2.3</i> : Mettre un système performant de gestion du RAMU-BF	145 000				145 000	145 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.2.4</i> : Développer un système de communication sur l'AMU	19 000				19 000	19 000	0	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.2.5</i> : Organiser des campagnes de sensibilisation de formation des professionnels de soin et des acteurs mutualistes sur l'AMU	70 000	70 000			140 000	70 000	70 000	Etat/PTF
<b>4.3.3. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</b>				15 000	783 700	730 000	720 000	2 248 700	5 000	2 243 700	
58	Améliorer les conditions de détention et le droit à un procès équitable des détenus et prendre en compte les normes des Nations Unies sur le traitement des femmes détenues	<i>Action 4.3.3</i> : Renforcement des visites d'inspection des lieux de détention	<i>Activité 4.3.3.1</i> : Mener des visites d'inspection dans les lieux de détention	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	5 000	15 000	Etat/PTF
			<i>Activité 4.3.3.2</i> : Mettre en place l'observatoire national de prévention de la torture		57 000	10 000		67 000	0	67 000	Etat/PTF
		<i>Action 4.3.4</i> : Amélioration des délais de traitement des	<i>Activité 4.3.4.1</i> : Elaborer des textes fixant les délais de		1 700			1 700		1 700	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
		dossiers judiciaires	traitement des dossiers judiciaires								
		<b>Action 4.3.5</b> : Renforcement du processus d'humanisation des centres pénitentiaires	<b>Activité 4.3.5.1</b> : Accroître les capacités d'accueil des 4 maisons d'arrêt les plus surpeuplées		700 000	700 000	700 000	2 100 000	0	2 100 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.3.5.2</b> : Organiser annuellement une session de sensibilisation au profit des gardes de sécurité pénitentiaire sur les droits des détenus	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000 0	0	20 000 0	Etat/PTF
59	Accélérer la révision du Code pénal pour criminaliser la torture, la discrimination raciale, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants de manière autonome, en veillant à ce que les définitions de ces infractions soient conformes aux conventions y relatives.	<b>Action 4.3.6</b> : Criminalisation de la torture, de la discrimination raciale, de la vente d'enfants et de la prostitution des enfants dans la révision du code pénal en cours	<b>Activité 4.3.6.1</b> : Mener un plaidoyer en faveur de la criminalisation de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants dans le code pénal en relecture	5 000	5 000			10 000	0	10 000	Etat/PTF
60	Prendre des mesures immédiates et efficaces de prévention et de répression de la torture et des mauvais traitements	<b>Action 4.3.7</b> : Adoption de la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	<b>Activité 4.3.7.1</b> : Adopter et vulgariser la loi portant définition, prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées	0	10 000	10 000	10 000	30 000	0	30 000	Etat/PTF
<b>4.3.4. Privation de liberté</b>				0	5 000	6 700	0	11 700	0	11 700	
61	Prendre des mesures nécessaires pour assurer que toute personne privée de liberté bénéficie de toutes les garanties juridiques fondamentales conformément à l'observation générale n°2 du Comité sur l'application de l'article 2 par les États parties	<b>Action 4.3.8</b> : Assistance juridique et/ou judiciaire des personnes privées de liberté à tous les stades de la procédure	<b>Activité 4.3.8.1</b> : Organiser des plaidoyers pour la relecture de la loi portant répression du grand banditisme pour le conformer aux principes des droits humains		5 000	5 000		10 000	0	10 000	Etat/PTF
			<b>Activité 4.3.8.2</b> : Réviser la loi portant répression du grand banditisme pour y inclure la possibilité d'accès à un avocat pendant la garde à vue et			1 700		1 700	0	1 700	Etat/PTF

N°	Recommandations / Engagements	Actions	Activités	Programmation financière (milliers de FCFA)				Total (milliers de FCFA)	Financement (milliers de FCFA)		Source de financement
				2014	2015	2016	2017		Acquis	A rechercher	
			l'obligation d'assistance d'un avocat pendant le jugement								
<b>4.3.5. Droit à la vie</b>				<b>0</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>	<b>57 000</b>	<b>0</b>	<b>57 000</b>	
62	Continuer la sensibilisation de la population sur la possibilité d'abolir la peine de mort et la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort	<b>Action 4.3.9 :</b> Sensibilisation des populations en vue de l'abolition de la peine de mort	<b>Activité 4.3.9.1 :</b> Mener des plaidoyers en faveur des parlementaires et des couches socio-professionnelles dans les 13 régions sur la nécessité d'abolir la peine de mort		19 000	19 000	19 000	57 000	0	57 000	Etat/PTF
<b>Objectif spécifique 4.4 : Renforcer les droits de la solidarité</b>				<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	
<b>4.4.1. Droit à un environnement sain</b>				<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	
63	Adopter une législation prévoyant la rémunération des services environnementaux afin de promouvoir un développement économique et industriel durable	<b>Action 4.4.1 :</b> Adoption d'une loi sur la responsabilité environnementale des entreprises	<b>Activité 4.4.1.1 :</b> Elaborer, adopter et appliquer la loi sur la responsabilité environnementale des entreprises		5 000	5 000		10 000	0	10 000	Etat/PTF
				<b>303 916 424</b>	<b>347 654 075</b>	<b>329 066 661</b>	<b>341 070 076</b>	<b>1 321 707 245</b>	<b>1 056 214 825</b>	<b>265 492 420</b>	

### **Annexe 3 : Bibliographie indicative**

#### **1. Documents nationaux**

- Rapports d'analyse du RGPH de 2006 ;
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015 ;
- Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et province (Août 2009) ;
- Deuxième rapport du Burkina Faso à l'EPU (2013) ;
- Rapports initiaux sur le premier et le deuxième Protocole facultatif à la CDE ;
- Rapport initial sur la Convention contre la torture et sur la Convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
- Rapports cumulés constituant le 12<sup>ième</sup> au 19<sup>ième</sup> rapports périodiques sur la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale ;
- Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique (PNDHPC), mars 2013 ;
- Politique Nationale Genre (PNG) (Octobre 2009) ;
- Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) 2012-2021 ;
- Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes ;
- Politique Nationale de Protection Sociale ;
- Politique Nationale de Justice (2010-2019) ;
- Politique Nationale des Affaires Etrangères ;
- Plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme (2012-2014) ;
- Politique Nationale de Bonne Gouvernance 2005-2015 ;
- Politique Nationale d'Action Sociale ;
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2020 ;
- Programme National du Secteur Rural (2011-2015) ;
- Plan d'actions 2010-2012 pour la mise en œuvre de la politique nationale de la culture ;
- Politique Nationale de la Culture ;
- Plan Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mars 2009 ;
- Plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, Mars 2008 ;
- Politique nationale de renforcement des rapports entre le gouvernement et les institutions républicaines ;
- Plan Stratégique 2008-2010 du Ministère de la Promotion des Droits Humains ;
- Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) et son Plan d'action de 2011-2015 ;

- Politique Nationale de la Jeunesse, Août 2008 ;
- Politique Nationale de l'Emploi, Mars 2008 ;
- Politique Nationale en Matière d'Environnement, Janvier 2007 ;
- Document de stratégie de développement rural à l'horizon, 2015 ;
- Politique Nationale la Santé, 2011.

## **2. Documents internationaux**

- Guide pratique sur le plan de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de l'Examen périodique universel, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, avril 2013 ;
- Rapport sur le développement humain 2013 « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié », PNUD ;
- Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies enregistrés sous la code A/65/826 le 25 avril 2011 contenant les engagements volontaires du Burkina Faso ;
- Rapport du Groupe de travail sur l'EPU du Burkina Faso publié sous la cote A/HRC/24/4 le 8 juillet 2013 ;
- Observations finales concernant le rapport initial du Burkina Faso, soumis en application de l'article 12 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adoptées par le Comité des droits de l'enfant à sa soixante deuxième session (14 janvier-1er février 2013) publiée sous la cote CRC/C/OPSC/BFA/CO/1 le 10 juillet 2013 ;
- Observations finales concernant le rapport initial du Burkina Faso soumis en application de l'article 8 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adoptées par le Comité des droits de l'enfant à sa soixante-deuxième session publiées sous la cote CRC/C/OPAC/BFA/CO/1 le 26 juin 2013 ;
- Observations finales concernant les douzième à dix-neuvième rapports périodiques du Burkina Faso, adoptées par le Comité pour l'élimination de discrimination raciale à sa quatre-vingt-troisième session (12-30 août 2013) publiée sous la cote CERD/C/BFA/CO/12-19 le 23 septembre 2013 ;
- Observations finales concernant le rapport initial du Burkina Faso, adoptées par le Comité pour la protection des droits de travailleurs migrant et des membres de leur famille à sa dix-neuvième session (9-13 septembre 2013) publiée sous la cote CMW/C/BFA/CO/1 le 8 octobre 2013.



